



**SYNDICAT DU TRAITEMENT DES EAUX
D'AMBERIEU ET DE SON AGGLOMERATION**



Projet d'une nouvelle station de traitement des eaux usées basée à Château-Gaillard

**Bilan de la phase de dialogue
territorial**

Avril / mai 2023

Sommaire

1. LE MAITRE D'OUVRAGE ET LE PROJET	4
1.1 LE MAITRE D'OUVRAGE	4
1.2 LE PROJET SOUS DIALOGUE TERRITORIAL	6
1.3 LES EAUX TRAITEES PAR CE NOUVEL SITE	7
1.4 LES ETUDES CONDUITES A CE JOUR	7
1.5 L'ANCIENNE STATION AURA UNE NOUVELLE VOCATION	9
1.6 L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE	10
1.7 LE PLANNING PREVISIONNEL DU PROJET	11
2. UNE PHASE D'ETUDE DE CONTEXTE	12
2.1 LES ENJEUX SOULEVES EN AMONT DE LA PHASE DE DIALOGUE	12
2.2 UNE ETUDE DE CONTEXTE PREALABLE	12
2.3 LES MODALITES DE L'ETUDE DE CONTEXTE	13
2.4 LES ACTEURS CIBLES ET INTERVIEWES	13
2.5 CALENDRIER DE REALISATION	13
2.6 LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ETUDE DE CONTEXTE	13
3. LES MODALITES D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC	17
3.1 UN DISPOSITIF D'INFORMATION DU PUBLIC	17
3.2 UN DISPOSITIF DE PARTICIPATION DU PUBLIC	22
4. LES PRINCIPAUX SUJETS ABORDES LORS DE CETTE PHASE DE DIALOGUE TERRITORIAL	25
4.1 LA PRISE EN COMPTE DE L'EVOLUTION FUTURE DANS LE DIMENSIONNEMENT ET LA GESTION DU PROCESS	25
4.2 L'EMPLACEMENT GEOGRAPHIQUE DU PROJET	25
4.3 LE FINANCEMENT DU PROJET	25
4.4 LE COUT POUR LES USAGERS	26

Avant-propos

Ce bilan d'une phase de dialogue territorial préalable à enquête publique portant sur le projet d'une nouvelle station de traitement des eaux usées à Château-Gaillard s'inscrit dans une démarche volontaire portée par le STEASA (Syndicat de traitement des eaux d'Ambérieu et son agglomération).

Cette phase de dialogue territorial s'est déroulée du 24 avril au 29 mai 2023.

La participation des riverains, habitants des communes du périmètre lors des 3 réunions publiques a permis au maître d'ouvrage de mieux connaître les attentes et besoins concernant son projet sur le territoire.

Cette étape de dialogue permettra au maître d'ouvrage du projet d'explorer les principaux enseignements suivants les avis et questions émises et d'intégrer certaines exigences dans leurs cahiers des charges.

1. Le maître d'ouvrage et le projet

1.1 Le maître d'ouvrage

Le STEASA est un syndicat de traitement des eaux usées basé à Ambérieu-en-Bugey et dont la compétence s'étend sur le bassin de 9 communes : Abergement-de-Varey, Ambérieu-en-Bugey, Ambronay, Ambutrix, Château-Gaillard, Douvres, Saint-Denis-en-Bugey, Saint-Rambert-en-Bugey, Torcieu.



Crée en 1990, ce syndicat intercommunal à vocation unique, est un EPCI (Etablissement Public à Caractère Intercommunal) et gère à ce jour l'actuelle station de traitement située à Château-Gaillard qui traite les eaux des communes citées comme d'autres ouvrages cités ci-après. En effet, depuis 2013, à sa compétence de traitement s'est ajoutée la compétence de collecte des eaux usées et, à ce titre, plusieurs travaux de mise en séparatif ont été menés mais également un certain nombre d'ouvrages ont été construits. A titre d'exemple :

Des bassins d'orage :



Un poste de relèvement →



← La mise en séparatif des réseaux

Le STEASA gère l'ensemble des ouvrages de collecte et de traitement tels que :

- 211 Km de réseaux de collecte des eaux usées,
- 36 postes de relèvements,
- 2 bassins d'orage,
- 13 stations d'épuration,
- 42 déversoirs d'orage.

Les vocations du syndicat sont les suivantes :

- La construction, entretien et gestion des stations d'épuration et des réseaux des communes qui appartiennent au syndicat.
- L'acquisition des terrains nécessaires à la bonne gestion des stations d'épuration, des réseaux et pour le traitement des boues d'épuration.
- La maîtrise d'ouvrage de toutes les études et travaux nécessaires au bon fonctionnement global des différents systèmes d'assainissement.

En 2026, il est prévu que ces compétences soient transférées à la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain.

1.2 Le projet sous dialogue territorial

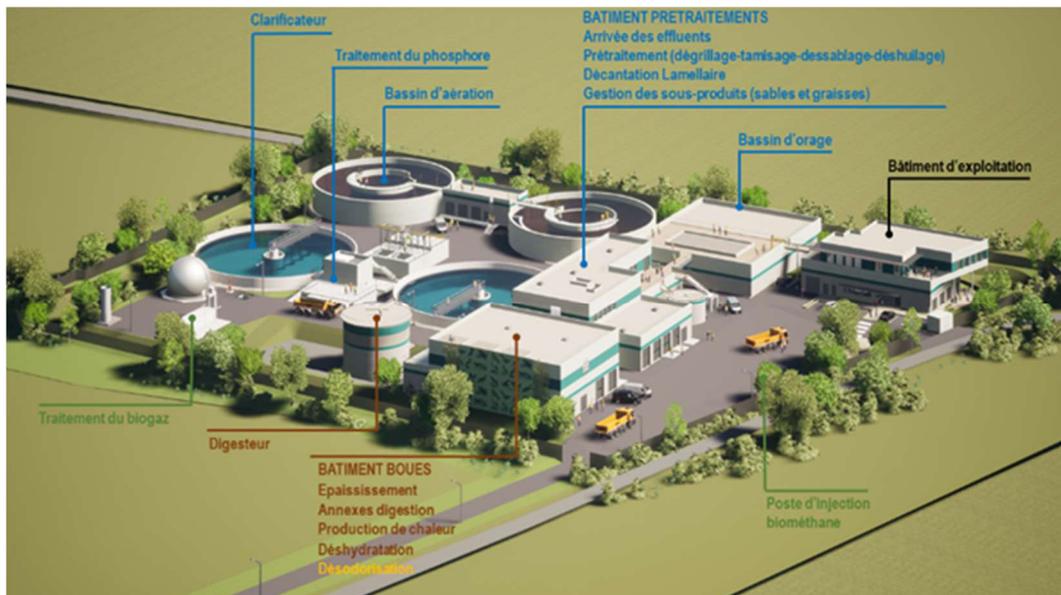
L'actuelle station de traitement des eaux installée à Château-Gaillard arrive à une forme d'obsolescence portant sur trois aspects principaux et un effet induit :

- Le volume d'eaux usées produit sur le territoire est en constante augmentation,
- Les nitrates et les phosphores ne sont aujourd'hui pas traités or il s'agit d'une obligation réglementaire,
- Le déversement dans l'Albarine de ces eaux usées n'est plus conforme aux exigences sanitaires.

Par conséquent, le nombre de constructions nouvelles comme l'installation de nouvelles entreprises est conditionné par cette contrainte et les demandes d'expansion démographique sont fortes.

Le STEASA se doit d'être conforme aux réglementations nationales et européennes et par conséquent une nouvelle station de traitement doit être construite.

Le projet mis en dialogue territorial est la construction d'une nouvelle station permettant le traitement des eaux, de l'air, des boues et du biogaz.



Le projet prévoit la construction d'ouvrages techniques :

- Une nouvelle usine de traitement dont la capacité sera adaptée au regard des exigences réglementaires et à l'évolution de l'urbanisation avec le moins de nuisances possibles pour les riverains,
- Le nouveau raccordement des réseaux d'eaux usées existants à la nouvelle station,
- La mise hors service et la déconstruction de la station existante pour une transformation de sa vocation,
- La rénovation et nouveaux dimensionnements des bassins d'infiltrations (réhabilitation et extension), destinés à recevoir les effluents épurés de la nouvelle station,
- Les aménagements paysagers et l'intégration architecturale.

Les principales caractéristiques annexes au projet sont :

- La création d'un parcours de visite,
- La création d'un véritable pôle énergie avec la production de biogaz notamment,
- La capacité à réutiliser les eaux traitées et à les réinfiltrer dans la nappe.

1.3 Les eaux traitées par ce nouveau site

Les eaux domestiques et les eaux industrielles seront en capacité d'être traitées.

Les eaux pluviales et de ruissellement seront les moins possibles incluses à ce dispositif, notamment grâce à des travaux annexes réalisés par le STEASA dans les différentes communes.



1.4 Les études conduites à ce jour

Ce projet a été envisagé par le STEASA, et à ce titre, plusieurs études ont été conduites ou sont en cours de réalisation :

1.4.1 Le choix du site final

Une étude portant sur l'extension possible de la station actuelle et sa transformation a été conduite. Cependant, cette piste n'a pu être poursuivie pour trois raisons majeures :

- Le foncier de l'actuelle station est trop exigü pour traiter les nouveaux volumes (les installations actuelles ne sont pas adaptées même en les transformant),
- Le coût engendré par ces transformations s'avèrerait plus conséquent que la construction d'une nouvelle unité,
- La continuité de service n'aurait pu être tenue durant la phase de travaux.

Une seconde étude a été réalisée pour cibler le meilleur emplacement possible pour le nouveau projet. L'emprise analysée est délimitée par des obstacles rendant le coût de traversée trop important. (Autoroute et Albarine).

Une analyse multicritère a été conduite sur des sites types au sein de l'emprise en tenant compte de 13 critères :

- Prédilection à l'implantation (urbanisme),
- Maîtrise foncière,
- Raccordement aux réseaux existants,
- Environnement général,
- Environnement de proximité,
- Environnement architectural et patrimoine naturel,
- Topographie,
- Accessibilité,
- Nuisances,
- Impact financier sur l'opération,
- Impact délais et phasage de travaux,
- Impact sur l'exploitation,
- Besoin d'études complémentaires.

Le site retenu après analyse est le suivant :



Le foncier ciblé du futur ouvrage (parcelle de 2 hectares) a été acquis par le STEASA afin de pouvoir mener l'ensemble des études nécessaires. Celles-ci sont conduites sous sa responsabilité pour une échéance de mise en conformité à 2028 – date de la mise en service prévisionnelle du futur ouvrage. La durée des travaux sera de 3 ans. Le projet ne se faisant pas sur le site actuel, la continuité des services sera assurée pendant les travaux.

1.4.2 L'état des études passées et en cours

Des études techniques et environnementales ont été réalisés sous la responsabilité du STEASA d'autres sont en cours afin de réaliser une étude d'impact dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale.

Etudes préalables	avancement
Etude de localisation	Terminée en 2020
Etude d'inondabilité	Terminée en 2021
Mesures qualitatives du milieu récepteur	Terminée en mai 2022
Diagnostic amiante-HAP ancienne STEP	Terminée en juin 2022
Etudes géotechniques G2 AVP	Terminée en aout 2022
Etudes géotechniques G2 PRO	Terminées en novembre 2022
Etude initiale odeurs	Terminée en décembre 2022
Etude de traitabilité des effluents	Terminée en décembre 2022
Etude initiale bruits	Terminée en janvier 2023
Etude faune-Flore 4 saisons	Terminée en avril 2023
Etude détaillée GrDF	En cours d'étude
Etude hydrogéologique	En cours d'étude
Etude de pré-raccordement électrique	En cours dépend du projet final
Archéologie préventive	En attente intervention entre 01/01/2024 et 31/12/2024

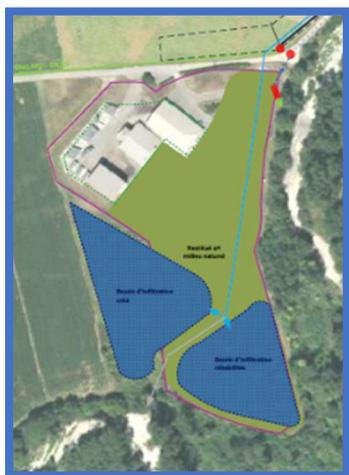
1.4.3 Une exploration des incidences tarifaires pour les habitants

Le coût des travaux est estimé, à la date de cette phase de dialogue, à hauteur de 26 millions d'euros. Cet investissement pourrait être minoré selon la taille et la nature définitive des installations.

Ce dimensionnement final est en cours d'élaboration par le cabinet MERLIN, maitre d'œuvre du projet.

L'incidence de cet investissement sur le montant du m³ par foyer est encore à l'étude.

1.5 L'ancienne station aura une nouvelle vocation



Les études conduites par le STEASA ont permis de déterminer les finalités suivantes pour l'actuelle station après le démantèlement des ouvrages actuels liés à la filière eau :

- La poursuite sur site du compostage,
- La création de bassins d'infiltration permettant d'infiltrer les eaux dans la nappe phréatique pour assurer son rechargement.

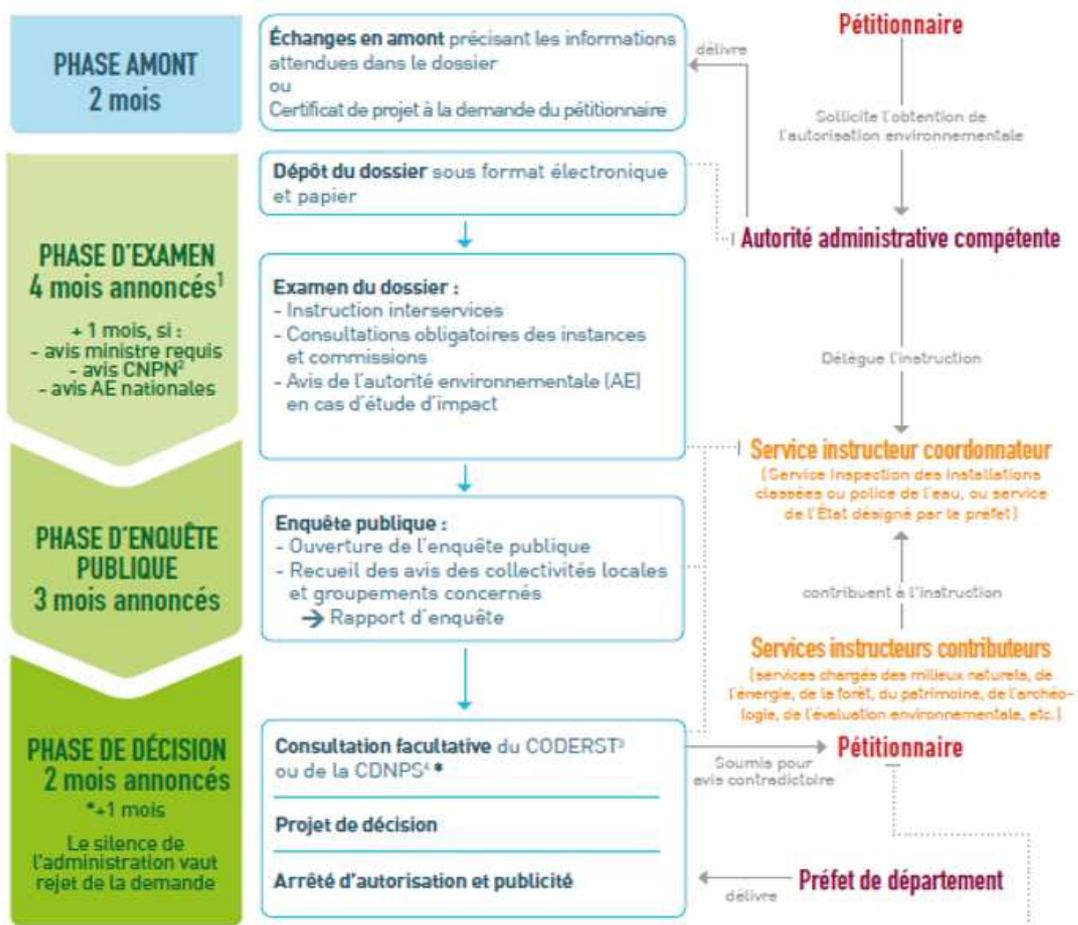
1.6 L'autorité environnementale

Ce projet étant une station d'épuration dont la capacité est comprise entre 10 000 et 150 000 équivalent-habitants, une demande d'examen au cas par cas a été demandé en mai 2022, l'autorité environnementale a validé la soumission à l'évaluation environnementale en novembre 2023, ce qui implique :

- Une phase d'études de diverses natures en amont de la procédure d'évaluation faisabilité, impacts, dangers...), dont un tableau de synthèse a été présenté dans ce dossier,
- Une déclaration d'intention de réaliser le projet : Le STEASA a adressé à la préfecture de l'Ain, sa déclaration d'intention en novembre 2022 qui l'a relayé aux communes concernées en janvier 2023. Cette déclaration d'intention a été mise en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Ain, sur le site internet du STEASA et également sur les panneaux d'affichages des communes concernés par le projet pendant 1 mois en février 2023.

Comme la loi l'y autorise (mais ne l'y oblige pas), le STEASA procède à une phase de dialogue avec le territoire en amont de la procédure d'autorisation environnementale, objet de ce dossier.

- Une procédure d'autorisation environnementale dont le dépôt de dossier devrait intervenir en septembre 2023 et dont le déroulé devrait-être le suivant :



1.7 Le planning prévisionnel du projet

Le projet est en phase projet (PRO), celui-ci ne pourra passer en phase d'assistance pour la passation des contrats de travaux tant que la procédure d'autorisation environnementale n'a pas abouti.



L'état d'avancement du planning technique est le suivant :

	2022				2023				2024				2025				2026				2027				2028			
	T1	T2	T3	T4																								
Etudes techniques et environnementales																												
Dossier réglementaire																												
Phase de dialogue																												
Autorisation environnementale																												
Fouilles Archéologiques																												
Consultation marché public de travaux																												
Construction nouvelle station																												
Période de préparation - Etudes d'exécution																												
Période travaux phase 1 : préparation terrain - terrassement																												
Période travaux phase 2 : construction de l'usine																												
Période travaux phase 3 : Mise en service des installations																												
Réfection et création bassins d'infiltration																												
Préparation																												
Travaux																												
Déconstruction des ouvrages de l'ancien site																												
Préparation																												
Travaux																												

2. Une phase d'étude de contexte

Le cabinet Iddest a été choisi pour conduire cette mission de dialogue avec le territoire qui a été précédé par une étude de contexte succincte.

2.1 Les enjeux soulevés en amont de la phase de dialogue

Cet ouvrage va naturellement faire l'objet d'une enquête publique dans le cadre de la procédure d'autorisations environnementales ; cependant, en amont, l'exécutif du STEASA a souhaité qu'une phase de dialogue avec le territoire soit programmée avant l'été 2023.

Un certain nombre d'enjeux sont déjà pressentis (le montant de l'investissement et par conséquent les répercussions financières sur les contributions des ménages du périmètre, blocage de l'urbanisme selon planning, craintes sur nuisances éventuelles, enjeux environnementaux, dimensionnement du futur projet...).

2.2 Une étude de contexte préalable

L'étude de contexte va permettre au STEASA d'**élargir son prisme d'appréciation du projet**. Elle a permis d'apporter un éclairage indispensable sur les **enjeux du territoire, les acteurs en présence à un instant donné**. Les objectifs de ce diagnostic ont été multiples :

- Mieux connaître l'environnement du projet et le point de vue extérieur des parties prenantes dans lequel il s'inscrit (au moment de la conduite de l'étude),
- Identifier et prioriser les enjeux du projet (en termes d'opportunité, sociétaux, environnementaux...),
- Connaître l'écosystème du projet, les principaux acteurs, leurs postures, leur niveau de connaissance du projet (historique, caractéristiques, impacts), d'influence.

Pour in fine, **préparer la phase de dialogue avec le territoire** (sur le fond : définition du périmètre... et la forme : définition des modalités...) en répondant aux attentes des différentes parties prenantes.

L'étude de contexte a donné l'opportunité aux principaux acteurs du territoire, quel que soit leur avis de **s'exprimer en amont** et de faire entendre leurs besoins, sans qu'il ne soit question de commencer à débattre du projet avant la phase de dialogue. Ce diagnostic territorial a visé à analyser en particulier :

- Le contexte du territoire,
- Le niveau actuel de connaissance du projet,
- Les différentes perceptions du projet et son opportunité,
- Les arguments développés, les points de convergence et de divergence,
- Les attentes en matière de modalités d'échange (sur le fond, les facettes du projet qui intéressent le plus le public et sur la forme, les modalités, outils d'information et d'expression à développer),
- L'image du STEASA.

Cette analyse a également permis au STEASA de **faire émerger les points susceptibles de faire l'objet d'études ou d'argumentations complémentaires** et d'engager au mieux le portage du projet et sa compréhension auprès du public.

2.3 Les modalités de l'étude de contexte

En lien avec le STEASA, l'équipe du cabinet Iddest a proposé de conduire cette prise de pouls du territoire auprès :

- Des maires des communes du STEASA concernés par l'ouvrage (Ambérieu-en-Bugey, Ambutrix Château-Gaillard, Douvres, St Rambert-en-Bugey, St Denis-en-Bugey, Torcieu),
- Des maires des communes dont le milieu naturel les traversants pourrait être impacté par le rejet de la STEP (Leyment, Châtillon la palud, St Maurice de Rémens),
- Du SR3A : syndicat de la rivière de l'Ain aval et de ses affluents,
- De la DDT : direction départementale des territoires de l'Ain - unité police de l'eau.

Selon la connaissance du STEASA, et à ce stade d'avancement du projet et selon son degré d'information du grand public (par voie de presse notamment), aucune remontée d'information n'est parvenue jusqu'au STEASA quant à de possibles oppositions affichées ou potentielles.

2.4 Les acteurs ciblés et interviewés

En pleine concertation avec le STEASA, il a été décidé de conduire des entretiens auprès des parties ayant répondu favorablement à la demande de sollicitation (Ambérieu-en-Bugey, Ambutrix, Château-Gaillard, Douvres, St Rambert-en-Bugey, St Denis-en-Bugey, Torcieu et Leyment, SR3A et DDT).

2.5 Calendrier de réalisation

Les prises de contact et entretiens ont été réalisés entre le 8 et le 16 mars 2023.

Toutes les parties prenantes sollicitées ont répondu favorablement à cette sollicitation et dans un délai extrêmement réactif. Tous les entretiens se sont déroulés par téléphone ou en visio compte-tenu des contraintes calendaires.

2.6 Les principaux enseignements de l'étude de contexte

L'image du STEASA est unanimement perçue comme une organisation de confiance. Incarnée par son président avec lequel le dialogue est considéré comme fluide et transparent et avec la nouvelle directrice qui est perçue comme en grande capacité d'échanges.

Cette confiance accordée par les parties prenantes interrogées est fondamentale dans le portage du projet.

De manière globale, les acteurs du territoire interrogés ne disposent pas de beaucoup d'informations sur le projet, ce qui paraît logique au regard du planning, puisque l'on est bien en amont du projet.

2.6.1 La perception des parties prenantes du territoire à l'égard du projet

Les principaux arguments avancés pour défendre le projet sont de nature à évoquer les inconvénients ou l'obsolescence de l'équipement actuel. Les propos tels que :

- « On est au pied du mur » « on n'a pas le choix » « il y a urgence » « équipement sous-dimensionné » « désuet » « station saturée » « j'étais plutôt favorable à un agrandissement qu'à une nouvelle construction » « la population grandit »,

- « Toutes les communes ne sont pas en réseau séparatif – si tout était en séparatif, beaucoup moins d'eau claire arriverait à la station - mais ces travaux sont énormes »,
- « L'agence de l'eau poursuit le syndicat pour faire ces travaux »,
- « On ne remplit pas nos obligations du traitement des eaux parasites et des rejets ».

Plusieurs avantages sont néanmoins présentés comme tels :

- « Retrouver une liberté d'action (urbanisme) » « on ne peut pas s'en passer »,
- « L'objectif est que la station traite tout : les microplastiques, les pesticides, les médicaments »,
- « Le ScoT prévoit de nouveaux logements ... alors... »,
- « Cet ouvrage est inévitable ».

2.6.2 L'acceptation par le territoire

Les avantages perçus font également écho, en comparaison de la situation actuelle, aux arguments suivants :

- « La possibilité de faire émerger des projets (immobiliers ou tertiaires) en stand-by »
« répondre à une augmentation latente de la démographie locale » « cet équipement est nécessaire »,
- « Ce qui existe ne répond pas aux normes ».

Les bénéfices cités :

- « Une plus grande unité de traitement »,
- « Des canalisations renouvelées pour nos communes »,
- « On traitera mieux les métaux lourds et les composés chimiques pour une meilleure qualité environnementale ».

2.6.3 Informations nécessaires / demandées

Dans le cadre d'une meilleure connaissance du projet voici des éléments d'information mentionnés lors de nos entretiens :

Contexte :

- Le cadre réglementaire,
- Le caractère « d'intérêt général » du projet.

Description des ouvrages :

- Le nouveau dimensionnement,
- Les enjeux de l'actuelle station.

Financement / coût :

- Le prix du mètre cube,
- Les modalités de financement des ouvrages.

2.6.4 Une progression certaine de la démographie

Tous les acteurs l'ont exprimé, la demande d'installation de nouveaux ménages est assez uniforme sur le territoire du projet.

Aujourd'hui, les communes comptent :

- Château-Gaillard = 2 053 habitants,
- Torcieu = 730 habitants,
- Ambérieu-en-Bugey = 14 127 habitants,
- Douvres = 1 058 habitants,
- Ambutrix = 747 habitants,
- Saint-Denis-en-Bugey = 2 293 habitants,
- Saint-Rambert-en-Bugey = 2 311 habitants.

Soit un bassin total de près de 23 000 habitants.

Certains maires ambitionnent également d'accueillir de nouveaux acteurs économiques et ces projets sont freinés par les infrastructures sous-dimensionnées aujourd'hui.

La proximité de l'agglomération lyonnaise, la progression d'attractivité de la Plaine de l'Ain encouragent les élus à imaginer une demande d'installation sur des fonciers encore disponibles de nouveaux projets immobiliers ou commerciaux.

Les infrastructures de traitement se doivent d'être dimensionnées dans cette perspective.

2.6.5 Des enjeux géographiques / environnementaux et hydrauliques

Le futur site du projet fait face à un environnement naturel sous surveillance :

- Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF),
- Une zone Natura 2000 (en aval),
- Un plan de prévention du risque inondation
- Un SAGE.

2.6.6 Un cadre légal très contraint

Tenant compte de ces éléments, le projet est dans l'obligation de respecter les enjeux majeurs :

- La zone inondable d'installation du futur projet (le choix du site ayant été acté en concertation avec les services de l'Etat),
- L'intérêt biologique des cours d'eau notamment pour maintenir des frayères,
- Les usages de la nappe phréatique pour des besoins en eau potable,
- Une biodiversité riche notamment avec la présence d'espèces protégées (castor en particulier),
- Les changements climatiques devant prendre en compte les étiages de plus en plus sévères et des temps d'a-sec de l'Albarine.

Ces données deviennent par conséquent des contraintes à prendre en compte dans le dimensionnement et les qualités de performances de la future station comme de ses équipements

annexes. Les services de l'Etat (la DDT – service environnement police de l'eau) ont renouvelé lors de cette étude de contexte, leur proposition d'être associés aux discussions techniques et possibles solutions préconisées afin que le dossier déposé soit le plus co-construit avec le STEASA.

2.6.7 Un calendrier d'instruction contraint

Les services de l'Etat considèrent que le projet est impératif et doit être mis en œuvre le plus rapidement. Aussi, considérant les 3 années de travaux nécessaires, le calendrier de conduite des études comme de la phase d'instruction engendrent un rétroplanning suivant :

- Finalisation des études (printemps 2023),
- Phase de concertation / dialogue avec le territoire (avril-mai 2023),
- Dépôt du dossier auprès du guichet unique de l'eau (qui sera également en charge de l'organisation de l'enquête publique) (septembre 2023),
- Instruction par les services de l'Etat incluant agence régionale de santé et office français de biodiversité (11 mois) été 2024,
- Arrêté délivré en fin d'année 2024,
- Chantier : 2025 / 2027,
- Entrée en fonctionnement : 2028.

3. Les modalités d'information et de participation du public

Compte-tenu des données collectées lors de l'étude de contexte et de la volonté du STEASA de conduire cette phase de dialogue, il a été décidé que le périmètre géographique du dialogue territorial serait 8 communes : **Château-Gaillard, Ambérieu-en-Bugey, Torcieu, Saint-Rambert-en-Bugey, Leyment, Douvres, Saint-Denis-En-Bugey, Ambutrix.**

Iddest a proposé et développé les modalités et outils suivants :

3.1 Un dispositif d'information du public

3.1.1 Plaquette de présentation du projet

1200 exemplaires de cette plaquette ont été imprimés et mise à disposition en mairie et au STEASA.

1 **Présentation du projet de construction d'une nouvelle station d'épuration à Château-Gaillard**

2 **Qu'appelle-t-on les eaux usées, traitées par une station ?**

- Les eaux usées domestiques proviennent des ménages (eaux de baign et cuisines). Elles sont généralement chargées de déchets organiques, de graisses, de détergents, voire de produits toxiques.
- Les eaux usées industrielles ou agricoles proviennent des entreprises installées sur notre territoire. Elles contiennent des solvants, métaux lourds, hydrocarbures, micropolluants organiques...
- Les eaux pluviales et de ruissellements.

3 **Quels sont les différents traitements assurés par ce projet ?**

La construction d'une nouvelle station de traitement, dont la capacité sera adaptée au regard des exigences réglementaires et de l'évolution de l'urbanisation, associe :

- Le traitement de l'eau,
- Le traitement des boues comprenant une méthanisation,
- Le traitement de l'air des ouvrages couverts,
- Le traitement du biogaz produit.

4 **Quels sont les bénéfices attendus d'une nouvelle station de traitement des eaux usées pour notre territoire ?**

Le STEASA, comme les communes de son périmètre, se doit de répondre aux exigences réglementaires, notamment pour le traitement des nitrates et du phosphore. Il est également attaché à respecter les milieux naturels dont l'agriculture et ses milieux associés. Par conséquent, cette station permettra de traiter des volumes d'eau plus importants avec un rejet de meilleure qualité.

3.1.2 Expositions en mairies

Les mairies ont accueilli entre le 24 avril et le 29 mai 2023, une exposition composée de 2 panneaux pédagogiques :



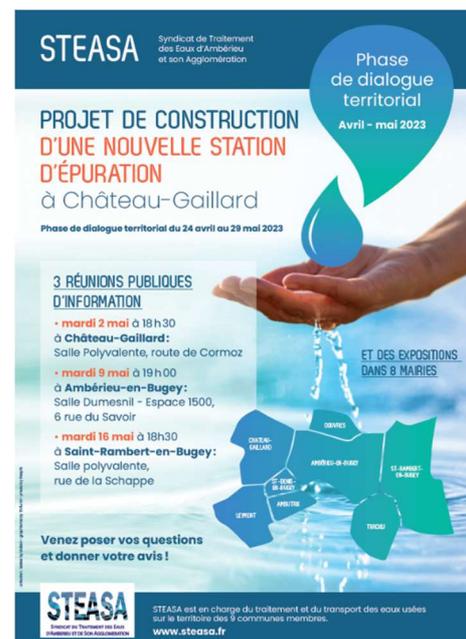
Ces panneaux ont été imprimés en 9 jeux : 8 jeux destinés aux 8 communes et un jeu pour le STEASA.





3.1.3 Affiches

Les affiches, imprimées à 40 exemplaires ont été installées dans les 8 communes du périmètre de dialogue territorial principalement sur les espaces d'affiches municipaux.



3.1.4 Relations presse



COMMUNIQUE DE PRESSE

LANCEMENT D'UNE PHASE DE DIALOGUE TERRITORIAL PORTANT SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION SITUÉE A CHATEAU GAILLARD.

Lundi 24 avril 2023

Le STEASA (syndicat de traitement des eaux d'Amberieu et de son agglomération) a en charge le traitement et le transport des eaux usées sur le territoire de ses neuf communes membres : Abergement-de-Varey, Amberieu-en-Bugey, Ambronay, Ambutrix, Château-Gaillard, Douvres, Saint-Denis-en-Bugey, Saint-Rambert-en-Bugey et Torcieu.

Afin de répondre le plus efficacement aux exigences réglementaires européennes et nationales, notamment pour le traitement des nitrates et phosphores, le STEASA porte un projet de construction d'une station d'épuration. Cette nouvelle unité permettra de respecter les espaces naturels dont l'Albarine et ses milieux annexes.

En amont de l'enquête publique, une phase de dialogue territorial est proposée au public du 24 avril au 29 mai 2023.

Chacun est invité à venir poser ses questions et donner son avis sur ce projet au cours de 3 réunions publiques prévues :

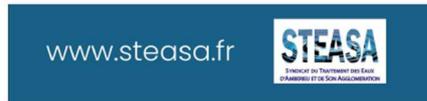
- **mardi 2 mai à 18 h 30 à Château-Gaillard: salle Polyvalente, Route de Cormoz**
- **mardi 9 mai à 19 h 00 à Amberieu-en-Bugey : Espace 1500 - Salle Dumesnil – 6 rue du Savoir -**
- **mardi 16 mai à 18 h 30 à Saint-Rambert-en-Bugey : Salle polyvalente Rue de la Schappe**

En parallèle, du 24 avril au 29 mai 2023, des expositions seront organisées dans chacune des 8 mairies à : Amberieu-en-Bugey, Ambutrix, Château-Gaillard, Douvres, Saint-Denis-en-Bugey, Saint-Rambert-en-Bugey, Torcieu et Leyment.

Des plaquettes de présentation du projet ainsi qu'un registre pour recueillir avis et questions seront mis à la disposition du public.

Des affiches et des publications sur les applications mobiles locales seront également proposées pour informer la population.

« Nous sommes heureux de pouvoir échanger autour de notre projet. Nous avons l'ambition de respecter les directives de la loi sur l'eau en traitant notamment azote, nitrates et phosphores de la manière la plus performante. Cette nouvelle station nous permettra également de traiter des volumes d'eaux usées plus conséquents » explique Thierry DEROUBAIX, Président du STEASA



Contact presse : STEASA - accueil@steasa.fr

3 principaux supports ont été identifiés sur le territoire :

- Le Journal du Bugey,
- Le Progrès,
- La Voix de l'Ain.

Un communiqué de presse leur a été adressé le 24 avril 2023. Suite à celui-ci plusieurs publications ont été faites :

- 3 articles annonçant les réunions publiques et le dispositif,
- 2 articles relatant les réunions publiques.



COTIERE
Château-Gaillard
Station d'épuration
Un projet d'envergure : mise en service envisagée pas avant 2028

La future station d'épuration devra répondre à la fois à des exigences liées à la forte évolution démographique du bassin de vie mais également à des exigences environnementales, de plus en plus strictes. Durant une partie de l'année, les eaux seront infiltrées

des réseaux et au traitement des boues d'épuration. La maîtrise d'ouvrage de toutes les études et travaux nécessaires au bon fonctionnement global des différents systèmes d'assainissement est également de son ressort. Pour des raisons géographiques, de faisabilité technique et de cohérence environnementale, la nouvelle station d'épuration sera coconstruite sur la commune de Château-Gaillard, sur un site proche de celui occupé par l'actuelle station d'épuration des Blanchettes, qu'elle va remplacer, car celle-ci n'est plus adaptée aux exigences réglementaires. Les performances du nouvel ouvrage permettront de traiter des volumes d'eau plus importants et les conditions d'écoulement de meilleure qualité, seront adaptées à la préservation de la qualité du milieu naturel. Ainsi, de mai à octobre, période durant laquelle de fréquents assocs sont observés sur l'Albarine, les eaux traitées seront infiltrées. Le reste de l'année, ces eaux seront rejetées dans l'Albarine. Le projet prévoit également la mise en œuvre d'une méthanisation des boues et graisses produites sur site ainsi que la valorisation du biogaz produit par épura-

tion en biométhane et injection dans le réseau GrDF. Cette installation importante comportera deux bassins d'aération, deux clarificateurs, trois bâtiments importants et un bassin d'évage. Il a cependant été précisé que lors de sa conception, il a été tenu compte de son intégration architecturale et paysagère. Les travaux pourraient débuter en 2025 mais la mise en service n'est pas envisagée avant 2028. P.G.

→ Notez-le

Les samedi 13 et dimanche 14 mai prochains, de 10h à 17h, portes ouvertes du club aéronautique du Bugey. Venez découvrir l'aération de loisir et l'atmosphère, visiter une exposition d'avions statiques ainsi que les locaux de l'aéro-club, et voir évoluer des modèles réduits radiocommandés. Également, possibilité d'effectuer un vol de découverte. Petite restauration sur place.

Dimanche 14 mai, de 8h30 à 13h00, vente de palettes et pizzas cuites au four de Cormoz, par le Sou des écoles. Trois points de vente : Cormoz, le village et la Poizatière.



BUGEY
Château-Gaillard
Traitement des eaux
Une nouvelle station d'épuration devrait être mise en service d'ici cinq ans

Les contours de la future station d'épuration de Château-Gaillard se dessinent. Le public peut actuellement consulter le registre d'opposition en mairie. La future unité prévoit une capacité d'absorption de 50.000 équivalents-habitants.

En raison de l'augmentation des charges à traiter, de l'accroissement des volumes reçus du fait des travaux menés sur le système de collecte pour limiter les débordements d'eaux brutes par temps de pluie, de l'imposition de nouvelles normes et exigences de traitement et de la vétusté de certains ouvrages, le STEASA (Syndicat de Traitement des Eaux d'Ambrérieu et de son Agglomération) projette la construction d'une nouvelle unité de traitement des eaux usées d'une capacité de 50.000 équivalents-habitants. À noter que la station d'épuration d'Ambrérieu-Château-Gaillard, dite "des Blanchettes", assure actuellement le traitement des eaux usées collectées sur sept communes : Ambrérieu-en-Bugey, Ambouray, Château-Gaillard, Douvres, Saint-Denis-en-Bugey, Saint-Rambert-en-Bugey et Torcieu. La nouvelle station d'épuration sera construite sur la commune de Château-Gaillard, mais sur un site distinct de celui occupé par l'actuelle station d'épuration des Blanchettes, dont les ouvrages non finalisés seront démolis. Les performances de traitement et les conditions de rejet seront adaptées à la préservation de la qualité du milieu naturel. Ainsi, durant les mois de mai à octobre, période durant laquelle de fréquents assocs sont observés sur l'Albarine, les eaux traitées seront infiltrées. Le reste de l'année,



Plan d'équipe architectural (Document Équipe Projet Architectural)

quation des terrains nécessaires à la bonne gestion des stations d'épuration et des réseaux et au traitement des boues d'épuration. La maîtrise d'ouvrage de toutes les études et travaux nécessaires au bon fonctionnement global des différents systèmes d'assainissement est également de son ressort. Le STEASA dispose de la compétence de traitement et de transport des eaux usées sur le territoire des communes membres. Son patrimoine se compose de deux stations d'épuration majeures, la station d'épuration de Château-Gaillard et celle d'Ambrérieu-Bugey, ainsi que de onze stations d'épuration de type rural (filtre planté de roseaux). Le réseau d'assainissement est long de près de 210 km et comporte plusieurs ouvrages annexes, découverts, dorages et pontes de refoulement, tous auto-surveillés. P.G.

→ Notez-le

Deux randonnées de 5 et 9 km seront proposées par le Sou des écoles le dimanche 26 mars. Participation libre, départ entre 9h30 et 10h30, cadeaux pour les enfants et collation à l'arrivée.

3.1.5 Réseaux sociaux communaux (illiwap - Panneau Pocket)

Les communes possédant un réseau social ont mis l'information des réunions publiques sur ceux-ci.

3.1.6 Le site internet du STEASA

C'est dans la rubrique « actualités » que le STEASA a annoncé les réunions publiques ainsi que les expositions en mairies dès le 25 avril 2023.

STEASA Le Steasa Etudes & Projets Patrimoine Branchement Réseau et Urbanisme Professionnels / Collectivités locales

ACCUEIL > NOS ACTUALITÉS

NOS ACTUALITÉS

REUNIONS PUBLIQUES : CHATEAU GAILLARD/AMBERIEU EN BUGEY/ST RAMBERT EN BUGEY

Le 25 avril 2023

[LIRE L'ACTUALITÉ](#)

DECLARATION D'INTENTION

Le 6 février 2023

[LIRE L'ACTUALITÉ](#)

NOUVEAU REGLEMENT DE SERVICE STEASA

Le 6 février 2023

[LIRE L'ACTUALITÉ](#)

PARUTION MARCHÉ MAÎTRISE D'OEUVRE RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT CHAMP FORET

Le 19 janvier 2023

[LIRE L'ACTUALITÉ](#)

TRAVAUX EN COURS À AMBUTRIX

Le 1 août 2022

[LIRE L'ACTUALITÉ](#)

PAS DE LINGETTES DANS LES TOILETTES !!!

Le 29 mai 2020

[LIRE L'ACTUALITÉ](#)

Seul un mail de riverain a été adressé au STEASA.

3.2 Un dispositif de participation du public

3.2.1 Registres en mairies

8 registres ont été laissés en mairie entre le 24 avril et le 29 mai 2023.

STEASA Syndicat de Traitement des Eaux d'Ambérieu et son Agglomération

Phase de dialogue territorial
Avril - mai 2023

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION à Château-Gaillard

Phase de dialogue territorial du 24 avril au 29 mai 2023

3 RÉUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION

- mardi 2 mai** à 18h30
à **Château-Gaillard**: Salle Polyvalente, route de Cormoz
- mardi 8 mai** à 19h00
à **Ambérieu-en-Bugey**: Salle Dumesnil - Espace 1500, 6 rue du Savoir
- mardi 16 mai** à 18h30
à **Saint-Rambert-en-Bugey**: Salle polyvalente, rue de la Schappe

ET DES EXPOSITIONS DANS 8 MAIRIES

concertation

iddest.

Phase de dialogue territorial
Du 24 avril au 29 mai 2023

Vos questions / contributions ...

STEASA STEASA est en charge du traitement et du transport des eaux usées sur le territoire des 9 communes membres. www.steasa.fr

Vos questions ou contributions

Prénom	Nom	adresse mail	questions / contributions /avis

À l'issue de la phase de dialogue, les registres ont été récupérés et ne contenaient aucun commentaire ou avis.

3.2.2 Réunions publiques

En comité syndical du STEASA le 29 mars 2023, il a été décidé de tenir 3 réunions publiques à Château-Gaillard, Ambérieu-en-Bugey et Saint-Rambert-en-Bugey.

Pour chacune des réunions, le cabinet Iddest et le STEASA ont co-construit :

- Un conducteur de la réunion – véritable fil rouge permettant de calibrer chacune des prises de parole,
- Un support de présentation du projet,
- Une série de slides permettant de compléter les informations délivrées au public notamment sur : les études, le coût et l'emplacement du projet.

Les réunions ont été animées par Annie AUGIER- Iddest et le STEASA était représenté en tribune par son président Thierry DEROUBAIX et sa directrice générale Magali PONCELET. 2 vice-présidents du STEASA étaient présents dans la salle : Jean-Pierre THIBAUD, adjoint à la commune de Château Gaillard et Giacomo VALERIOTI de la commune de Torcieu.

À l'issue de chaque réunion, un verbatim a été rédigé, ceux-ci sont annexés à ce document.

Ces 3 réunions se sont déroulées à :

1. Château-Gaillard le 2 mai à 18 h 30,
2. Ambérieu-en-Bugey le 9 mai à 19 h 00,
3. Saint-Rambert-en-Bugey le 16 mai à 18 h 30.

Au début de chaque réunion, les 3 maires ont été invités à délivrer un message d'accueil républicain. Le maire d'Ambérieu a été représenté par son adjoint Christian DE BOISSIEU en charge de l'urbanisme, des bâtiments et du cœur de ville.

Réunion de Château-Gaillard :

27 personnes dans la salle + 3 personnes en tribune :





Réunion d'Ambérieu-en-Bugey :

22 personnes dans la salle + 3 personnes en tribune :



Réunion de Saint-Rambert-en-Bugey :

29 personnes dans la salle + 3 personnes en tribune :



Aucun commentaire/remarque/avis n'a été noté sur les registres mis à disposition pendant les réunions.

4. Les principaux sujets abordés lors de cette phase de dialogue territorial

4.1 La prise en compte de l'évolution future dans le dimensionnement et la gestion du process

Des questionnements ont été soulevés sur la prise en compte de l'évolution des populations, la réduction de la consommation d'eau ... sur le dimensionnement du projet.

L'étude d'optimisation hydraulique menée par le maître d'œuvre est en cours pour dimensionner le projet en tenant compte de ces points mais également pour tenir compte de la réduction des eaux claires parasites. En effet ces travaux ont un impact non négligeable sur la taille du projet. C'est un travail commun entre les communes et le STEASA et un programme pluri annuel de travaux est construit entre ces collectivités pour aboutir à la préservation du milieu naturel.

Enfin dans le cahier de charges, les procédés choisis devront permettre la prise en compte de l'évolution des températures pour garantir la performance épuratoire de la station dans le temps.

4.2 L'emplacement géographique du projet

L'emplacement choisi pour le projet est considéré par les riverains présents en réunion comme trop proche des habitations risquant une dépréciation des biens immobiliers et une augmentation des nuisances.

Concernant la localisation à proprement parler, le STEASA a réalisé une étude de site portant sur une emprise de 140 hectares contraintes par les habitations au nord et à l'est, l'autoroute à l'ouest et l'Albarine au sud. Cette zone comme indiqué au paragraphe 1 a été analysée et comparée selon plusieurs paramètres. Le STEASA se rapproche néanmoins de son maître d'œuvre pour évaluer les impacts de l'éloignement du projet au-delà de l'autoroute à l'ouest ou au-delà de l'Albarine au sud.

Concernant les nuisances de bruits et d'odeurs craintes, une attention particulière sera apportée à l'écriture des cahiers des charges. D'une part pour les travaux, afin que les matériaux et procédés employés pour le traitement du bruit et des odeurs soit performants, avec des pénalités financières fortes pour l'entreprise en cas de non-respect de ses obligations. D'autre part pour l'exploitant des futurs ouvrages, afin qu'il soit également pénalisé de façon dissuasive en cas de manquement à ses obligations contractuelles.

Enfin, concernant la vue des habitations sur la station, le STEASA va se rapprocher de l'architecte pour faire réaliser une insertion visuelle du projet depuis la route de Saint Maurice de Rémens. Un aménagement paysager devra être travaillé et inclus dans les cahiers des charges afin de « masquer » au plus les bâtiments.

4.3 Le financement du projet

Comme indiqué dans la réponse aux questions des personnes présentes en réunion, le plan de financement s'établira dès que le montant définitif des travaux sera connu.

Le financement du projet se fera via :

- Des aides publiques : Un benchmark est réalisé auprès d'autres maître d'ouvrage pour cibler des partenaires financiers non repérés initialement et comparer les taux de subvention. Une étude financière sera également menée avec un cabinet spécialisé pour voir si des subventions au niveau européen pourront être envisagées. Enfin, une rencontre avec chaque partenaire est prévue pour avoir une idée globale du montant des subventions possibles. A ce jour, plusieurs discussions sont en cours avec le Conseil départemental, le Conseil régional, l'ADEME, l'agence de l'eau notamment,
- De la capacité du STEASA au recours à l'emprunt : divers établissements bancaires seront sollicités pour avoir la meilleure proposition financière possible,
- Les fonds propres mobilisables par le STEASA pour maintenir la réalisation d'autres travaux de déconnection des eaux claires parasites par exemple.

Cet ensemble d'actions ont vocations à faire baisser le coût global du projet et donc l'incidence sur la facture d'eau.

4.4 Le coût pour les usagers

Les personnes présentes aux réunions ont évoqué leurs craintes concernant l'incidence financière des travaux sur la facture d'eau.

Au cours de la phase de dialogue, le STEASA s'est engagé à limiter l'impact sur la facture de l'utilisateur.

Le STEASA est déjà en étude avec son maître d'œuvre pour réaliser des optimisations hydrauliques sur le projet. Celles-ci auront un impact sur l'ensemble des autres filières (boues-air...). Cette nouvelle étude a vocation à faire diminuer la taille des ouvrages et des équipements afin de baisser le coût global du projet et donc l'incidence sur la facture d'eau.

Le STEASA veille déjà au prix de l'eau pour ses bénéficiaires, ce qu'il s'engage à poursuivre. A titre d'information, un bénéficiaire du STEASA et du SIERA (syndicat d'eau potable) paye 3,32 €/m³, à titre d'information, le prix moyen en France est de 4,30 €/m³ pour une consommation moyenne de 120 m³/an/ménage.



Prix de l'eau tarif 2022

Pour une commune adhérente au SIERA et au STEASA

Sur la base d'une consommation de 120 m³/an, base de calcul INSEE (au SIERA c'est plutôt 95 m³/an)
Les taxes de pollution et de modernisation des réseaux sont fixées par l'Agence de l'Eau

SIERA EP (tarifs 2022) :

•Eau :	0,80 euros/m ³	(TVA de 5,5% s'applique)
•Abonnement :	23,50 euros/an	(TVA de 5,5% s'applique)
•Location compteur :	5,51 euros/an	(TVA de 5,5% s'applique)
•Taxe pollution :	0,28 euros/m ³	(TVA de 5,5% s'applique)
•Taxe prélèvement :	0,065 euros/m ³	(TVA de 5,5% s'applique)

STEASA EU (tarifs 2022) :

•Eau traitée :	1,36 euros/m ³	(pas de TVA)
•Part fixe :	40 euros/an	(pas de TVA)
•Taxe modernisation réseaux :	0,16 euros/m ³	(pas de TVA)

Total pour une consommation de 120 m³/an : 397,96 euros soit 3,32 euros/m³ :

SIERA : 125,01 euros - 31% soit 1,04 euros/m³
STEASA : 203,20 euros - 51% soit 1,69 euros/m³
TVA et redevances : 69,75 euros - 18% (50,55 euros pour EP + 19,20 euros pour EU)

1,85 euros/m³
Taxes comprises

Inter-comparaison des prix de l'eau (Eau Usée + Eau Potable) :

Vaux-en-Bugey :	2,7 euros/m ³	
Bettant :	2,76 euros/m ³	
Bourg en Bresse :	2,81 euros/m ³	
Lagnieu :	2,81 euros/m ³	
Métropole de Lyon :	3,21 euros/m ³	
STEASA + SIERA :	3,32 euros/m³	(dont 1,85 euros/m³ assainissement taxes comprises)
Meximieux :	3,59 euros/m ³	
CC Pays Voironnais :	3,68 euros/m ³	
Château-Gaillard :	3,75 euros/m ³	
Bassin Rhône-Méditerranée :	3,86 euros/m³	
Département de l'Ain :	3,92 euros/m³	(dont 1,91 euros/m³ assainissement taxes comprises)
Abergement Varey :	4,14 euros/m ³	
Prix moyen France :	4,30 euros/m³	(dont 2,19 euros/m³ assainissement taxes comprises)
Oyonnax :	4,55 euros/m ³	
Saint-Rambert-en-Bugey :	4,79 euros/m ³	

STEASA

SYNDICAT DU TRAITEMENT DES EAUX D'AMBERIEU ET DE SON AGGLOMERATION

Dialogue territorial portant sur le projet d'une nouvelle
station de traitement des eaux usées

Verbatim de la réunion publique de Château-Gaillard

2 mai 2023

Participants dans la salle = 27 personnes + 3 personnes en tribune (Thierry Deroubaix et Magali Poncelet – STEASA & Annie Augier – Iddest)

Début de la réunion : 18h30

Fin de la réunion : 19h15

Temps d'enregistrement : 47 '43''

Annie Augier – Iddest - animatrice

Ce soir à Château Gaillard, nous tenons la première réunion d'une phase de dialogue portant sur une station de traitement des eaux usées. Merci à vous d'être présents ce soir. C'est notre première réunion sur les 3 prévues. Je vous propose de prendre place. Cette réunion publique va porter sur un projet, un ouvrage non encore construit évidemment, et qui est une station de traitement des eaux usées.

On est dans une phase de dialogue territorial, cela signifie qu'il y a quelques modalités que je vous présenterai dans quelques minutes, qui vont vous permettre d'avoir des informations de diverses natures sur ce projet. Je suis Annie Augier, vice-présidente de cabinet Iddest qui conduit cette phase de dialogue territorial dans l'ensemble des communes du territoire. Il s'agit de la réunion d'ouverture de cette phase de dialogue et quelques expositions ont déjà été mises en place il y a quelques jours dans neuf communes du territoire.

On commence à Château-Gaillard, lieu de ce projet. Monsieur le Maire, merci de nous accueillir dans cette jolie salle et je vais vous proposer, si vous en accepter le principe, de nous dire quelques mots d'introduction.

Joël Brunet – maire de Château-Gaillard

Bonjour à toutes et à tous. Bonjour Président, bienvenue à notre nouvelle directrice des services du STEASA qui vont nous présenter le projet ce soir et à vous, élus, adjoints, conseillers municipaux et citoyens. Donc bienvenue à Château.

Que vous dire sur Château ? On a l'ancienne station sur la commune. La nouvelle devrait se situer en amont, puisque l'on est au point bas. Vous savez que les eaux usées viennent souvent au point bas. C'est un gros dossier ce projet, j'ai participé, ce n'est pas d'aujourd'hui au premier bureau de la gestion de l'ancienne station. Le projet c'est construit avec des élus et j'ai participé avec la Lyonnaise à la construction d'une station d'Ambérieu qui était faite pour au moins une quarantaine d'années. Du moins au départ, elle a été prévue pour 40 ans et à force, avec de plus en plus d'habitant, ... Donc elle est à refaire. Mais c'est des gros chiffres et nous petits maires, ça nous fait peur, c'est pour cela qu'il y a le STEASA.

Bienvenue à Château et on va vous laisser parler de cette nouvelle station toute neuve.

Annie Augier – Iddest - animatrice

Merci Monsieur le Maire. Alors vous avez face à vous. Et à ma gauche, Thierry Deroubaix qui est président du STEASA. On va vous dire dans quelques secondes de quelle nature de syndicat il s'agit et vous le présenter mieux. Et à sa gauche se trouve Magali Poncelet, qui est donc directrice de ce bel établissement. En fait, on va pouvoir, au cours de cette soirée, évoquer au moins deux types de sujets. D'abord, vous présenter ce qu'est le STEASA. Quels sont ses rôles ? Ses missions ? Je crois que d'ailleurs, indépendamment de vous deux, il y a plusieurs élus du STEASA dans la salle, vous nous les présenterez, Monsieur le Président. Et évidemment, on va vous présenter le projet : De quoi il s'agit, quel est son objectif ou est ce qu'il va se situer ? Bref, vous allez avoir évidemment le plus d'informations possibles pendant cette réunion publique.

Je dois vous dire que vous aurez évidemment la possibilité de poser vos questions, donner vos avis. On fera ça évidemment tout de suite après la présentation sur des sujets qui auront été évoqués, sur lesquels vous souhaitez revenir, ou d'autres sujets qui n'auraient pas été évoqués et sur lesquels vous avez des questions de diverses natures.

Deux informations importantes. D'abord, tous nos propos sont enregistrés ce soir. Ça nous permet d'avoir une retranscription mot à mot, ce qu'on appelle un verbatim. Et ce verbatim va être évidemment sur le site internet du STEASA à l'issue de cette réunion, dans les quelques jours qui vont suivre. Je le rappelle, on est dans une phase de dialogue territorial, donc c'est par définition une phase qui est très ouverte et qui est très transparente. Donc l'ensemble de ces propos seront retranscrits.

Et puis deuxième chose, quelques photos risquent d'être prises ce soir et je vous le demande puisque nous avons cette obligation, si certains d'entre vous n'avaient pas le souhait d'être pris en photo, je vous demande simplement de lever la main. Très bien, donc j'en déduis qu'on a l'aval de tout le monde. Merci beaucoup. Je vous propose qu'on passe à la présentation du projet et je cède la parole à Monsieur Deroubaix.

Thierry Deroubaix – président du STEASA

Bien, merci Annie. Je voulais en profiter pour vous présenter Monsieur Giacomo Valerioti qui est adjoint au STEASA et qui s'occupe des travaux. Il y a Monsieur Jean-Pierre Thibault qui est adjoint aux finances, bien connu, à Château-Gaillard, puisqu'il s'occupe également des finances à la mairie de Château-Gaillard et qui va nous rejoindre. Alors pour le déroulement de notre réunion, on va présenter dans un premier temps le STEASA, puis le projet, et enfin surtout, on va laisser la place à vos questions.

Alors ces réunions de dialogue ne sont pas de l'exercice imposé. En effet, plus tard, on aura le vrai formalisme d'enquête publique avec commissaire enquêteur ect... Là, on a décidé ça à l'unanimité avec notre comité syndical, un projet d'une telle envergure, il faut dialoguer en amont avec la population, ce que nous faisons ce soir, et je remercie chacun et chacune de notre présence. Merci beaucoup

Alors le STEASA, c'est un regroupement de neuf communes. Il a été créé en 1990 et en a vécu quelques-unes et au fur et à mesure, diverses communes nous ont rejoint. Il y a des grosses communes, comme la commune d'Ambérieu et puis des toutes petites comme l'Abergement-de-Varey avec 250 habitants. Ce qui est important à souligner c'est la force du collectif. Aujourd'hui, on peut mettre en œuvre des travaux à l'Abergement-de-Varey qu'une commune seule ne pourrait pas se payer, si vous connaissez un petit peu, il y a 3 hameaux, il y a 3 stations c'est donc cela la force du collectif. En 2013, c'est une année importante pour le STEASA, parce qu'avant, on ne gérait qu'une station de traitement et on a pris la compétence des réseaux. C'est à dire que l'on est responsable de vos eaux directement à la sortie de votre maison sur le domaine public, jusqu'à la gestion des boues qui après vont être épandues par les agriculteurs ; on est responsables de l'ensemble du transport et du traitement. Bien sûr, il y a eu des problèmes avec cette prise de compétence, mais ça nous a permis de mettre des choses importantes en place, comme décider d'interdire le rejet d'eau pluviale dans notre réseau. C'est une décision que nous avons prise à un moment et qui était très très importante pour soulager notre réseau. Et puis vous voyez une date qui est future : 2026. Vous savez bien, qu'il y a une loi qui s'appelle la loi Notre et les compétences des syndicats et des communes vont être potentiellement transférées à la communauté de communes de la Plaine de l'Ain au 1^{er} janvier 2026. Le STEASA c'est donc neuf communes, à peu près 27 000 habitants.

En quelques chiffres :

Notre matériel, environ 200 kilomètres de réseau dont la moitié est en réseau unitaire, c'est à dire qu'il y en a une partie où le réseau d'eaux usées est séparé avec les eaux pluviales, et puis l'autre, il y a un mélange des deux et c'est bien ce qui pose des problèmes au niveau de la station en cas d'événement pluvieux car tout arrive dans notre installation.

36 postes de relèvement, Les fluides sont transportés de manière gravitaire mais de temps en temps il faut les relever avec des pompes.

2 bassins d'orages, je vais en parler après.

13 stations d'épuration, beaucoup sont ce qu'on appelle des plantés de roseaux dans les hameaux par exemple et puis il y a une station à Ambronay et celle de Château Gaillard la plus importante

42 déversoirs d'orage. Alors c'est quoi ce dispositif ? Quand on a une tuyauterie un peu structurante, ça permet quand il y a une pluie importante et que le tuyau est plein, et bien de déverser des effluents en milieu naturel pour soulager la tuyauterie.

Notre rôle :

Alors notre rôle premier, c'est vraiment de travailler sur la limitation du déversement en milieu naturel. C'est une question de salubrité publique. C'est quelque chose de très important. Quand il y a eu le confinement, les premiers à avoir reçu un courrier pour nous demander comment assurer la continuité du traitement, c'est le STEASA. Voilà, donc c'est quelque chose d'important, d'autant plus que maintenant les nappes baissent en niveau, et donc l'impression de pollution est plus importante. Il faut

absolument limiter ces déversements dans le milieu naturel. Et bien entendu, en plus, il faut respecter la réglementation. Nous travaillons pour l'ensemble de ces points. C'est tout ce qui est important. Le projet de la station n'est pas arrivé comme ça, c'est l'aboutissement de toute une série de travaux, un véritable plan d'actions pour limiter ce rejet d'effluents dans le milieu naturel.

Sur la diapositive suivante, nous assurons les travaux, l'exploitation de tous nos ouvrages, des petits et gros : Il y a une série de photos. Donc vous voyez deux bassins d'orage qui se situent ici. Alors celui-ci est bien connu, il est à Château-Gaillard au rond-point des Ravinelles avec une fresque faite par les enfants des écoles de Château-Gaillard. Ces dispositifs, sont simples : quand il y a une pluie, ils se remplissent et puis après ils vont se déverser tout doucement à la station. Ça permet de lisser le flux si vous aimez mieux. Vous observez aussi, des travaux de séparation de réseaux que nous sommes en train de faire à Ambutrix, enfin que nous sommes en train de terminer, Il y a tout un bassin versant d'écoulement et lorsqu'il pleut, ça va dans les autres voiries et finalement ça va à la station. Donc c'est très important de faire ces mises en séparatif. Sur cette photo, un poste de relèvement qui est sur la commune de Saint Denis où on avait un déversoir d'orage qui s'écoulait beaucoup trop et on récupère ces eaux et on les envoie dans le bassin des Ravinelles. Donc ce plan d'actions, sur lequel il y a environ une dizaine d'actions importantes, sera terminé dans deux ans. Il se terminera d'ailleurs par de nouveaux travaux à Château-Gaillard, à Cormoz, où on va muscler un petit peu la station de relèvement ou il y a l'ancienne station d'épuration, on démantèlera aussi l'ancienne pour faire plus joli. Et l'aboutissement final de ce plan d'action, sera la station d'épuration.

Alors quelles vont être les eaux usées traitées ?

Il y a vos eaux usées domestiques, salle de bains, cuisine, WC qui sont chargées de détergents, de graisses, de matières organiques. Des eaux usées industrielles : Donc des entreprises installées sur le territoire dont leurs eaux usées contiennent des solvants, des métaux lourds et aussi hydrocarbures. Alors pour ces entreprises, nous disposons d'un certain nombre de conventions de rejet. Ils ne rejettent pas n'importe quoi dans nos tuyaux. Et je mettrais entre parenthèses qu'on a la chance de ne pas avoir d'entreprise extrêmement polluante. Qui soient gênantes pour les stations comme les grosses laiteries, les tanneries ou les usines de production de vernis qui produisent du cuivre etc... On a la chance d'avoir quand même des entreprises qui ne polluent pas trop. Et puis, il y a un dernier type d'eau dont normalement on ne devrait pas en voir arriver beaucoup dans la station, mais ce n'est pas le cas. Ce sont les eaux pluviales et de ruissèlement.

Alors pourquoi une nouvelle station ? Ça, c'est extrêmement important que l'on partage.

Il y a deux raisons à cela et qui vont permettre de respecter le milieu naturel dont l'Albarine et par voie de conséquence, la rivière d'Ain. Notre nouvel équipement qui va nous permettre de prendre en compte un volume d'eaux usées bien plus important comme on va le traiter, on va ne pas le rejeter dans la nature. Donc, ça, c'est une raison très importante. Et puis la deuxième, elle va permettre de traiter les nitrates et le phosphore. Alors pourquoi on s'amuse à traiter ça ? Pour une problématique d'eutrophisation de la rivière d'Ain, c'est le développement d'algues. Notre belle rivière à truites a des phénomènes de développement d'algues, d'une part parce que l'eau devient plus chaude, les étés vous savez qui sont plus chauds, mais surtout elle est refroidit par des résurgences de nappes phréatiques et comme le niveau des nappes baisse, le refroidissement aussi. Donc grosso modo la température de la rivière d'Ain augmente. Et puis là on leur donne à manger aux algues avec des nitrates et du phosphore. Il faut donc réduire ces apports pour ne pas avoir d'algues. Ce qui se passe

dans la rivière d'Ain, c'est ce qui se passe sur les côtes bretonnes avec les nitrates, les lisiers que l'on épand, et le réchauffement de la mer, il y a des développements d'algues et il peut y en avoir dans la rivière d'Ain ; ça consomme de l'oxygène et après ça asphyxie les poissons. Donc il faut traiter les nitrates et le phosphore.

Et puis on a également des exigences réglementaires dans ces deux domaines à respecter avec un arrêté préfectoral pour le mois d'avril 2024.

Voilà. Chacune de ces raisons à elle seule nous ferait construire un nouvel équipement.

Quel site ?

Il y a eu une étude qui a d'ailleurs été présentée en Préfecture sur quatre sites types différents, y compris le site retenu.

Vous voyez sur le dessin, l'ancienne station est ici. Et puis on se situe à une centaine de mètres. Voilà l'implantation du nouveau site qui est aujourd'hui le meilleur compromis environnemental, technique, géographique. Donc c'est le site qui a été retenu. Il est sur la commune du Château Gaillard qui signera le permis de construire, si elle en est d'accord.

Alors quelles sont les étapes d'un traitement d'eaux usées ?

C'est un peu similaire à toutes les situations : un dégrillage grossier, où on récupère les canettes, les papiers et tout ce qui flotte à la surface de l'eau. Ensuite, une station de relèvement, c'est à dire les fluides vont être relevés et après ça va s'écouler de manière gravitaire sur l'ensemble de la station, donc avec des pompes assez importantes. Ensuite, après un prétraitement, on va dessabler et déshuiler pour arriver à l'étage de traitement suivant que l'on appelle la décantation primaire. C'est à dire on va arriver dans des bassins où le fluide va être tranquilisé, ce qui fait que les matières en suspension y compris les matières organiques, vont aller au fond du bassin où là, il y a un dispositif d'aspiration. Ensuite, les eaux vont aller dans un traitement biologique, là il y a des bactéries, qui consomment les matières organiques et qui créent des boues, les eaux vont ensuite dans un bassin qu'on appelle un clarificateur, c'est le même système, les boues vont aller au fond du bassin, où elles sont aspirées. Déjà à la sortie du clarificateur, il sort une eau très claire. Enfin, il y a un dernier poste qui est le traitement tertiaire où l'on va traiter l'azote et le phosphore.

Alors je vous propose maintenant de regarder un petit peu le projet de station. Alors, qu'est-ce que l'on va traiter dans cette station ?

Évidemment l'eau qui arrive, mais également l'air car tous les bâtiments sont sous inspiration et tout est désodorisé. Aujourd'hui, il y a des équipements modernes qui permettent des désodorisations importantes. On a le bassin des Ravinelles qui est en plein milieu urbain et il n'y a aucune plainte des gens qui habitent à côté ; on a des systèmes efficaces. On va traiter les boues, et produire du gaz. Voyez sur ce schéma, on a un digesteur. En fait, les boues sont montées en température, ça produit du gaz qu'on stocke dans une petite sphère. Et ensuite, ce gaz, on va le réutiliser. A ce stade de l'étude, on ne sait pas comment on va le réutiliser : 2 possibilités. On réinjecte dans le réseau de gaz ou alors on fait tourner une turbine, pour produire de l'électricité qui est réutilisée dans la station. Très important aussi, il y aura un circuit de visites pour les scolaires, quand c'est bien organisé, c'est très visité une station d'épuration, donc on a prévu un circuit de visite sur les toitures des bâtiments et cela pour accueillir des classes. Il y aura également un pôle énergie, je vous ai expliqué pour le traitement du gaz, mais il

Il y a beaucoup de surface sur les bâtiments, et on a réservé la place dans les locaux électriques pour pouvoir équiper les toitures de panneaux solaires. Et le sujet à la mode, pas une semaine à la télévision sans que l'on parle de la réutilisation des eaux usées de stations, comme la pomme de terre de Noirmoutier, ça fait 40 ans qu'elle est irriguée par de l'eau traitée et maintenant ça devient un argument de communication. C'est ça qui est extraordinaire. Et bien nous, notre réutilisation à nous c'est d'infiltrer les eaux pour recharger la nappe.

Que va devenir l'ancien site ?

L'ancien site, nous sert à composter les boues et on pourra toujours l'utiliser pour ça, pour l'instant. Vous savez que ces boues on les mélange avec du fumier de cheval et de ce qu'on appelle du mulche. Et on transforme cela en composte. On a un plan d'épandage pour que les agriculteurs épandent dans les champs. Ensuite, nous allons démanteler les ouvrages de la filière eau et nous allons créer ici des bassins d'infiltration pour recharger, la nappe phréatique.

Alors quel est le montant d'investissement ?

Donc, je vous le dis évidemment, comme nous sommes très en amont et qu'il y a encore une étude d'optimisation en cours, ce qui doit légèrement nous faire modifier la taille des bassins. Mais aujourd'hui le prix de notre maître d'œuvre annoncé est de 26 millions d'€.

Vous voyez, c'est quelque chose d'important. Le financement, sera assuré par des aides publiques comme l'Agence de l'eau, le Département, j'ai cru comprendre que la Région pouvait participer également. Mais également par les recettes propres du STEASA et enfin le recours à l'emprunt. Voilà donc le plan de financement. L'étude doit être terminée au mois de septembre, et là on aura à concevoir un plan d'investissement plus précis puisque pour l'instant on n'a pas complètement le détail de ce plan. Alors ce que je peux rajouter, c'est que le STEASA veillera bien sûr à limiter l'impact sur la facture de l'utilisateur. C'est quelque chose que l'on a toujours pratiqué. On a toujours regardé ce point avec une grande importance. Une personne qui est adhérente au STEASA et au SIERA paie un prix du mètre cube à 3,50 € avec 20 % de taxes comprise, alors que la moyenne nationale est à 4,50 €. Vous voyez, on est plutôt bas. Mais on souhaite également le rester, ah voilà mon expert financier qui arrive justement. Nous sommes également en attente de mesures gouvernementales. Le Président de la République a présenté un plan sur l'eau avec 53 actions par exemple des éco prêts, des aides pour les stations prioritaires. Mais ce n'est pas encore descendu au niveau des gens qui nous subventionnent. Il faut donc attendre un petit peu

Alors quelles dates clés ?

Nous travaillons pour déposer un dossier à l'administration au mois de septembre de cette année ; c'est ce qui est prévu. Ils vont mettre à peu près une année pour instruire le dossier. Les services de la Préfecture vont voir passer notre dossier. Y compris les archéologues et ... On est sur une réalisation de travaux 2025 / 2028 pour une mise en service industrielle en 2028. Voilà, c'est aujourd'hui ce que l'on a dans notre planning.

Annie Augier – Iddest - animatrice

Parfait ! Merci. Voilà beaucoup d'informations qui lui arrivent évidemment de manière groupée. Vous avez remarqué qu'à l'accueil, vous avez des plaquettes qui vous permettent d'avoir un peu plus d'informations. Le site internet du STEASA va être également nourri de quelques éléments qui vous

permettent de mieux comprendre de quel projet il s'agit. Est-ce que parmi vous, il y a déjà des questions, des avis qui pourraient surgir de cette première présentation ?

Est-ce que tout a été clair ? Est ce qu'il y a des points qui vous paraissent à éclaircir ? Est ce qu'il y a des éléments qui vous permettraient de mieux comprendre de quoi il s'agit ? Alors vous allez pouvoir retrouver encore une fois un certain nombre d'informations sur la plaquette qui est distribuée à l'entrée.

On a aussi des panneaux présentés ici et qu'on va retrouver dans un certain nombre de communes. Et on va avoir évidemment, je vais vous en parler dans quelques minutes, deux autres réunions publiques qui vont être programmées dans les jours qui viennent. Mais si vous êtes là, profitez-en.

Alors, madame, j'arrive. Ce que je vous demander, c'est de bien donner votre nom et éventuellement la commune dans laquelle vous êtes. Alors bien près du micro, Alors on ne vous entend pas. Vous allez prendre mon micro.

Une habitante de Château-Gaillard

À partir de quand on va dépendre du STEASA et le prix de l'abonnement par mois ?

Annie Augier – Iddest - animatrice

Alors à partir de quand vous allez être reliée ? Et quelle peut être l'incidence de ce raccordement sur un plan de financier pour vous ? Merci Madame.

Thierry Deroubaix – président du STEASA

Aujourd'hui, vous êtes déjà sur un assainissement collectif. Et bien en fait, la nouvelle station va être reliée Alors il y a une phase où, on se sert de l'ancienne pendant la durée des travaux. Puis, à un moment, il y a une phase de basculement et on est plutôt sur 2028 à la fin de l'ensemble des travaux. Alors, il y a eu une année pendant laquelle il y a des essais, des tests et on est déjà en phase où on traite les eaux.

Annie Augier – Iddest - animatrice

Et l'incidence financière ?

Thierry Deroubaix – président du STEASA

La partie financière avec précision. Je vous dirai, fin d'année Jean-Pierre non ?

Annie Augier – Iddest - animatrice

Je vous propose de vous représenter, Monsieur.

Jean-Pierre Thibaut, adjoint à la commune de Château Gaillard et également vice-président du STEASA.

Pour la partie finance, l'impact financier, à ce jour, on ne peut pas le dire. On ne peut pas vous dire pas parce que l'ensemble des paramètres ne sont pas connus. Nous avons une connaissance du prix, oui, du budget, et tout à fait une estimation. Ce qu'il faut intégrer, c'est que c'est un projet qui finalement entre le moment où on se dit qu'il faut le faire et au moment où on le livre, c'est dix ans à peu près.

Donc en fait la maturation du prix, la maturation du projet sur sa durée, ça a des impacts financiers. Et donc l'estimation là, vous a été donnée à 26 millions d'euros. Et puis, il faut mettre en face un volume de subvention, c'est des choses qu'on a en discussion. Voilà. Et au final, il reste une part qui est à financer par le STEASA et cette part, aujourd'hui, on ne la connaît pas. On sait qu'on a la capacité financière de le faire. Ça oui, tout à fait. Mais vous dire l'impact que cela aura sur votre redevance, sur l'abonnement aujourd'hui, de façon précise manifestement, c'est trop tôt.

Même si je voulais vous citer un chiffre, il ne serait pas fiable. On a des idées mais ce n'est pas fiable à ce jour. Donc citer un chiffre, on ne peut pas. Pour le moment ce n'est pas raisonnable parce que le plan de financement n'est pas assez abouti. Voyez par exemple, on en aurait parlé il y a un an et demi, on avait des financements à 1.5% et aujourd'hui on a des financements à 4 %. Cela a un impact aussi.

Habitant de Cormoz

Bonjour, j'habite sur Cormoz, pas loin de la future station qui va se construire. Donc en fait, on part sur un projet sans savoir quel va être l'impact auprès des habitants, auprès de la population. C'est bien ça ? On est bien d'accord ?

Jean-Pierre Thibaut, adjoint à la commune de Château Gaillard et également vice-président du STEASA.

Non, ce n'est pas ça. L'ordre du projet, ce n'est pas comme ça, ce n'est pas déterminé une enveloppe financière. C'est effectivement un projet qui doit être, qui doit être construit. Comme ça a pu vous être expliqué avant. Le point de départ, ce n'est pas l'aspect financier, le point de départ, c'est le traitement des eaux usées et la qualité du traitement des eaux usées. Les caractéristiques que nous devons respecter amènent un projet. Après, une fois que ce projet est travaillé, travaillé, retravaillé, on a une enveloppe financière. Il ne vous a pas échappé aussi que, ces dernières années, très récemment, l'augmentation des prix des matériaux, que tout le monde connaît, a aussi un impact.

Peut-être que ça aura un impact dans les années qui viennent peut-être qu'il y aura une baisse du prix des matériaux, peut-être une baisse des taux ou une augmentation des taux. Ce qu'on peut vous répondre, c'est que le STEASA, sur la base actuelle peut le financer, peut financer sans devoir répercuter de façon significative sur la note des abonnés. Après, qu'est-ce que ça veut dire « significative » ? Je ne sais pas ce que vous, vous estimez être une hausse importante ? Il faut partir du point de départ, on fait un choix technique et ce choix technique fait l'objet d'un quantitatif financier. Voilà, et on est dans cette période.

Annie Augier – Iddest - animatrice

Merci. Y a-t-il d'autres questions sur ce projet, sur ses modalités, sur sa durée de chantier, sur les aspects qui ont été évoqués ou que vous avez pu lire dans cette plaquette ?

Monsieur le Maire.

Joël Brunet – maire de Château-Gaillard

Aujourd'hui moi la première question, et c'est logique pour les gens des Ravinelles. La station, se rapproche un peu des maisons, c'est vrai qu'on nous dit qu'on va traiter les odeurs avec des choses. Le seul point aujourd'hui pour notre commune, donc, c'est les odeurs. Aujourd'hui, c'est sûr qu'avec les nouvelles technologies, je pense que le projet, a une orientation très forte sur ce sujet pour qu'elle

ne sente rien. On a connu la première station de Ambérieu qui était au bord de l'autoroute et on a connu dans un lotissement et donc il y avait des moments, on fallait se boucher les trous de nez.

Annie Augier – Iddest - animatrice

Alors qu'est-ce qu'on peut dire sur les nuisances et possiblement la manière de les contrer.

Thierry Deroubaix – président du STEASA

On va dire que la technique a fait beaucoup de progrès et maintenant des systèmes de désodorisations sont extrêmement performants. Et quand on voit Lyon, où il y a des stations qui sont en plein milieu urbain. Rien que le bassin des Ravinelles, quand on voit le local de filtration désodorisation qui est très très volumineux et on n'a aucun impact pour les voisins. Donc c'est une bonne. Nous avons fixé cela dans le cahier des charges. On a été très exigeants là-dessus. Et le maître d'œuvre, a bâti la station en conséquence.

Annie Augier – Iddest - animatrice

Merci. Alors une question au deuxième rang on arrive avec le micro madame.

Habitante – nom inaudible

Je souhaitais connaître le dimensionnement de la station et à quel horizon elle a été dimensionnée. Savoir si on tient compte de l'urbanisation future. Jusqu'à quand ?

Thierry Deroubaix – président du STEASA

Oui, je dis oui quand on construit sur ce type d'ouvrage, et bien il faut dire tenir compte d'un document qui est le SCOT, qui donne des évolutions de populations sur 30 à 40 ans. Voilà donc il y a d'abord des essais, des mesures pour voir les flux hydrauliques arrivés à la station et on compte une augmentation de la population.

Annie Augier – Iddest - animatrice

Alors, attendez, on va vous apporter un complément de réponse

Magali Poncelet – directrice du STEASA

La station est dimensionnée pour 50 000 équivalents habitants, elle est dimensionnée sur une quarantaine d'années. C'est la même chose pour toutes les constructions qu'il y a aujourd'hui. Pour un volume qui est aujourd'hui de 12 800 mètres cube.

Je ne sais pas si c'est très complet. Sur les études hydrauliques qui sont en cours, les optimisations hydrauliques, c'est surtout par rapport taille des bassins, éventuellement pour affiner les coûts.

Thierry Deroubaix – président du STEASA

Je vais ajouter que c'est assez compliqué à dimensionner une station ; parce qu'il ne faut pas qu'elle soit trop petite et pas satisfaisant, il ne faut pas qu'elle soit trop grande non plus, sinon les bactéries n'ont pas assez à manger. Donc si c'est un rapport, il faut trouver le juste milieu.

Annie Augier – Iddest - animatrice

Vous vouliez rajouter quelque chose sur le réseau ?

Magali Poncelet – directrice du STEASA

Pour revenir sur les nuisances potentielles. D'expérience, des stations d'épuration ayant le même système de désodorisation ont en effet été installées en plein cœur de ville, notamment par exemple à Neuville-sur-Saône. Une station que je gérais auparavant, on n'a pas /de nuisance avec ces stations. Tout est couvert, les bâtiments avec des risques olfactifs sont couverts et l'air est aspiré, puis il est traité avant d'être rejeté dans l'air naturel. Donc c'est vrai qu'il n'y aura pas de nuisances et que cela doit faire partie du cahier des charges.

Annie Augier – Iddest - animatrice

Merci. Monsieur.

Jean –François Richer – adjoint à Château-Gaillard

Juste une petite question au niveau des nuisances sonores ? Est-ce que ce sera supérieur à l'ancienne station ?

Thierry Deroubaix – président du STEASA

Comme les bâtiments sont couverts, ça va arranger les choses également. Normalement, il n'est pas prévu de nuisances supérieures à l'ancienne station et on a fait une étude initiale de bruit.

Il y a un certain nombre d'études qui ont été lancées ; c'est extrêmement complexe, treize études au total qui ont été lancées. Une étude olfactive et il y a une étude de bruit. Alors pendant les travaux, évidemment, il y a quelques camions qui vont arriver sur la station et ils vont passer par la route d'accès. Là où vous avez le panneau STEASA, ils vont finalement arrivés par la partie arrière, donc normalement pas de nuisance non plus de ce côté-là.

Annie Augier – Iddest - animatrice

Peut-être un point sur les études qui soit ont été conduites, soit ont été lancées. Ça me semble intéressant que peut-être que vous puissiez nous dire ou vous parlez de l'état initial du périmètre. On peut se dire peut-être que d'abord le STEASA a cette obligation d'avoir conduit ces études en leur état initial, et puis peut être que pour qu'on prenne la mesure de l'ensemble des enjeux qui sont étudiés et des précautions qui sont évidemment prises à la fois dans le cahier des charges et dans les différents éléments que vous soumettez au bureau d'études pour qu'évidemment les consignes soient données et qu'elles soient surtout respectées. Et peut-être que ce serait intéressant de nous dire dans quelle mesure vous avez pu mener ces études.

Magali Poncelet – directrice du STEASA

Vous voyez dans le tableau un certain nombre d'études qui ont commencé à partir de 2020, il y en a qui ont commencé d'ailleurs bien avant. Des études de localisation, des études d'inondabilité parce que le site choisi est en zone inondable, il y a donc des prescriptions particulières, des préconisations dans le cahier des charges. Il y a eu des études sur la qualité du milieu récepteur, l'objectif étant d'évaluer l'impact qu'aura ce projet sur le milieu naturel.

Des études liées à l'ancien site et notamment son démantèlement par le diagnostic amiante et HAP. Normalement, dans chaque déconstruction, on est censé vérifier qu'il n'y a pas d'amiante pour la protection des ouvriers. Ensuite, les études géotechniques qui ont lieu à différentes étapes du projet, dont l'objectif est de maîtriser ou du moins de connaître le type de fondation, le type de sol pour justement connaître les fondations à réaliser.

On parlait tout à l'heure des odeurs. Donc il y a eu une étude initiale des odeurs. C'est important justement pour évaluer l'impact du projet derrière sur les riverains. On a eu la même chose sur les études de bruit, avec des études initiales, sachant que qu'à la mise en service de la station, on fera des études de bruits et d'odeurs de mise en service.

Ensuite, il y a eu des études de faisabilité qui se sont terminées en décembre. L'objectif de cette étude était de vérifier que les effluents ou les caractéristiques physico chimiques de l'effluent sont compatibles avec le traitement envisagé de la station. On peut avoir des soucis quand il y a des industriels par exemple et que l'on a des effluents qui n'ont pas assez de phosphore par exemple, parce que les bactéries ont besoin de carbone, d'azote et de phosphore pour bien se développer.

On avait également réalisé des études faune / flore sur 4 quatre saisons pour évaluer l'impact du projet sur la faune et la flore locales.

Une étude détaillée de GRDF pour évaluer l'impact et voir comment on pouvait réinjecter le gaz dans le réseau GRDF éventuellement.

Donc ça, c'est une étude qui est encore en cours. Une étude hydrogéologique qui permet de tracer la nappe et de la modéliser pour vérifier qu'en cas de pollution, comment va diffuser finalement la pollution dans la nappe. L'objectif étant de vérifier qu'on n'impacte pas sur la ressource en eau.

Des études de raccordement électrique, ça, ça dépendra, dans le cadre du projet, de la puissance nécessaire au bon fonctionnement de la station ; Et enfin des études archéologiques. Donc là, à château Gaillard, on est en plein dedans. Etudes archéologiques ça veut dire des fouilles, potentiellement des trouvailles si je puis dire comme ça et on espère que non. Voilà. Nous attendons une date pour les fouilles qui se feront entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024. On n'a pas de date plus précise pour l'instant.

Voilà une synthèse des études qui sont qui seront menées.

Annie Augier – Iddest - animatrice

Allez-y! Oui, mais on vous entend Monsieur le maire.

Joël Brunet – maire de Château-Gaillard

Oui vous savez que c'est comme ça que la station s'est construite, on est proche de l'Albarine, la nappe fluctue et un des bassins, le premier bassin purificateur, a été levé par la poussée. J'ai encore des photos le bassin s'est levé d'1 mètre 50. La station a pris 4 mois de retard car quand la station s'est construite et il a fallu casser le clarificateur pour le refaire. C'est un point important, à prendre en compte parce que l'hiver l'Albarine, coule, et l'eau est à 1 mètre en sous le sol.

Annie Augier – Iddest - animatrice

Alors, y a-t-il d'autres questions sur d'autres sujets ? Où est ce qu'on a épuisé nos interrogations pour ce soir ? Monsieur Au fond. Voilà. Bravo ! Vous avez compris le système.

Habitant Cormoz

L'impact sur la superficie de la station ? Combien ça va prendre de mètres carrés, d'hectares ?

Thierry Deroubaix – président du STEASA

On a acheté deux hectares. (Sur slide) ce qui est en pointillé c'est exactement le site. On a acheté au plus juste pour la consommation de foncier agricole. On a également acheté en bordure pour pouvoir avoir nos canalisations qui restent sous notre emprise. Les grosses canalisations devraient passer le long du chemin. Donc on a vraiment prévu au plus juste.

Annie Augier – Iddest - animatrice

Merci. D'autres questions ?

Visiblement pas. On est évidemment là encore quelques semaines. Vous rappelez les futures modalités de dialogue territorial. On est ce soir à Château Gaillard et ça me semblait être logique de commencer par la commune qui évidemment va accueillir ce projet.

On est la semaine prochaine à Ambérieu-en-Bugey pour une réunion qui va se tenir le 9 mai à 19h, à l'espace 1500 et on terminera ce cycle de trois réunions publiques à Saint-Rambert-en-Bugey le 16 mai à 18h30 à la salle polyvalente.

Et puis dans les mairies qui sont citées ici, jusqu'au 29 mai, les différents visiteurs vont pouvoir retrouver les deux panneaux qui sont ici, donc qui présentent succinctement le projet et puis les différentes plaquettes que vous avez pu voir à l'accueil.

Voilà ce qu'on pouvait se dire ce soir. Merci à vous d'être venus, Monsieur le Président, un mot de conclusion et une invitation pour la suite, à notre verre.

Thierry Deroubaix – président du STEASA

Et je veux vous remercier d'être venus, d'avoir posé vos questions. Vous avez compris que c'est un projet de longue haleine, relativement complexe en termes d'études....

On a un petit verre de l'amitié pour pouvoir discuter avec vous. Voilà, si vous avez d'autres questions complémentaires.

Annie Augier – Iddest - animatrice

Très bien. Je pense qu'on a dû vous le dire à l'accueil.

A côté des plaquettes, vous avez la possibilité de laisser vos coordonnées, ce qui va être le cas d'ailleurs dans chacune des mairies dans des registres que l'on compilera évidemment à l'issue de cette phase de dialogue pour avoir une information qui sera continue sur les différentes prochaines étapes.

Merci Mesdames, Messieurs, d'avoir été présents ce soir et on se dit à tout de suite autour de ce verre.

Fin de la retranscription.

STEASA

SYNDICAT DU TRAITEMENT DES EAUX D'AMBERIEU ET DE SON AGGLOMERATION

Dialogue territorial portant sur le projet d'une nouvelle
station de traitement des eaux usées

Verbatim de la réunion publique d'Ambérieu-en-Bugey

9 mai 2023

Participants dans la salle = 22 personnes + 3 personnes en tribune (Thierry Deroubaix et Magali Poncelet – STEASA & Annie Augier – Iddest)

Début de la réunion : 19h00

Fin de la réunion : 20h00

Temps d'enregistrement : 51'03

Annie Augier – Iddest - animatrice

Ce soir, nous allons débiter cette deuxième réunion publique portant sur ce projet de nouvelle station d'épuration. Merci d'être présents ce soir à cette réunion publique dans le cadre de la concertation volontaire. Mais on reviendra sur ce terme dans quelques minutes. On est dans une phase de ce qu'on qualifie de « dialogue territorial » et qui a pour vocation de vous présenter ce soir une nouvelle station de traitement des eaux usées qui est située ou qui sera située sur la commune de Château Gaillard. On est dans le cadre donc, je le disais, de cette deuxième réunion publique. Il y en aura trois. Donc au total, on en aura une dernière la semaine prochaine et je vous présenterai dans quelques minutes évidemment les différents sujets qu'on va pouvoir aborder au cours de cette réunion.

D'abord, merci à la commune d'Ambérieu-en-Bugey de nous accueillir et qui est représentée ce soir par son adjoint délégué, Monsieur de BOISSIEU, vous êtes délégué à l'urbanisme, aux bâtiments et au cœur de ville. Je vais vous laisser le soin de nous dire quelques mots d'introduction et d'accueil, peut être avec le micro qui est ici. Est ce qu'il est ouvert? Oui, Monsieur de BOISSIEU, je vous en prie.

Monsieur de Boissieu, adjoint au maire d'Ambérieu-en-Bugey, délégué à l'urbanisme, aux bâtiments et au cœur de ville

Allez, je vous rassure, ce sera très rapide. Au nom, bien sûr, de la commune d'Ambérieu-en Bugey, et de son maire Daniel Fabre, qui malheureusement ne peut pas être parmi nous ce soir et qui m'a demandé de bien vouloir l'excuser. Je voudrais, vis à vis de chacun d'entre vous, vous souhaitez la bienvenue, c'est la moindre des choses, vous êtes venu sous la pluie, ce n'est pas une soirée très, j'allais dire, sexy mais ce n'est pas forcément le terme.

Cette réunion publique est organisée par le Syndicat de traitement des eaux d'Ambérieu et de son agglomération. L'objet de cette rencontre, il vient d'être rappelé et bien évidemment, c'est de vous tenir informés sur la création de cette future station d'épuration qui sera érigée à proximité de celle existante sur le territoire de la commune de Château Gaillard. Le syndicat regroupant neuf communes.

Au nom d'Ambérieu, je souhaite la bienvenue s'il y en a, aux habitants des huit autres communes. Je sais qu'il y a encore une réunion, il y en a déjà eu une. Donc il se peut que beaucoup de personnes se répartissent sur les trois communes qui font cet accueil. Je voudrais tout particulièrement remercier le président du STEASA, Thierry Deroubaix, ainsi que toute son équipe pour l'organisation de cette réunion. Je voulais souligner aussi que cette réunion n'a pas du tout de caractère obligatoire. Donc je pense que c'est une très bonne démarche que de tenter d'informer la population de projets qui seront aussi importants et structurants que celui qui va vous être présenté. A titre personnel, de par ma fonction de maire adjoint, comme cela vient d'être rappelé, je voudrais souligner tout particulièrement, sans toutefois déflorer ce qui va vous être dit, combien cette présentation est importante pour ce que ce projet revêt pour l'ensemble des communes.

C'est une réalisation qui doit être réalisée, sinon il y aura des catastrophes. Vous le savez au quotidien, de plus en plus et c'est tant mieux, s'instaure une prise de conscience du respect obligé de notre environnement et donc à une échelle beaucoup plus élevée du respect de notre planète. Et bien, on peut imaginer que ce projet qui va nous être présenté, s'inscrit totalement dans cette vision et que ce sera une concrétisation de ce genre de choses.

Je serais tenté de dire aujourd'hui, avec un petit brin de chauvinisme bien compréhensif que nous apprécions totalement et nous vantons les mérites de l'Albarine, notre jolie rivière, cette rivière dont on dit qu'elle est « rivière divine » si l'on s'en tient à l'étymologie. Je ne sais pas si vous le saviez, mais c'est important. Eh bien, demain, nous allons encore mieux la protéger et encore mieux la respecter. Adieu les nitrates, adieu les phosphores. Et, halte aux algues qui envahissent jusqu'à notre grande majeure la rivière d'Ain ...et qui mettent en péril la faune qui l'habite. Plus prosaïquement, il est de notre devoir d'envisager la naturelle croissance de nos communes et de leurs habitants. Sans une nouvelle station, point de salut ! Alors c'est avec un immense plaisir et surtout beaucoup d'impatience que je vous laisse la parole pour nous faire part de tous les éléments constitutifs de ce projet d'avenir oh combien nécessaire et vertueux.

Annie Augier – Iddest – animatrice

Merci Monsieur L'adjoint et merci pour ce mot d'introduction. Vous avez face à vous les deux personnes qui vont effectivement officier ce soir en matière de présentation de ce projet. Monsieur de BOISSIEU vient de le dire, ce projet est porté par le Syndicat de traitement des eaux de d'Ambérieu et son agglomération. Le STEASA, c'est le logo que vous voyez à gauche de l'écran. Et le STEASA est, ce soir, représenté par son président Thierry DEROUBAIX et Magali PONCELET, qui est la directrice. Vous avez d'autres élus d'ailleurs ici dans la salle : peut-être qu'ils auront l'occasion, si des questions se présentent, de prendre la parole sur un certain nombre de compléments d'éléments.

Cette réunion publique va permettre évidemment de mieux comprendre le projet dont on va se parler, et aussi de reprendre les modalités de ce dialogue territorial que nous avons mis en place. Le micro circulera dans quelques minutes pour que vous preniez la parole pour poser vos questions, donner vos avis et mettre au point les différentes recommandations et avis.

Je tiens, pour la transparence de cette réunion, à vous informer que tous nos propos sont enregistrés, qu'ils feront l'objet d'une retranscription mot à mot ce qu'on appelle un verbatim et que ce verbatim sera en ligne sur le site du STEASA à l'issue de cette phase de dialogue territorial.

Quelques photos peuvent être prises éventuellement. Ce soir, je vais demander si certains d'entre vous ne souhaitent pas être pris en photo, de lever la main. Très bien, Merci beaucoup. J'en déduis que tout le monde accepte le principe, dans le cadre de ce dialogue territorial, de pouvoir être pris en photo.

Alors si je parle maintenant du déroulement de notre réunion, il est globalement en trois temps. D'abord, on va vous présenter le STEASA, c'est à dire la structure qui porte ce projet, et puis on vous présentera le projet de cette nouvelle station de traitement.

Vous allez voir à quel point tout est très pensé concernant les différents effets. Et on vous présentera évidemment les études qui ont permis de déterminer ce qui puisse être à la fois la meilleure technologie et évidemment le meilleur lieu. Et puis vous aurez évidemment la possibilité de poser vos questions et donner vos avis.

Sans plus attendre, je vous propose, Monsieur le Président, de passer à la présentation du STEASA.

Thierry Deroubaix – président du STEASA

Merci Annie et bonsoir à toutes et à tous de vous être déplacés pour cette réunion de dialogue.

Je voudrais, avant de débiter, présenter les deux vice-présidents du STEASA, Jean-Pierre THIBAUD de la commune de Château Gaillard en charge des finances et Giacomo VALERIOTI de la commune de Torcieu en charge des travaux. Ces deux personnes pourront également répondre aux questions que vous ne manquerez pas de nous poser.

Donc Christian l'a dit : une réunion de dialogue n'est pas un exercice obligatoire parce que par la suite, il y aura une vraie enquête publique. Néanmoins, ayant un souhait de dialogue, à l'unanimité du conseil syndical, pour un projet de cette envergure, la discussion en amont est nécessaire. Voilà pourquoi nous sommes là ce soir.

Le STEASA, est un regroupement de neuf communes, vous les voyez sur le petit schéma avec quelques dates clés.

1990, la création du STEASA, il n'y a que cinq communes au départ, et puis d'autres viendront nous rejoindre. Il y a la ville d'Ambérieu, mais également de toutes petites communes comme l'Abergement-de-Varey, 250 habitants. Je dirais que la force de ce syndicat c'est le collectif. Cela nous permet de faire des travaux relativement importants dans des petites communes qui n'auraient pas les moyens de se le permettre. L'Abergement, par exemple où il y a trois hameaux, et il y a un trois stations à plantées de roseaux. C'est grâce à ce collectif que l'on peut se permettre de faire des choses comme ça.

A peu près 27 000 habitants et sur ces neuf communes, dont sept ont leurs effluents qui vont à la station d'épuration, ancien site de Château Gaillard. Ambronay à sa propre station, et l'Abergement, je viens de le citer qui est lui, en autonomie parfaite. Toutes les autres, par des réseaux de canalisations, vont déverser leurs effluents dans la station de Château Gaillard.

2013 est une année importante, parce que le STEASA prend les compétences de collecte et de transfert des eaux usées, c'est à dire : on prend les tuyaux, donc on a la responsabilité du branchement de votre maison jusqu'à la réalisation du compost et le plan d'épandage de nos boues. Cela a donné beaucoup de travail à l'équipe, il a fallu se renforcer pour assurer ce travail, mais cela nous a permis aussi de prendre des décisions importantes, comme celle d'interdire le rejet d'eaux pluviales dans nos réseaux pour ne pas aggraver la situation de temps de pluie.

Une dernière date qui est importante, c'est 2026 dans le cadre de la loi Notre. Normalement, les compétences eau potable et eaux usées devront partir à la communauté de communes de la Plaine de l'Ain.

Le STEASA en quelques chiffres :

A peu près de 210 kilomètres de réseaux dont une petite centaine sont en unitaire. C'est à dire que les eaux pluviales vont dans le réseau d'eaux usées, et sont acheminés jusqu'à la station. Et la station sert à traiter les eaux pluviales sur une centaine de kilomètres dans ce cas.

36 postes de relèvement. Puisque les fluides circulent de manière gravitaire, par moment, il faut relever les eaux.

2 bassins d'orage. Je vais en parler après.

13 stations d'épuration dont deux à boues activées celle d'Ambronay et celle de Château Gaillard. Et puis beaucoup de stations plantées de roseaux pour les hameaux.

42 déversoirs d'orage qui sont des dispositifs fonctionnants lorsqu'on a un événement pluvieux d'importance. A saturation du tuyau, on va déverser les eaux directement en milieu naturel. Sur ces 42 déversoirs d'orage, cinq sont instrumentés et c'est à dire que les résultats, sont envoyés à la police de l'eau.

Notre rôle, et bien il est clair, c'est pour des raisons de protection de la nature, en limitant les déversements en milieu naturel. En respectant la réglementation, parce que l'on a aussi des règles très

strictes à respecter. Notre rôle c'est également d'assurer les travaux et l'exploitation de nos ouvrages, ce que réalise l'équipe au quotidien.

Je vous montré en photo un certain nombre de réalisations, parce que lorsqu'on a récupéré les compétences des canalisations, on s'est aperçu qu'il y avait beaucoup de déversements dans le milieu naturel et nous avons élaboré un plan d'action à peu près une dizaine d'actions. Ce plan d'action sera terminé en 2024 2025. Et donc ces quatre photos concernent certains projets. Aux environs de Château-Gaillard, on voit deux bassins d'orage. On en avait parlé rapidement tout à l'heure. Celui qui est très connu, après le radar, là où il y a la fresque avec la baleine. En fait, ces ouvrages se remplissent par temps de pluie, puis après, quand l'événement pluvieux est passé, le bassin, se vidange, cela permet de lisser les flux qui vont à la station. Le second, à la croix Saint-Georges. Une troisième photo, qui est un chantier que nous sommes en train de terminer à Ambutrix, c'est un peu dans une cuvette, alors les eaux des pentes vont sur les grilles des routes, et puis tout allait à la station ou bien, se déversait en partie dans le milieu naturel en cas de forte pluie, maintenant avec la déconnexion, c'est terminé. Ces eaux naturelles vont retourner dans le Buisin et nous ne traiterons que les eaux usées d'Ambutrix à la station. Enfin, la quatrième photo, est un poste de relèvement, qui déversait beaucoup dans la nature pour lequel on a installé un système de pompage et on a récupéré ces eaux qui vont directement dans le bassin des Ravinelles.

Ce qui veut dire que la station, quand même, c'est l'aboutissement final de toutes ces actions. Parce que tout ce qu'on voit là, va contribuer à avoir plus d'eaux usées qui vont aller dans nos canalisations. Et donc la nouvelle station devra traiter un volume d'eau plus important.

Alors, quelles eaux usées allons-nous traiter : les vôtres, celles de vos maisons salle de bains, cuisine avec un petit peu de détergent, des graisses, quelques solvants et puis des débris organiques. Des eaux usées industrielles. En effet, il y a un certain nombre d'entreprises pour lesquelles nous avons des conventions de rejets, on peut trouver dans ces eaux des solvants, métaux lourds, quelques hydrocarbures, parfois des micropolluants organiques. Je veux dire entre parenthèses, que nous avons la chance de ne pas avoir d'entreprises très polluantes dans notre syndicat, pas de laiterie, pas de tannerie et ça c'est un poison pour les stations d'épuration. Et puis des eaux qui ne devraient pas aller à la station mais qu'on doit bien traiter, les eaux pluviales et de ruissellement dont je vous ai parlé.

Alors pourquoi une nouvelle station ? Eh bien, Christian l'avait fort bien dit, c'est pour respecter le milieu naturel, l'Albarine et puis la Rivière d'Ain. Alors tout d'abord, en prenant en compte un volume d'eaux usées beaucoup plus important. En effet, le nouveau site devrait traiter au moment de pointe, environ 12 800 mètres cubes par jour. C'est pratiquement trois fois plus que l'ancien site, et puis traiter les nitrates et les phosphores. Pour des raisons d'eutrophisation, notre belle rivière à truites, la rivière d'Ain a des problèmes d'algues, pour deux raisons. Tout d'abord, elle se réchauffe parce que les étés sont plus chauds, vous l'avez constaté. Mais également, elle se refroidit avec des résurgences de nappes phréatiques, comme les nappes sont plus basses, elles refroidissent moins la rivière d'Ain, donc elle se réchauffe d'autant plus. Après, on donne à manger aux algues avec des nitrates et des phosphores... Donc il faut absolument les limiter parce que les algues consomment l'oxygène et au bout d'un moment ça peut tuer les poissons. Donc il faut traiter de manière très efficace ces nitrates et phosphores et, l'ancien site ne le permettait pas. Il y a également des exigences réglementaires.

Le STEASA a reçu un arrêté préfectoral sur les nitrates et les phosphores que l'on doit mettre en application prochainement. Chacune de ces raisons se suffit à elle-même pour remplacer l'ouvrage actuel.

Concernant la localisation, vous la voyez sur le plan. L'ancien site est ici et le nouveau est à environ une centaine de mètres. Quatre typologies de sites ont été étudiés dans une étude. Le site qui a été retenu en termes de faisabilité technique, cohérence environnementale, géographique est celui-ci. Nous avons acheté deux hectares à un exploitant agricole, que l'on remplit bien, vous voyez la limite de ce qu'on a acheté en pointillé, et on a également acheté cette partie-là pour mettre les réseaux sous notre terrain. C'est la commune de Château-Gaillard qui va recevoir ce projet, donc qui devra signer le permis de construire.

Alors les étapes de traitement sont un peu un classique pour ce type de station. Tout d'abord, un dégrillage grossier où va être retiré les canettes, les morceaux de bois, et cetera. Ensuite on va relever, l'ensemble des eaux et après elles vont s'écouler de manière gravitaire dans l'ensemble du process. Les eaux vont suivre un pré traitement. Un dessableur, déshuileur, puis un dégrillage beaucoup plus fins cette fois. Après, il y a ce que l'on appelle une décantation primaire, c'est à dire que le fluide va être tranquilisé et les matières les plus lourdes, les matières organiques, vont tomber au fond du bassin, là il y a un système d'aspiration qui va récupérer ce qu'on appelle des boues primaires. Ensuite, les eaux vont aller dans un système de traitement biologique. Il y a des bactéries qui vont consommer la matière organique, le fluide est ensuite tranquilisé de nouveau et on va récupérer des boues biologiques dans un décanteur, les boues descendent au fond et elles sont aspirées. Les eaux vont ensuite rejoindre un traitement tertiaire qui est en quelque sorte une sorte de méga filtration, si on peut l'appeler comme ça et c'est dans cette partie qu'on va finaliser le traitement des nitrates et du phosphore.

Alors voici le site. On va le détailler un petit peu au fil de l'eau. Alors qu'est-ce qu'on va traiter dans ce site? Évidemment, on va traiter l'eau qui y arrive, mais on va également traiter de l'air parce que l'ensemble des bâtiments, enfin l'ensemble des dispositifs dans lequel il va y avoir des nuisances olfactives, sont dans des bâtiments où il y a des systèmes d'aspiration, et cet air va être désodorisé. On va également traiter les boues, et fabriquer du biogaz. Ce site sera également, équipé d'un circuit de visite, cela peut être très intéressant d'envoyer des scolaires visiter une station d'épuration, cela fonctionne très bien dans certaines stations de Lyon par exemple. Enfin, un pôle énergie est prévu. Le gaz produit pourra être valoriser, la manière dont il va être réutilisé, est en cours d'étude, est-ce qu'on le réinjecte dans le réseau ou est ce qu'on fait de la cogénération, c'est à dire on fabrique de l'électricité et on s'en sert pour l'installation, ce n'est pas encore complètement défini. On va aussi équiper la station, parce que l'on a beaucoup de toitures de bâtiments, de panneaux solaires, ce qui veut dire qu'on laisse la place dans les locaux électriques pour les onduleurs et que tout soit prêt quand on pourra le faire financièrement, pour mettre ses panneaux. Pour terminer, il y a la réutilisation des eaux traitées, alors, c'est un sujet très à la mode. Il y a presque un reportage par semaine sur le sujet. Nous allons infiltrer dans la nappe une partie des eaux traitées via des bassins d'infiltration pour recharger la nappe phréatique.

Sur le schéma, vous observerez, ici le bâtiment d'exploitation dans lequel on a une salle d'accueil pour les scolaires. À nouveau un bassin d'orage, un peu près du volume de celui du bassin des Ravinelles. C'est à dire ce bassin d'orage va faire à peu près 2000 mètres cubes. Les fluides vont aller dans ce bâtiment où il y a le prétraitement, puis ici la décantation primaire, après dans les bassins qui sont ici où il y a les bactéries, et puis après vous avez ici les bassins de décantation, le digesteur.

Alors évidemment, quand on fait ce genre d'ouvrage, on s'inquiète de l'évolution, parce qu'une station, c'est pour 35 ou 40 ans. C'est d'ailleurs à peu près l'âge de l'ancien site. Mais il faut prendre en compte l'évolution de la population. C'est ce qu'on a fait avec le Scot du BUCOPA. C'est le schéma de cohérence territoriale, Bugey côtière plaine de l'Ain.

Alors, que va devenir l'ancien site ? Vous voyez ici les bassins, les fameux bassins d'infiltration. On va poursuivre le compostage de nos boues. Les boues vont être amenées sur ce site et puis elles sont mélangées à du fumier de cheval et des sortes de débris de bois, de végétaux, des écorces... Ici, Là où on fabrique un compost, on met ce mélange dans des bennes que l'on aère et quand ce compost est prêt, il y a des prélèvements qui sont faits dessus. Enfin, ils sont épandus dans les champs avoisinants la station. Les ouvrages de la filière eau vont être démantelés.

Alors le budget prévisionnel pour ce projet est de 26 millions d'euros. C'est le résultat de la première étude de notre maître d'œuvre, le cabinet Merlin. Une optimisation de l'hydraulique est en cours, qui pourrait remettre en cause la taille de certains bassins par exemple. Ce sera donc, une révision plutôt à la baisse. Nous aurons une idée plus précise du coût aux alentours de la fin d'année. Le financement sera assuré par des aides publiques : l'agence de l'eau, le département, voire la région ; puis les recettes propres du STEASA, et le recours à l'emprunt. Bien évidemment, nous veillerons à limiter l'impact sur la facture de l'utilisateur. C'est ce qu'on a toujours fait en comité syndical. Pour vous donner un ordre d'idée, une commune comme Ambérieu, qui adhère au STEASA et au SIERA paye le mètre cube d'eau 3,50 € avec les 20 % de taxes comprises alors que la moyenne nationale est 4,50 €. C'est à dire qu'on fait attention au prix du mètre cube d'eau.

Un petit planning de mise en service. Donc je vous ai dit que septembre 2023, nous recevons l'étude du cabinet Merlin et on compte déposer le dossier en préfecture à cette date. Voilà, fin septembre début octobre, nous allons remettre ce dossier et il va mettre environ un an afin que tous les services de l'État posent leurs questions et fassent leurs remarques. Tout ça pour engager les travaux entre 2025 et 2028 : il faut trois années de travaux pour faire une station de cette taille et 2028 est la date dans notre planning de mise en service du nouvel équipement.

Annie Augier – Iddest - animatrice

Parfait. Merci Monsieur le Président. Alors, on a beaucoup d'informations qui nous arrivent évidemment de manière groupée, mais est ce que cette présentation suscite déjà un certain nombre

de questionnements ? on a évidemment un micro qui va pouvoir venir jusqu'à vous et qui va vous permettre évidemment pour que l'on puisse enregistrer votre questionnement et naturellement, répondre. Est ce qu'il y a une question, un avis, un premier commentaire de quelqu'un dans la salle?

Oui, monsieur. Alors je vais vous proposer de donner votre nom ou au moins la commune ou vous habitez. Bien, prendre le micro.

Habitant de Château Gaillard

J'habite Château- Gaillard, proche de la station d'épuration qui sera construite. Sur le plan, on voit l'ancienne station d'épuration. Vous allez donc rapprocher la prochaine des habitations. Est-ce que vous avez pris en compte, c'est là que se trouve ce problème, c'est des éléments en fait qui vont nous causer des nuisances, du bruit, au niveau des odeurs. Et également la dépréciation de nos habitations. Parce que quelqu'un qui va venir habiter chez nous prochainement ou racheter la maison, je pense que si il voit une station d'épuration à 100 mètres de chez nous. En fait, je crois qu'il y aura des problèmes de montants et de dépréciation de nos maisons.

Annie Augier – Iddest - animatrice

Qu'est-ce que vous voulez dire?

Habitant de Château Gaillard

Bien, je pense que vous avez oublié en fait les habitations qui sont juste derrière, dans votre nouvelle construction.

Annie Augier – Iddest - animatrice

Merci monsieur. Alors peut être qu'on peut avoir un complément d'information d'abord des études qui ont peut-être été conduites pour vous permettre d'avoir choisi ce périmètre là et ce qui se font aussi là. Et puis deuxième peut être partie de question sur la nature des précautions avec lesquelles vous avez imaginé cet ouvrage, ou en tous les cas le cahier des charges qui est donné au maître d'œuvre.

Mais votre question est évidemment très intéressante, monsieur, et on va pouvoir répondre en tous les cas au moins sur des éléments factuels de sites qui ont été étudiés. C'est peut-être déjà le premier point, Monsieur le président.

Thierry Deroubaix – président du STEASA

Oui, tout à fait. Alors on a fait une étude assez importante que l'on a d'ailleurs présentée en préfecture. Et vous voyez ici les quatre sites types qui étaient retenus. Il y avait le site de l'ancienne station, c'est à dire faire une déconstruction reconstruction mais la taille nécessaire des bassins d'infiltration aujourd'hui ne permet pas d'implanter la nouvelle station. Il y avait ce site qui s'appelle le site de la Femme morte, mais il a tout de suite été éliminé parce qu'en dessous, il y a une nappe phréatique à protéger, et donc il y a eu refus de suite de la préfecture de se positionner dessus. Vous voyez le carrefour, il y a le chemin d'accès à la station, là il y avait un site que nous avait proposé l'administration juste en face de vos maisons, nous, ce site-là, et bien sûr avec les élus du Château Gaillard, nous l'avons tout de suite éliminé, il n'était pas question de faire ça ici. Et puis enfin, il y avait ce site, le site type C.

Habitant de Château Gaillard

Les maisons sont ici.

Annie Augier – Iddest - animatrice

Alors, attendez monsieur, on va juste poursuivre avec Monsieur Deroubaix.

Thierry Deroubaix – président du STEASA

Alors en termes de distance. Pas du tout, on est à 250 mètres des maisons aujourd'hui, notre site

Habitant de Château Gaillard

250 mètres, Vous imaginez

Annie Augier – Iddest - animatrice

Alors attendez monsieur, on va laisser terminer Monsieur Deroubaix pour qu'il vous réponde et on vous redonnera le micro.

Thierry Deroubaix – président du STEASA

Et puis il y avait donc ce dernier site qui dont une partie a été oubliée parce qu'il est vraiment en zone inondable avec une très grande hauteur d'eau. Donc, et bien il en restait plus qu'un qui est le site C. Le cahier des charges qui est donné au cabinet Merlin qui sont des spécialistes pour faire ce genre d'ouvrage. Évidemment, a bien tenu compte des problèmes olfactifs. Aujourd'hui sur les stations modernes, il n'y a plus problème olfactif. Il y en a qui sont carrément dans les centres. Le STEASA a fait un ouvrage, le bassin des Ravinelles qui est juste à côté des habitations, dans lequel on a un système de désodorisation, il n'y a absolument aucune remarque, les gens sont à côté du bassin. Aujourd'hui, il y a des traitements modernes sur ce sujet, nous avons bien intégré cela dans la conception. Pour moi, il n'y aura aucun problème. Après vous parliez du bruit. Vous avez vu tous les équipements d'exploitation sont à l'intérieur des bâtiments. Normalement, il ne doit pas y avoir de bruit en exploitation. Pour la vue, il y a un architecte qui travaille avec le cabinet Merlin, il y a aujourd'hui une vision architecturale du projet qui est quand même arborée et l'objectif est que cela ne soit pas moche.

Annie Augier – Iddest - animatrice

Et puis peut être les quelques études que vous avez conduites, les études de bruits, les effets initiaux desquels vous vous basez. Peut-être qu'on pourra aussi avoir quelques éléments.

Thierry Deroubaix – président du STEASA

Il y a un point zéro qui est fait en terme olfactif et en termes de bruit sur le site.

Annie Augier – Iddest - animatrice

C'est ce qu'on appelle l'état initial.

Thierry Deroubaix – président du STEASA

Il y a l'état initial et après les travaux, on verra si le cahier des charges a été respecté. Mais j'ai grande confiance sur ce sujet.

Magali Poncelet – directrice du STEASA

En fait, dans chaque projet, on est obligé de mener des études. Il faut prendre en compte la faune, la flore, mais également et c'est normal, les habitants. Il y a donc en effet, des études initiales qui ont eu lieu, sur le bruit notamment en différents temps et vent, parce que le vent a un impact sur le bruit et également une étude initiale sur les odeurs. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'aujourd'hui vous avez peut-être des nuisances olfactives sur l'ancienne station. Les procédés de la nouvelle station sont vraiment différents et cela va faire une grande différence.

J'entends bien que cela peut créer des craintes, pour avoir déjà participé à des constructions en plein cœur de ville. Mais justement, les systèmes de désodorisations prévus ici sont vraiment similaires à ceux des centres, avec des systèmes de désodorisations qui font, que derrière il n'y a pas de nuisances olfactives via les rejets dans l'air naturel. Je voulais vous dire aussi par rapport au bruit. Le fait que les ouvrages soient couverts, dans les locaux où il y a du bruit, il y a des préconisations qui sont mises dans le cahier des charges pour que justement, les bruits soient atténués et qu'à l'extérieur, il n'y ait pas plus de bruit avec la nouvelle station qu'il peut y en avoir avec l'ancienne. On est d'accord, c'est l'objectif, c'est de ne pas créer de nuisances avec cette nouvelle station.

Il y a aussi un gros travail sur l'architecture pour avoir un aménagement, un aménagement paysager et une ambiance extérieure architecturale qui est très forte justement pour qu'il y ait une intégration complète et qui n'est pas de nuisances visuelles pour les riverains. Donc c'est un travail prévu et en cours.

L'objectif de ces réunions, c'est aussi de prendre en compte vos remarques, de noter les éventuelles craintes que vous pourriez avoir, peut-être renforcer nos cahiers des charges si on n'avait pas pensé à certains aspects. C'est tout l'objectif de cette réunion.

Annie Augier – Iddest - animatrice

Est-ce qu'il y a un complément que vous voulez apporter avec le micro. Alors, attendez. Est-ce que si le micro arrive, il faut attendre qu'il soit jusqu'à vous. Est-ce que vous pouvez nous donner votre nom?

Habitante de Château Gaillard

On est voisins avec Monsieur xx. Le problème, c'est que ça se rapproche vraiment des maisons. Qui veut une station d'épuration à côté de sa maison? Est-ce que vous en voulez une à côté de votre maison?

Thierry Deroubaix – président du STEASA

La station n'est pas à côté de votre maison mais à 250 mètres.

Habitante de Château Gaillard

Qui veut une station d'épuration à 200 mètres de chez lui. Il y a plein de champs autour. Moi, je pense que vous n'êtes pas allé assez loin, c'est ça.

Annie Augier – Iddest - animatrice

Alors, c'est intéressant votre question, parce que, en fait en voulant aller assez vite, on a omis l'essentiel. Pourquoi finalement cette station devrait-elle impérativement être un Château Gaillard ?

Habitant de Château Gaillard

Vous voyez le plan. En fait, il y a aussi d'autres emplacements qui sont juste après.

Annie Augier – Iddest - animatrice

Alors voilà, on va vous expliquer pourquoi cet emplacement.

Thierry Deroubaix – président du STEASA

Une station, elle doit être en point bas.

Habitant de Château Gaillard

Mais le pourquoi je viens de l'entendre, mais essayer de trouver un autre emplacement ou tout simplement, aller plus loin.

Thierry Deroubaix – président du STEASA

On a étudié la chose et c'est vraiment le meilleur compromis. Une station d'épuration doit être en point bas. C'est pourquoi en France, on en a un grand nombre qui sont situés en zone inondable et on voit des mesures de compensation alors que celle-ci pour une zone inondable, on a une lame d'eau sur une crue d'environ 20 cm, je crois que c'est ça. Et donc on doit compenser le volume qu'on occupe et c'est pour ça que tout autour, vous voyez, il y a des tranchées tout autour, il y a une sorte de fossé qui est aménagé, dans lequel l'architecte va ici mettre une noue, etc.

Et l'ensemble de ce fossé est boisé. Voilà donc la hauteur maxi du bâtiment est à neuf mètres et je peux vous dire que les élus de Château Gaillard sont très sensibles également au sujet d'ailleurs.

Annie Augier – Iddest - animatrice

Je crois qu'on a compris vos arguments. Magali Poncelet vient de vous le dire, on entend évidemment votre préoccupation en tant que riverains. Pour la synthèse, on peut dire qu'on est à 250 mètres selon le plan de situation avec l'ancienne et la nouvelle vue de dessus.

Habitant de Château Gaillard

Excusez-moi. L'emplacement et le nouvel emplacement se rapproche de l'habitation. Si vous voyez l'ancienne station d'épuration sur la gauche, on sait qu'il y a plein de terrains agricoles. Lorsqu'on fait un kilomètre facile avec les accès de la route qui est juste derrière, et goudronné, est-ce que vous avez étudié ?

Thierry Deroubaix – président du STEASA

Dans cette partie-là, il y a une lame d'eau qui est beaucoup trop importante. Pour l'ancienne station, il y avait une tolérance à l'époque où celle-ci a été faite. Il y a eu aussi une nouvelle carte inondation qui est arrivée au moment où on démarrait les études qui nous a un peu surpris. C'est ce qui fait qu'on est sur ce site. Quand vous regardez le terrain, ça monte un petit peu, sur cette partie. C'est pour ça qu'on s'est mis à cet endroit. Et finalement, il y a une lame d'eau de 20 centimètres qui va nous imposer

des contraintes dans la construction de la station pour parer à ce problème technique. Donc on s'est mis vraiment à l'endroit le plus approprié. Il n'est pas question de faire un truc ici en partie basse.

Habitant de Château Gaillard

Peut-être pas en partie basse et en partie juste au-dessus sur la gauche.

Thierry Deroubaix – président du STEASA

C'est pour les mêmes raisons que je viens de vous expliquer. Alors après, dans cette partie, alors le lieu, le site de la femme morte, il est ici, il y a en dessous, il y a une nappe phréatique à protéger pour lequel on nous a interdit de construire. Bien sûr que l'étude a été très pointue. C'est vraiment le meilleur compromis.

Annie Augier – Iddest - animatrice

Alors moi, ce que je vous propose....

Habitant de Château Gaillard

Ce que je vois c'est que vous n'avez pas pris en compte les habitations qui sont juste à côté.

Annie Augier – Iddest - animatrice

Alors je pense qu'on pourra peut-être en aparté voir avec vous de quelle manière, avec les riverains les plus proches, les aménagements qui pourraient être les plus pertinents. Moi j'aimerais quand même qu'on revienne sur les études qui ont été conduites cette année. Je pense qu'il est très important que tout le monde entende ce soir que le STEASA est un organisme d'abord sérieux, qui n'a pas de velléité à avoir un projet qui soit non accepté par les services de l'Etat.

Il faut aussi tenir compte d'un certain nombre de réglementations. Il y a des contraintes qu'il faut respecter et que dans le cadre de ces contraintes, il y a un certain nombre de d'études qui ont été diligentées, dont certaines ont commencé il y a pratiquement trois ans. Peut-être Magali, pouvez-vous nous refaire un récapitulatif de l'ensemble de ces études ; parce que je crois qu'il faut que vous ayez en tête que lorsqu'on a un ouvrage nouveau de cette nature sur un territoire, il y a un état initial duquel on part en termes de nuisances constatées de bruit, d'odeur, de faune, de flore.

Bref, il y a toute une foulditude d'éléments qui vont vous être décrits dans quelques minutes et que précisément on se sert de cet état initial pour vérifier ensuite quel est le moindre impact possible de l'ouvrage ciblé. Peut-être quelques mots sont peut-être trop de détails parce que j'imagine qu'on les aura à un moment ou à un autre de manière disponible au moment de l'enquête publique, quelques éléments qui sont appréciés, notamment en termes de localisation, d'odeurs ou de bruits.

Magali Poncelet – directrice du STEASA

Donc, en effet, on a commencé en premier par une étude de localisation. Certes, on vous a présenté les quatre sites types qui ont été retenus, mais il y a bon nombre de sites qui ont été étudié avant, qui n'ont pas été présentés aujourd'hui. A la suite du choix de la localisation, une étude d'inondabilité pour savoir comment implanter la station sur le site a été réalisé. Puis d'un point de vue environnemental, des mesures sur la qualité du milieu récepteur, avec des mesures au point de la station et en amont ont été réalisé pour voir l'impact de la station et de ses rejets sur le milieu naturel. Un diagnostic

amiante et HAP sur l'ancienne station a été réalisé parce que l'objectif est de démanteler certains bâtiments et ouvrages. Ensuite, des études géotechniques ont été menées pour savoir quels types de fondations doivent être réalisés en fonction de la qualité du sol. Après cela, des études initiales de bruit et des études initiales d'odeur ont été réalisées, on en a parlé tout à l'heure. Des études de traitement des effluents pour s'assurer que les effluents entrant à la station, étaient bien de type « classique » et pouvaient être traités avec le fonctionnement prévu de la station, car finalement la station d'épuration n'est ni plus ni moins qu'une représentation industrielle de ce qui se passe dans le milieu naturel en termes de traitement. Une étude faune flore basée sur quatre saisons permet d'étudier les impacts du projet sur la faune et de la flore. Des études sont en cours avec GRDF pour voir s'il est intelligent ou non de raccorder et de réinjecter du gaz dans le réseau. L'objectif des études en cours est de choisir la meilleure solution technico économique. Des études hydrogéologiques également sont en cours pour évaluer l'impact du projet sur la nappe. En cas de pollution, comment la pollution se disperse-t-elle ? Est-ce qu'il y a un risque pour la protection de la ressource en eau ? Enfin, des études de raccordement électrique sont également en cours et dépendent du dimensionnement des équipements qui seront présents sur le site. Dans le futur, des fouilles archéologiques sont prévues sur site.

Annie Augier – Iddest - animatrice

Est-ce qu'on peut convenir, Monsieur le Président, Madame la directrice, que les riverains du futur ouvrage puissent venir au STEASA, qu'ils puissent avoir une présentation un peu plus fine du projet ? Est-ce que vous avez envie de connaître mieux le projet, d'avoir un temps d'échanges avec le STEASA indépendamment de cette réunion ? Alors, on va venir avec le micro si vous avez envie de répondre à ma question.

Habitant de Château Gaillard

On n'est pas contre le projet, le projet d'une nouvelle station est utile. Nos soucis, c'est vraiment l'implantation de cette nouvelle station. Vous avez parlé aussi des odeurs ? Vous allez faire un traitement ? D'après ce que j'ai compris, chimique ça veut dire en fait, effectivement il y aura plus d'odeurs mais il y aura plus de pollution chimique. Est-ce qu'il y aura des émanations non odorantes chimiques qui vont polluer encore l'atmosphère ? Ensuite, pour le bruit, vous avez dit tout à l'heure, ce sera le même niveau de bruit que l'ancienne station, donc ce sera encore un bruit qui va se rajouter. Quand on est plus près, ce sera plus proche des habitations qui va s'ajouter aux bruits ambiants qu'on a déjà actuellement.

Annie Augier – Iddest - animatrice

Alors première question sur le traitement des odeurs.

Magali Poncelet – directrice du STEASA

Alors sur le traitement des odeurs, il n'y a pas de risque d'émanations de produits chimiques dans l'air. Ce sont des procédés qui sont éprouvés depuis plusieurs années et vérifiés par des organismes. On fait très attention à ça, c'est normal, on travaille dans l'environnement, mais on travaille aussi pour la santé publique. Il y a des réglementations très précises qui sont établies, qui sont obligatoirement suivies dans le cadre des cahiers des charges de travaux, mais il y a aussi un exploitant derrière qui veille au bon fonctionnement. On se sert des produits chimiques qui neutralisent entre eux avec les molécules

odorantes. Donc ça coupe tous les rejets dans l'atmosphère des produits chimiques qu'il pourrait y avoir.

La deuxième question par rapport au bruit,

Annie Augier – Iddest - animatrice

Au bruit qui potentiellement s'ajouterait au bruit ambiant initial.

Magali Poncelet – directrice du STEASA

L'objectif de faire des études initiales de bruit, c'est de montrer que le projet n'a pas d'impact pour les riverains. L'entreprise est venue sur le site actuel, qui n'est pas construit, où il n'y a pas d'équipement, où il n'y a pas de bruit supplémentaire. L'objectif est de mesurer en état initial puis de mesurer à la mise en service, et à ce moment-là, on en déduira l'impact potentiel que le projet a et si cela est conforme à ce qui était prévu au cahier des charges.

Annie Augier – Iddest - animatrice

Et les corrections qui s'ajoutent, qui devraient semble-t-il, s'imposer, sans doute constatées. Mais finalement, on aura ensuite un cahier des charges qui permettra de traiter les nuisances qui seraient identifiées. Est ce qu'on rebondit sur ma proposition ?

Cette proposition de vous rencontrer au STEASA est-elle intéressante ?

Habitant de Château Gaillard

Comme je vous dis. En fait, on n'est pas contre le projet comme un projet de méditation. Je comprends très bien que c'est utile et nécessaire pour l'environnement aquatique. Tout à fait, mais c'est l'emplacement qui ne me convient pas du tout. Là, on est contre, on est complètement contre.

Annie Augier – Iddest - animatrice

Je crois qu'on a compris votre argument et on verra peut-être en aparté de quelle manière on peut continuer cet échange autour d'éléments plus spécifiques à cet emplacement-là. Y a-t-il d'autres questions, des avis et des rebondissements sur ce qu'on vient de se dire en matière de bassin d'eaux traitées, de collecte, de technologie, puisque c'est une performance technologique qui va permettre d'avoir des eaux de bien meilleure qualité que celles qui sont aujourd'hui rejetées et sur un bassin de population qui grandit et un équipement bientôt obsolète.

Non, pas d'autres questions. Est ce qu'on a été à ce point clair ? Je pense que c'est ce qu'il faut conclure.

Très bien, écoutez, voilà, la présentation faite ce soir, vous allez la retrouver sur le site internet du STEASA.

Vous allez retrouver également ce que j'avais dit en préambule. Dans cette phase de dialogue territorial, tout est transparent, vous allez retrouver en fin de phase de dialogue, un verbatim. Monsieur le Président, je vous laisse le mot de la fin.

Thierry Deroubaix – président du STEASA

Et bien oui, bien, je vous remercie de vous être déplacé. Et puis on va poursuivre la discussion autour d'un verre de l'amitié.

Annie Augier – Iddest - animatrice

On a parlé des quelques dernières réunions ...

Thierry Deroubaix – président du STEASA

La dernière réunion, je pensais que c'était vous qui faisiez la lumière sur ce point.

Annie Augier – Iddest - animatrice

C'est ce type de salle qui nous inspire, une couleur rose magnifique.

Alors on va pouvoir se retrouver à Saint-Rambert-en-Bugey la semaine prochaine, mardi prochain, puisqu'on a le plaisir d'animer une troisième et dernière réunion, On sera le 16 mai, et on se donne rendez-vous à 18 h 30 à Saint Rambert. On a jusqu'au 29 mai pour avoir des recueils d'avis de questions par le biais d'expositions qui sont installées dans différentes communes, Ambérieu en accueille une également et jusqu'au 29 mai. Vous allez retrouver les deux kakemonos qui présentent le projet et surtout un registre sur lequel vous allez pouvoir annoter dans l'objectif évidemment de pouvoir compiler vos avis ou vos questions avec vos coordonnées. Et, le STEASA, à l'issue de cette phase de dialogue territorial, fera une compilation de l'ensemble de ces questions pour que, bien évidemment, tout ce qu'on se dit au cours de ces trois réunions soit évidemment fructueux.

Madame Poncelet disait tout à l'heure qu'il puisse y avoir le recueil d'un certain éveil des préoccupations du territoire. Je pense qu'on a eu les vôtres avec celles des riverains ce soir.

Donc, ça veut dire que la concertation, la phase de dialogue territorial se termine le 29 mai. On a jusqu'à la fin du mois pour pouvoir possiblement contribuer sur ces registres.

On est au terme de cette réunion.

Merci à vous toutes et tous d'avoir été présents ce soir.

Fin de la retranscription.

STEASA

SYNDICAT DU TRAITEMENT DES EAUX D'AMBERIEU ET DE SON AGGLOMERATION

Dialogue territorial portant sur le projet d'une nouvelle
station de traitement des eaux usées

Verbatim de la réunion publique de Saint-Rambert-en-Bugey

16 mai 2023

Participants dans la salle = 29 personnes + 3 personnes en tribune (Thierry Deroubaix et Magali Poncelet – STEASA & Annie Augier – Iddest)

Début de la réunion : 18h30

Fin de la réunion : 20h20

Temps d'enregistrement : 100'00

Annie Augier – Iddest – animatrice

Merci à vous tous et toutes d'être présents ce soir. Nous sommes réunis dans le cadre de cette réunion publique, dans cette phase de dialogue territorial, qui porte sur le projet d'une nouvelle station de traitement des eaux usées. On va vous en parler un peu plus, évidemment dans quelques minutes. Nous sommes à la troisième et dernière réunion publique ce soir, après deux réunions qui se sont tenues à la fois à Château Gaillard et à la fois à Ambérieu la semaine dernière et la semaine précédente. La phase de dialogue territorial se termine le 29 mai, ce qui veut dire que cette réunion publique n'est pas la fin de cette phase. Mais, c'est en tous les cas, la dernière réunion qui vous permet en direct d'avoir un certain nombre d'informations sur ce projet.

D'abord, on est accueilli dans cette magnifique salle de Saint Rambert et je vais vous proposer, Monsieur le Maire, de venir nous dire quelques mots sur ce projet.

Monsieur Gilbert Bouchon, Maire de Saint Rambert

Je suis ravi que cette réunion se tienne dans nos murs. C'est intéressant avec le STEASA que l'on puisse vous rencontrer et vous écouter : c'est un projet d'ampleur pour la commune de Saint Rambert. Je vais essayer de me souvenir quand est-ce qu'on avait adhéré, je pense en 2014-2015, cela fait déjà un certain temps... On avait fait beaucoup de réunions, on parlait, de comment intégrer, quelles conditions... Il fallait basculer nos projets, puisque on avait à l'époque engagé par deux fois un programme d'assainissement. Et donc on avait réalisé un projet de station sur les quatre prévu.

Les autres étaient dans les projets et financièrement il fallait les espacer dans les temps pour faire une station tous les deux ans. J'en parle régulièrement mais c'est vrai que du coup ça bloque aussi par ailleurs. Mais on en parle encore et je pense que les choses vont pour avancer. Néanmoins, ce projet d'ampleur, qu'est la station c'est beaucoup plus comme une mesure forte de notre système de départ. Et donc c'est intéressant de savoir aussi ce que c'est que le STEASA. C'est pour ça que je vais vous laisser commencer et se sera pour vous tous l'occasion de pouvoir s'exprimer, de vous informer pour se faire une opinion.

Annie Augier – Iddest – animatrice

Merci Monsieur le Maire. Vous avez face à vous les deux personnes qui vont s'exprimer ce soir sur le projet : Thierry Deroubaix qui est président du STEASA et Magali Poncelet qui en est la directrice générale. Vous avez aussi dans la salle quelques élus du STEASA. Monsieur le Président, vous nous les présenterez lorsque la parole vous reviendra. Cette réunion publique, elle va nous permettre à la fois de présenter le projet, de présenter les modalités qui continuent à perdurer jusqu'au 29 mai et qui vous permet évidemment, pendant ce temps d'échanges, de poser vos questions et de donner votre avis sur le projet. Le micro va circuler dans la salle dans les quelques minutes qui viennent, à la suite de la présentation et comme on en a l'habitude de faire pour certains d'entre vous qui ont déjà assisté à une ou deux réunions publiques précédentes. Nos propos sont enregistrés. Donc ça signifie que, à l'issue de cette phase de dialogue territorial, les verbatims, donc, les retranscriptions mot à mot de ces réunions, seront mis en ligne sur le site du STEASA pour qu'il y ait une traçabilité la plus transparente ou la plus limpide de ce que chacun d'entre vous a pu énoncer ou dire. Des photos vont possiblement être prises ce soir et je vous demanderai, comme notre habitude et notre devoir de le faire, de lever la main si vous ne souhaitez pas être pris en photo. Très bien, donc j'en déduis que tout le monde accepte le principe d'être pris en photo. Alors on va passer au déroulement de notre réunion qui va se faire en trois temps. D'abord, vous allez avoir une présentation du STEASA, Monsieur le Maire vous en parlez tout à l'heure, c'est une structure importante qui gère un certain nombre d'enjeux liés à l'eau et à son traitement sur un périmètre dont on va vous présenter évidemment la circonférence dans quelques minutes. Vous allez ensuite pouvoir avoir quelques explications sur ce qu'est le projet de cette nouvelle station de traitement des eaux, et puis sera ensuite consacré un temps à vos questions et donner votre avis. Je vous propose que l'on débute dès maintenant. Monsieur le Président, je vous laisse introduire cette réunion avec la présentation du STEASA.

Thierry Deroubaix – président du STEASA

Merci Annie et bonsoir à toutes et à tous de vous être déplacés pour cette réunion de dialogue.

Je voudrais, avant de débiter, présenter les deux vice-présidents du STEASA, Jean-Pierre THIBAUT de la commune de Château Gaillard qui s'occupe des finances et Giacomo VALERIOTI de la commune de Torcieu qui s'occupe des travaux. Donc ces deux personnes pourront également répondre aux questions que vous ne manquerez pas de nous poser.

Donc nous sommes ici pour une réunion de dialogue, c'est à dire que nous sommes bien en amont de la réalisation du projet. Il y aura plus tard une véritable enquête publique, commissaire enquêteur et réunion publique avec tout le formalisme. Il faut avant pour cela avoir déposé un avis en préfecture, avoir le retour de la préfecture. Donc nous sommes dans quelque chose que nous avons choisi qui a fait l'unanimité au conseil syndical, car c'est un projet d'envergure, qu'il nous a paru nécessaire de présenter à la population pour prendre avis : une base de dialogue très en amont.

Alors, je vais vous présenter le syndicat très rapidement.

C'est le regroupement de neuf communes où vous avez la carte qui est présentée. Ça représente à peu près 27 000 habitants. Ainsi, depuis sa création en 1990, il n'y avait que quatre ou cinq communes, et petit à petit, d'autres communes sont venues rejoindre le syndicat. Alors au début, ce syndicat ne s'occupait que des ouvrages de traitement. Et puis en 2013, date extrêmement importante, le syndicat prend la compétence des réseaux : on s'occupe de tout : de la boîte de branchement de votre maison jusqu'au plan d'épandage des boues. Ça nous a permis de prendre des décisions importantes. D'où dans mon mandat précédent, j'ai pris la décision d'interdire tout rejet pluvial dans le réseau d'assainissement parce qu'on avait un vrai problème par temps de pluie. Voilà, Donc on a pu le faire parce qu'on avait la compétence du réseau. Et puis dans une date à venir qui sera 2026, puisqu'il y a une loi qui s'appelle la loi Notre et qui nous dit que les communautés de communes doivent reprendre les compétences de l'eau potable et de l'assainissement. Alors sur ces neuf communes, il y en a sept qui vont rejeter dans la station de château Gaillard, c'est à dire toutes les communes, sauf Ambronay qui a sa propre station de traitement, et puis l'Abergement-de-Varey. La force de ce syndicat, c'est la force du collectif : Ça permet de faire des réalisations dans des villages : Abergement, C'est 250 habitants, trois hameaux ou trois stations implantées de roseaux. Seule la force du STEASA permet de faire des ouvrages comme ça, sinon les petites communes n'auraient pas eu les moyens de le faire.

Alors en quelques chiffres, la présentation de notre patrimoine :

On a à peu près 210 kilomètres de réseau de collecte, des petits, moyens et gros tuyaux, une petite centaine de kilomètre qui est en unitaire, c'est à dire que les écoulements venant des toitures, etc. vont dans la canalisation unique avec les eaux usées, et donc on va traiter à la station d'épuration des eaux claires : c'est quelque chose à combattre, mais c'est le constat.

36 postes de relèvement, donc l'eau circule de manière gravitaire et puis, il y a des moments, où il faut relever l'eau.

Des bassins d'orage, je vais en parler tout à l'heure.

A peu après, treize stations d'épuration, dont onze sont plantés de roseaux. Et puis une station d'Ambronay qui est à boues activées, puis celle de Château Gaillard.

42 déversoirs d'orage. Tout ça, ce sont des dispositifs quand il y a un évènement pluvieux, on va dire assez important, qui admettent de déverser des eaux dans le milieu naturel directement par l'intermédiaire de ces déversoirs d'orages, et nous en avons cinq qui sont instrumentés, pourquoi ? car le volume déversé dans le milieu naturel, doit-être donné en information à la police de l'eau, cela permet de voir s'il y a un réseau performant.

Le rôle du STEASA :

Très clairement pour nous, c'est d'éviter les déversements d'eaux usées dans le milieu naturel. C'est une question de santé publique. On a reçu un courrier de la préfecture indiquant des mesures qui resserrent encore la vis sur le sujet. Il y a un vrai enjeu sur les eaux usées. Alors quand on travaille bien, en plus, on respecte la réglementation.

Alors quelques présentations d'ouvrages qui sont assez récents. Quand on a pris le contrôle des canalisations, on s'est aperçu, que l'on déversait énormément dans le milieu naturel. Donc on a fait un plan d'actions avec la police de l'eau, à peu près sur une dizaine de projets et nous allons bientôt le terminer en 2024 avec un ouvrage à Cormoz.

Mais voici quelques exemples de travaux réalisés par le STEASA :

Donc deux bassins d'orage. C'est quoi un ouvrage d'orage ? Un truc qui se remplit en temps de pluies et puis après qui va déverser tout doucement vers la station, en quelque sorte c'est quelque chose qui lisse le flux. Un des bassins réalisés est dit des Ravinelles est près du radar à Ambérieux, où il y a cette fresque pour l'intégration paysagère et puis on va en parler plus tard, mais ses ouvrages également, sont équipés avec des systèmes de désodorisation parce que les maisons sont de l'autre côté de la rue.

Pareil pour un bassin qui est à la croix Saint-Georges.

Nous terminons les travaux à Ambutrix, avec une mise en séparatif. Là, on avait tout un bassin versant : c'est tout simplement une cuvette et toutes les eaux pluviales du vallon venaient dans la commune, allaient sur la route et se retrouvaient à la station. C'est une mise en séparatif du centre-bourg, ce qui fait que les eaux pluviales aujourd'hui retournent au Buizin, ce qui est tout à fait normal.

Et puis on a équipé un poste de relèvement : nous sommes à côté d'un déversoir d'orage, qui déverse beaucoup qui est à Saint-Denis et nous récupérons ses eaux pour les envoyer dans le bassin des Ravinelles.

Voilà quatre exemples d'un plan d'actions qui va bientôt se terminer, et le point final de tout ça, c'est la station qui est en bout de chaîne qui doit aujourd'hui absorber beaucoup plus de fluide que l'ancien site.

Alors que traitons-nous dans une station ?

On traite des eaux usées qui viennent de chez vous, salle de bains, cuisine, toilettes, et celles des débris organiques, graisses, des solvants.

Des eaux usées industrielles, qui proviennent des entreprises dans notre région. On trouve des solvants, quelques métaux lourds, des hydrocarbures, des déchets organiques et nous avons pour les entreprises polluantes qui ont leurs propres conventions de rejets, certaines sont même équipées de leur système de traitement, qui doivent rendre eux-mêmes des comptes à la police de l'eau. On a une chance : on n'a pas d'entreprise très polluante. Pour les stations d'épuration, c'est vraiment néfaste : les tanneries, les grosses laiteries car ça ne marche pas bien avec les bactéries des stations d'épuration.

Et puis, comme je vous ai dit les eaux pluviales et le ruissellement qui normalement devraient retourner dans le milieu naturel et qui se retrouvent à la station.

Alors pourquoi une nouvelle station ?

Et bien c'est pour protéger le milieu naturel et éviter les rejets non traités dans le milieu car on a un déversoir d'orage en amont de la station qui s'active rapidement. Pour vous donner un ordre d'idée,

la nouvelle station va absorber trois fois plus de fluide que l'ancienne. La nouvelle est sur 12 000m³/jours alors que l'ancienne est sur 3000m³/jour, pour vous donner une idée de ce qu'on peut absorber par un élément pluvieux important.

Et puis nous allons traiter les nitrates et les phosphores. Alors ça, pourquoi ? Parce qu'on a un problème sur la rivière d'Ain, on rejette dans l'Albarine, mais après l'Albarine va dans la rivière d'Ain. On a des développements d'algues dans la rivière d'Ain qui se font pour deux raisons : d'une part parce que l'eau se réchauffe, alors l'eau se réchauffe parce que les étés sont plus chauds, vous l'avez constaté, mais la rivière d'Ain est refroidie par des résurgences de nappes phréatiques qui la refroidissent. Et comme aujourd'hui les nappes sont plus basses, la rivière est moins refroidie et donc la température devient plus élevée. En parallèle à cela, on donne à manger à ces algues par des nitrates et des phosphores. C'est pourquoi nous sommes tenus à diminuer considérablement les nitrates et les phosphores, on a d'ailleurs reçu un arrêté préfectoral sur le sujet et les contraintes.

Chacune de ces deux raisons, se suffit à elle-même pour faire une nouvelle station.

Alors la localisation future de la station :

Elle se situe à une centaine de mètres de l'ancien site et environ 250 mètres des maisons des Ravinelles. Quatre sites ont été étudiés : cela a fait l'objet d'une étude avec notre maître d'œuvre qui a été présentée à tous les services de l'Etat en Préfecture, et c'est ce site qui a été choisi par nous-mêmes. C'est le meilleur compromis technique, environnemental, social et financier. Il y a beaucoup de contraintes géographiques, des problématiques d'inondations, de nappes d'eau potable à préserver, etc. Donc c'est la commune de Château Gaillard qui va recevoir le projet d'extension.

Et puis il y a une station depuis 33 ans à Château Gaillard, parce que les canalisations mènent à cet endroit et une station d'épuration se trouve toujours au point de convergence des réseaux et proche de point de rejet en cours d'eau. C'est pour ça qu'on a beaucoup de stations en France, qui se retrouvent en zone inondable.

Alors les différentes étapes de traitement envisagées d'une manière très simplifiée.

Tout d'abord, un dégrillage grossier où on va retirer les canettes, les morceaux de bois, et cetera.

Ensuite on va relever, l'ensemble des eaux pour qu'elles puissent ensuite s'écouler de manière gravitaire dans l'ensemble du process.

Elles vont suivre un pré traitement, pour être dessablé et déshuiler avec un dégrillage beaucoup plus fins cette fois.

Après cette étape il y a, ce que l'on appelle une décantation primaire. C'est à dire que là on va tranquilliser le fluide et les matières plus lourdes, les matières organiques vont tomber au fond du bassin. Il y a un système d'aspiration qui va récupérer ce qu'on appelle des boues primaires.

Les eaux vont ensuite aller dans un système de traitement biologique. Là, il y a des bactéries qui vont consommer la matière organique. On va récupérer ce mélange de boues dans un décanteur qui est en partie basse, et va suivre le même système que précédemment. Le fluide est très tranquille et puis les

boues descendent au fond et elles sont aspirées. Et on va récupérer l'eau qui est en surface dans un traitement tertiaire, qui est en quelque sorte une sorte de super filtration, c'est à cet endroit qu'on va finir de traiter les nitrates et phosphores.

Et puis après, l'eau retourne au milieu naturel, dans des bassins de filtration ou directement dans l'Albarine en période pluvieuse par exemple.

Alors voici le projet de la nouvelle station.

Dans cette nouvelle station, on va traiter de l'eau comme je viens de vous l'expliquer.

On va traiter de l'air, c'est à dire que toutes les parties couvertes de traitement, sont dans des ouvrages dans lequel il y a une dépression. On aspire l'air et on le traite pour éviter tous les problèmes olfactifs. Maintenant, on installe les stations en zone urbaine car ces systèmes sont très performants. Avant, il y avait une loi qui disait que les stations devaient être à 100 m des habitations, maintenant, il n'y a plus cette réglementation.

On va également traiter les boues qui va produire du biogaz. On a prévu pour l'instant dans le projet de faire un digesteur. Et puis alors, dans l'état du projet, on ne sait pas encore ce qu'on va faire du gaz : soit on réinjecte dans le réseau, mais il faut une certaine quantité de gaz pour que ce soit rentable. Ou alors soit on fait de la cogénération, c'est à dire on fabrique de l'électricité qui servira dans le process. Tous les process de station sont assez gourmands en énergie.

On a prévu de faire un circuit de visite. Ce sont des ouvrages qui sont assez visiter et servent à montrer aux jeunes comment on traite les eaux usées.

Pour l'énergie, je vous ai parlé de la réutilisation du gaz, mais on imagine également équiper toutes les toitures de panneaux solaires. Alors même si on n'est peut-être pas capable financièrement de le faire au départ en tout cas, on va laisser la place dans les locaux mais également pour tirer les câbles pour le faire dans un second temps.

Enfin, la réutilisation des eaux traitées. Donc je vous l'ai dit, on va faire des bassins d'infiltration, on va infiltrer les eaux dans la nappe pour recharger la nappe. On a également des premières demandes de réutilisation, vous avez vu que c'est vraiment un sujet d'actualité, on en parle toutes les semaines à la télévision. Qu'est-ce qu'on fait de la réutilisation des eaux des stations ? Il y a des pays qui sont très avancés comme l'Espagne et l'Italie, qui ont des énormes rétentions à côté des stations tout l'hiver, ils rechargent et puis irriguent avec ça l'été. Mais pour le moment, nous n'avons pas de demande.

Alors cette station, bien sûr, elle est plus grosse que ce que nous avons besoin aujourd'hui, parce qu'il faut tenir compte de l'évolution de la population et c'est un ouvrage qui va rester à 30 ou 40 ans. On a donc travaillé avec le schéma de cohérence territoriale Bugey côtier Plaine de l'Ain, qui nous a donné les informations sur l'évolution du nombre d'habitants sur les 40 années à venir.

Que va devenir l'ancien site ?

Nous allons poursuivre le compostage de nos boues. Nous allons démanteler les ouvrages de la filière eau et nous allons créer des bassins qui sont ici des bassins d'infiltration pour recharger la nappe phréatique.

Alors, en termes d'investissement, on a un premier retour de notre maître d'œuvre qui est le cabinet Merlin. Ce sont vraiment des spécialistes en France de la réalisation de stations d'épuration. Le premier retour, on est sur un montant d'investissement de 26 millions d'euros. C'est une somme, c'est pourquoi nous avons en cours une étude d'optimisation hydraulique et nous aurons le résultat de l'étude au mois de septembre avec des tailles de bassins revus à la baisse. Ensuite, on espère un prix un peu plus bas.

Et puis en termes de financement. Comment ça va se passer ? Ce sera assuré par des aides publiques. Il y a l'Agence de l'eau, le Département, voire la Région, puisqu'on va réutiliser les eaux pour recharger les nappes. Il y a bien sûr les recettes propres au STEASA. Enfin, il y a le recours à l'emprunt. Le plan de financement qui lorsque l'on connaîtra le prix révisé, devrait débiter de manière officielle en septembre. La difficulté aujourd'hui, c'est que notre Président de la République a annoncé 53 mesures pour l'eau avec des aides pour les stations non conformes, mais c'est pour l'instant bloqué au niveau du ministère. Même l'Agence de l'eau ne sait pas encore le montant des aides. Bien évidemment, le STEASA veillera à limiter l'impact sur la facture de l'utilisateur. On a de bons débats en comité syndical sur le sujet. Mais nous avons toujours veillé à cela. Ce qui fait qu'aujourd'hui, une commune adhérente au STEASA et au SIERA paye un mètre cube d'eau à 3,50 € avec les 20 % de taxes comprises alors que la moyenne nationale est à 4,50 €. Vous voyez, on n'a pas à rougir aujourd'hui de notre gestion.

En terme de mise en œuvre de planning :

Pour septembre 2023 on finalise les études, optimisation hydraulique, etc. Magali présentera toutes les études qu'on doit réaliser pour faire une station. Ça c'est quelque chose d'extrêmement complexe et on doit déposer ce dossier en Préfecture fin septembre 2023. Et puis là, il y a l'analyse du dossier qui va durer environ un an. Et puis, soit cela ne va pas, on doit reprendre les choses, ou soit on a le feu vert et alors entre 2025 et 2028, les travaux sont réalisés et on imagine une mise en service en 2028.

Annie Augier – Iddest - animatrice

Alors on va vous proposer de poser vos questions ou de donner vos avis avec le micro que je vais confier à Aurélia et qui va pouvoir circuler. Est-ce que l'un d'entre vous a une première demande de prise de parole ? Alors Monsieur qui est au troisième rang.

MR de saint martin habitant des Ravinelles

Vous avez parlé à l'instant d'un surcote de l'ancien site qui a été chiffré par rapport au projet que vous nous présentez.

Thierry Deroubaix – président du STEASA

Alors, j'ai parlé d'un surcoût, si on imaginait traiter les nitrates et phosphores sur l'ancienne station, c'est beaucoup trop important. Mais après, il y a un problème hydraulique et cette station n'est pas prévu pour traiter trois fois plus de fluides qu'elle accepte aujourd'hui. C'est un équipement qui a 33 ans et aujourd'hui le matériel est complètement lessivé. Ce n'est pas possible. On n'a pas chiffré les modifications type parce que ce n'est pas réalisable techniquement.

Magali Poncelet – directrice du STEASA

Au départ et initialement, il était prévu de travailler sur le site mère, c'est la première chose sur laquelle on s'est penché. Aujourd'hui, on a été mis en difficulté sur plusieurs paramètres qui rendent impossible d'envisager de rester sur le site actuel. Parce qu'il y a un nouvel arrêté qui nous oblige à traiter l'azote et le phosphore, cela nécessite un traitement tertiaire qui fait que l'on a besoin d'encore plus de place sur la station. On nous a demandé également de gérer plus d'eau pour limiter les déversements et de prendre en compte, ce qui est logique, une augmentation de population étalée sur une durée de 30 ou 40 ans. L'objectif est également de traiter les boues. Parce qu'aujourd'hui la filière n'est pas suffisamment importante en termes de taille pour traiter les boues qui arriveront demain. Comme tout nouveau projet, l'objectif c'était aussi d'avoir des bâtiments couverts pour les traitements le nécessitant. Le site était bien trop exigü. Et enfin, la dernière exigence qui s'est encore rajoutée, c'est qu'on doit avoir la capacité d'infiltrer la totalité du débit c'est à dire les 12 000 mètres cubes lorsque l'Albarine est en assec. Cela nous prendra la moitié de la taille de l'ancienne station. Donc c'était impossible de rester sur l'ancien site.

Et je vous ferai voir après, parce que ce n'était peut-être pas clair la semaine dernière, je souhaiterais vous apporter plus d'éléments au sujet de l'étude de localisation.

Thierry Deroubaix – président du STEASA

On peut revenir sur la taille de la station. On a eu aussi une non-conformité européenne par rapport à la problématique des temps de pluie. Il y avait 113 bassins versants en France qui se sont fait épingler par l'Europe dont le bassin d'Ambérieu/Château Gaillard pour la problématique en temps de pluies. Puis, on parlera d'événements pluvieux très importants : on déverse au déversoir d'orage en amont de la station, parce qu'elle n'est pas capable de prendre ce flux hydraulique qui arrive. Donc il faut un nouvel équipement bien plus performant.

Annie Augier – Iddest - animatrice

Alors monsieur, vous avez une question, on va vous apporter le micro.

Habitant des Ravinelles

Vous avez dit que vous avez plusieurs sites et vous avez choisi ce que vous avez choisi. Il y a un site plus loin ?

Magali Poncelet – directrice du STEASA

Donc il y a quatre sites. Quatre sites qui étaient représentatifs. Pour autant, je vais vous montrer du départ pourquoi on arrivait à quatre sites représentatifs.

Vous avez, j'ai agrandi le plan pour qu'on voit aussi les localisations des habitations, et intégré donc la station actuelle. J'ai représenté les réseaux, aujourd'hui que vous voyez. Donc ça c'est les réseaux

majoritaires qui arrivent aujourd'hui au point le plus bas, ici. En théorie, on doit être au plus près de ce point bas, sachant qu'on doit également rejeter au plus près du milieu naturel, donc on ne peut pas non plus s'éloigner de l'Albarine. Cela nous délimite une zone sur lequel on peut mettre un site. On voit quand même qu'on a encore pas mal de zones sur lesquelles on aurait pu implanter le futur site. Se rajoute à cela une première zone où l'on ne peut pas construire : zone de priorité pour la protection de la zone de captage pour l'alimentation en eau potable. Au niveau de l'alimentation en eau potable, il y a plusieurs niveaux de protection. Le niveau un, c'est la zone où on puise l'eau potable. Le niveau deux, c'est une zone stratégique parce que potentiellement ça peut devenir une zone où l'on va puiser l'eau potable. C'est complètement interdit d'aller construire quelque chose sur cette portion. C'est toute la portion qui est en bleue. Ensuite, il faut enlever les zones du PPRI, c'est un document qui est réalisé aujourd'hui par les autorités et nous a classé toutes les zones représentées en violette, zone inondable en incapacité de construire parce que zone à forte inondation. Se rajoute à ça, la nouvelle carte des aléas inondations qui est arrivée, et qui nous a encore contraints. Vous observez deux niveaux de violets : vous avez le violet foncé en fait qui représente une lame d'eau d'un mètre : donc là où on ne peut pas construire du tout et le violet clair, avec une lame d'eau de 20 centimètres. Si vous regardez les sites qui restent, c'est problématique. On nous a demandé forcément de nous rapprocher des zones où il n'y avait pas d'aléas inondation ni de potentiellement de captage d'eau potable, et vous observerez que se sont des zones proches des habitations. On n'a pas souhaité forcément se rapprocher des habitations parce que ce n'était pas le but. Donc on a demandé une dérogation pour pouvoir construire sur une zone inondable, pour pouvoir s'éloigner des maisons justement. Et c'est pour ça que du coup, j'oubliais, il y a une ligne haute tension ici qui nous embête pour la construction avec les grues. Ça c'est la zone qu'on s'est mis vraiment pour dire ben voilà, on a à 100 mètres. C'était ce qui était avant dans la réglementation. Aujourd'hui, il n'y a plus de réglementation. Potentiellement, on aurait pu même se coller à vos maisons, mais ce n'était pas le but des élus. Du coup, les élus et le comité syndical, ont beaucoup échangé et ce n'était pas le souhait de vos élus. Non mais enfin potentiellement, c'était une possibilité, mais ce n'était pas le but. Donc après on s'est mis au plus bas, au plus loin de la zone de protection, au plus bas de la zone maximale des inondabilités.

Habitant

Je disais qu'il y a une zone qui est très claire mais éloignée de là, du projet actuel. On pourrait aller un peu plus loin.

Magali Poncelet – directrice du STEASA

En fait, c'est plus près de la zone de protection et on nous demande de nous éloigner de cette zone de protection.

Habitant

Qui vous demande cela...

Magali Poncelet – directrice du STEASA

La réglementation par rapport aux zones de captage, l'Etat, des services de l'Etat.

Habitant

C'est inondable aussi. Alors, il faut changer de site. Il n'y a pas de raison que cela soit là.

Magali Poncelet – directrice du STEASA

Une autre difficulté aussi après, parce qu'il y a là, je vous expose, les difficultés majeures qu'on a. Après, il y a tout un tas d'autres critères qui rentrent en ligne de compte. Mais la difficulté aussi qu'on a, c'est que là vous êtes au milieu d'une parcelle agricole qui appartient à un agriculteur. Ça veut dire que si on met la station au milieu de son champ...

Habitant

Oui. Mais là, on est complètement au bout de la parcelle, donc on limite les désagréments. Prenez une station d'épuration au moins devant votre fenêtre, là.

Magali Poncelet – directrice du STEASA

Non, mais c'est pour ça que du coup on essaye de limiter les désagréments. On peut en discuter c'est tout l'objectif de cette réunion. L'objectif c'est quoi ? C'est justement de voir si on arrive à répondre Il y a tout l'aspect architectural, aménagement paysager pour essayer justement de faire en sorte qu'elle

Habitant

Quand il n'y a pas de relief, vous voyez c'est un champ. Vous ouvrez votre fenêtre, vous avez la station d'épuration avec des murs et des bassins ouverts.

Thierry Deroubaix – président du STEASA

On va vous montrer des photos d'un certain nombre de sites aujourd'hui que j'avais vu : ils sont carrément en milieu urbain, mais je ne sais pas si vous connaissez celle de Bourg-en-Bresse, les maisons sont sur l'autre côté de la clôture, Neuville-sur-Saône avant l'arrivée des stations. Voilà pourquoi. Parce qu'aujourd'hui, techniquement, on est capable de complètement traiter le problème olfactif : ce qu'on a mis aussi dans notre cahier des charges. Là, il y a des systèmes de désodorisations aujourd'hui, qui sont très efficaces. Neuville, il y a un boulanger de l'autre côté de la clôture. Après il y a le problème visuel. Je dissocie le visuel du problème olfactif aujourd'hui, on est capable techniquement de traiter ça.

Allez demander aux gens qui habitent aux Ravinelles à côté du bassin, des Ravinelles qui sont de l'autre côté de la route, etc... On n'a pas une plainte parce qu'on a mis un système désodorisation. Je ne sais pas si tu ne désodorises pas un bassin d'orage, je te garantis que ça peut mal se passer. Donc on a des systèmes de nettoyage à piste qui a coûté beaucoup d'argent. On a mis un méga système que l'on peut vous faire visiter et vous allez voir la place prise par le système de désodorisations sur l'ouvrage.

Dans tous les bâtiments, il y a des possibilités d'odeurs mais sous couvert, mise en dépression et ils sont désodorisés avec des systèmes techniques et efficaces.

Habitant

Ce n'est pas ça, ça amène des odeurs...

Magali Poncelet – directrice du STEASA

Alors en fait, dans une station d'épuration, ce qui amène les odeurs, ce n'est pas les bassins d'aération. Les bassins d'aération, on injecte de l'air, on est sur la fin du traitement des eaux usées. Là où l'on peut avoir des odeurs fortes, c'est le traitement des boues. C'est pour ça que ce sont des bâtiments qui sont complètement couverts. Également sur les traitements qui précèdent, parce que quand il y a des arrivées, maintenant quand il pleut, ça nettoie les réseaux et à ce moment-là, il est préférable que se soit couvert car c'est à ce moment que cela sent le plus, il me semble, le fait d'avoir des brassages, le fait de dégraisser, c'est là où ça peut dégager des mauvaises odeurs et c'est pour ça qu'il faut les couvrir.

L'avantage du projet, parce que justement on ne voulait pas de mauvaises odeurs, c'est de se dire que pour le traitement des boues : elles transitent d'un bâtiment à un autre, non pas à ciel ouvert, mais par canalisations fermées, de manière à ce qu'il n'y ait pas d'odeur justement, donc grâce au traitement de l'air, ces odeurs là, vous ne les aurez pas.

Habitant

La station de Saint-Vulbas, c'est le même traitement chimique ? Ça restait pour continuer la discussion sur les problèmes d'odeur, de merde et de produits chimiques également, surtout ces odeurs qui font cela. Oui, lorsqu'on habite juste à côté.

Thierry Deroubaix – président du STEASA

La station de Saint-Vulbas est une vieille station, elle donne des odeurs, etc... pas de système de désodorisation comme sur d'autres équipements. Et puis elle fonctionne mal etc. Donc il y a bien des problèmes à la station, ça c'est clair. Mais quand c'est pensé, étudié etc ; ça fonctionne bien. Voilà, je vous montre les ouvrages intramuros parce que ça existe, c'est un projet qui coûte de l'argent, mais qui est efficace.

J'entends vos arguments, vos craintes, ce sont les craintes des élus. On a rencontré le maire de Château-Gaillard, un peu gêné : Ça pue, ça pue, ça fait du bruit, ça ne veut pas dire grand-chose.

Habitant

Et cela attire les mouches ! Vous comprenez bien qu'on n'en veut pas.

Magali Poncelet – directrice du STEASA

Juste pour vous dire, pour revenir sur le site de Saint-Vulbas, c'est une station industrielle. Il y a tous les industriels qui rejettent leurs eaux là-bas, donc aussi, ce n'est pas ce que l'on va avoir à Château-Gaillard ou celle qui existe aujourd'hui. C'est deux systèmes totalement différents pour avoir déjà exploité les stations en zones urbaines et en zones industrielles, c'est vraiment pas du tout le même procédé. Ce n'est pas les mêmes effluents qui arrivent et du coup en effet, vous n'avez pas les mêmes odeurs, ça c'est sûr.

Thierry Deroubaix – président du STEASA

Je vais régulièrement sur la station. D'abord sur l'ancien site. Ça sent pas mal quand on est dehors. Après quand on monte dans les locaux de la centrifugeuse et cetera, et qui ne sont pas ventilés, c'est sûr. Et puis voilà, à part après, quand on s'en approche, il y a des moments. Et puis Magali vous l'a dit,

on a gardé le traitement des boues sur l'ancien site également pour se préserver des odeurs. Voilà, donc on a fait tout ce que l'on s'est fait en termes techniques pour éviter ce problème.

Annie Augier – Iddest - animatrice

Voilà, vous nous avez parlé d'études, peut être peut on l'évoquer maintenant

Magali Poncelet – directrice du STEASA

Je reviens sur le problème des mouches. Je n'habite pas ici, j'habite xxx, j'ai également un problème de mouches mais je n'habite pas près d'une station d'épuration. Après 17 ans d'expérience dans les stations d'épuration, j'avoue que je peux vous le décrire. Il n'y a pas de mouches sur les sites d'épuration. Il y a également à prendre en compte ce qu'il y a autour et à côté d'une station d'épuration.

Annie Augier – Iddest - animatrice

Où alors est ce qu'il y a une autre question peut être

Habitant

Est-ce qu'il y aura des organismes qui viendront contrôler la station régulièrement de manière transparente et toutes les études indépendantes présentent, et qui seront publiées... ?

Magali Poncelet – directrice du STEASA

Non, Alors ce qu'il faut savoir, c'est que dans une station d'épuration, quand elle est conçue, vous avez des essais performances, ça c'est obligatoire, c'est pour s'assurer que ce que vous avez acheté, est conforme à notre cahier des charges. Donc, le cahier des charges, c'est aussi l'occasion d'en discuter parce que ça nous permet d'entendre vos desideratas : mettre à plat et voir comment compléter le cahier des charges pour que ça se passe au mieux dans le futur. Donc tous les essais de performance et de cette garantie qu'on a sur n'importe quel projet, c'est ce qui nous permet de réceptionner le projet. Autant vous dire que si les essais ne sont pas bons, on ne va certainement pas réceptionner le projet parce que derrière, on sait qu'on aura des problèmes, donc ce ne sera pas dans notre intérêt finalement. Ni financièrement ni d'un point de vue vis à vis des administrés, c'est bien évident. Après il y a des essais de performance qui sont réalisés donc pour s'assurer que la station fonctionne. Donc là, une fois qu'on a déposé le dossier préfecture, chaque service de l'état vas nous remettre son avis sur le projet de constructions, etc. Et nous aurons un arrêté de rejet. A l'intérieur de cet arrêté, c'est là que nous aurons toutes les directives de contrôle. Nos résultats sont fournis aux autorités et sont à disposition sur de le site de l'Agence de l'eau.

Thierry Deroubaix – président du STEASA

Avec toutes les études, expliquer qu'il y a un point zéro olfactif (bruits).

Magali Poncelet – directrice du STEASA

Alors en fait, on décide de faire un état initial sur les odeurs et sur le bruit. Ça, c'est l'état initial. Ça se fait avant, avant-projet, avant le démarrage des travaux. On fait un état 0, c'est la base. Si jamais derrière il y a des problèmes, on a au moins un état zéro. Une fois que le projet est construit, à ce moment-là, on refait une étude odeurs, on refait une étude du bruit et on compare les résultats et à

ce qui est demandé aux cahiers des charges. Donc en effet, il y aura bien des essais de réalisés. Nous ne sommes pas tenus de mettre en ligne ses données rien ne nous est imposé à ma connaissance. Ce n'est pas nous qui réalisons ces essais, c'est fait par des prestataires spécialisés.

Habitant

Il y aura dans le temps un suivi régulier sur les odeurs, sur toutes ces nuisances, sachant que ce que la station aura occasionné

Magali Poncelet – directrice du STEASA

Il n'y a pas d'obligation de suivi particulier. Après, c'est en fonction des réclamations, des plaintes potentiels

Habitant

Pas de budget alloué ?

Thierry Deroubaix – président du STEASA

Ce qui est important c'est que l'exploitations soit faite de façon rigoureuse. Cela doit être écrit dans notre cahier des charges avec les exploitants, parce que quel que soit le niveau technique des installations mise à disposition si l'agent ne nettoie pas, ou s'il ne pilote pas les ouvrages de désodorisation correctement etc. Toute la qualité de l'exploitation derrière est importante, si on est performant après la restitution des installations, des nez mesurent avant et après. Il y a déjà eu avant et là, une fois que le process fonctionne, y revient et disent c'est bon, après c'est la qualité de l'exploitation qui va faire la différence.

Habitant

Et pour le remplacement du matériel : il y aura un budget alloué ?

Thierry Deroubaix – président du STEASA

On va avoir bien sûr un plan de renouvellement, un programme de remplacement préventif. C'est une usine. Alors, sur notre vieil engagement, on regarde, on est frileux pour remplacer les grosses pompes, mais pas sur une nouvelle installation. Il y a un vrai programme de maintenance et on a un budget. Aujourd'hui, nos prestataires représentent 700 K€ / Budget par an. Ce sont des actions qui coûtent et on sait qu'avec la nouvelle station, ça sera aussi important.

Magali Poncelet – directrice du STEASA

Une présentation des études qui ont été réalisées, est ce que c'est nécessaire ? puisque vous étiez présent à la dernière réunion publique.

Habitant

Est-ce que vous pouvez expliquer le fonctionnement concernant le gaz ?

Magali Poncelet – directrice du STEASA

En fait, c'était juste pour savoir déjà si GRDF accepterait dans le réseau de gaz, le gaz produit sur la station. Donc ça, c'est une étude dont on doit venir nous présenter les résultats. Mais aujourd'hui on

ne sait pas si on va réinjecter le gaz, au vue de la petite quantité produite. On ne sait pas encore si on va réinjecter dans le réseau. Tout dépend aussi ce qu'ils vont nous proposer ou alors si on va se servir de l'énergie produite directement sur le site. On va nous en dire plus.

Thierry Deroubaix – président du STEASA

Complicé parce que le gaz en fait est un gaz qui ne sent pas bon, il faut le désodoriser. Et après GRDF nous amène une action qui le réodorise à l'odeur du gaz, on ne connaît pas encore la rentabilité : c'est cher, et la rentabilité n'est pas sûre.

Habitant

Et ça alors, c'est pour réinjecter le gaz.

Thierry Deroubaix – président du STEASA

Quoi qu'on en dise, on va bien alimenter la station de gaz. Cela peut-être l'un ou l'autre, c'est-à-dire, si ce n'est pas techniquement rentable d'injecter dans le réseau GRDF, alors avec ce gaz, on va faire tourner des turbines pour produire de l'électricité et fournir de l'électricité à la station.

Habitant

J'ai une question sur la vision stratégique de l'ensemble de l'infrastructure. Je pensais à un plan d'installation, je suis en fait assez récemment arrivé dans la région et je vois qu'il n'y a pas de lien apparemment entre l'acheminement de l'eau en termes d'énergie, donc l'eau de consommation et son traitement elle-même. Vous êtes indépendants et (propos inaudibles pour la retranscription) Vous n'avez pas du tout parlé du lien entre l'eau qui arrive en amont, qui sort de notre robinet et ce qui arrive en aval des eaux usées. Et je suis évidemment très satisfait d'inscrire cette affaire depuis le dimensionnement de la station. Si je vous suis bien est drivé par des éléments fondamentaux : un petit peu plus de monde qui consomme de plus en plus et les eaux pluviales qui se mélangent avec nos eaux usées. Vous nous présentez un budget qui est relativement important. Et ce budget ne pourra pas être utilisé ailleurs et vous avez l'air très attaché à la réorientation des eaux de pluies vers les systèmes d'infiltration. On sent que ça passe vite et qu'on n'est pas les seuls. Et je m'inquiète. Ces stratégies sont extrêmement intéressantes pour des orientations des eaux de pluies. Je me dis que s'il y a eu des difficultés à faire ça, et donc à diminuer l'eau qu'il va falloir retraiter ensuite. Vous dites que vous avez déjà eu des bassins rétention dédiés à ça. Mais voilà. Donc qu'en est-il de la modération de l'arrivée d'eau qui fait qu'on a besoin de cette nouvelle station.

Magali Poncelet – directrice du STEASA

En fait, cela fait partie de l'optimisation hydraulique que nous sommes en train de faire, c'est à dire toujours oui, on dit ok, on voit plus d'habitants, donc plus d'eau. Néanmoins, il y a tout un travail qui a déjà été fait par le STEASA en amont, notamment on déconnecte les eaux pluviales dans certaines communes. Donc, ce travail qui est fait est pris en compte dans les hypothèses de calcul, on se dit par exemple, on part du principe que on n'aura que 5 % d'eaux pluviales dans nos eaux usées mélangées pour minimiser les enjeux, c'est l'objectif qu'on a. Donc en effet, on dimensionne la station en fonction de cela. Sans cette extrapolation, on serait sur des volumes bien plus importants. Et c'est pour ça aussi qu'on reprend l'étude, parce qu'on veut parler aujourd'hui de l'optimisation, parce qu'on sait qu'il y a des projets de déconnexion qui vont sortir dans les années à venir. Et d'ores et déjà, on regarde

comment ça va influencer sur les quantités d'eau et à ce moment-là, on optimise encore, encore aujourd'hui.

Thierry Deroubaix – président du STEASA

La première décision, l'une des premières décisions que j'ai prises car je suis à mon deuxième mandat et mon premier mandat, c'était d'écrire au maire et leur dire voilà, on ne veut plus d'eaux pluviales dans nos réseaux. Ça va être difficile, parce qu'il y a des endroits, c'est impossible. Et bien monsieur, après être arrivé la deuxième année, cela n'a jamais été un échec : on a toujours trouvé une solution intelligente. Avec les industriels, les cabinets d'architectes ils n'étaient pas très performants dans tout ce qui est toiture végétalisée... Le bâtiment xxx, il a fait sur son parking, un immense système d'infiltration, etc. Et puis après c'est monté en puissance : les maires, ils ont vraiment ça en tête. Je peux vous dire qu'on a vraiment fait des opérations considérables. Vous êtes aux Ravinelles. Aux Ravinelles, c'est 20 000 mètres carrés déconnectés en moins en ce moment par la commune. C'est 20 000 mètres carrés en moins d'eaux pluviales qui vont aller dans nos réseaux. Donc quand on a un temps de pluie aux Ravinelles, ça fait au moins 400 m³ d'arrivée d'eau en moins, c'est énorme. En cours du même type de travaux, vous avez, tout le quartier de la gare Ambérieu, la rue Sarrai.... Donc on a fait un très grand nombre d'opérations en amont. C'est également le cas pour Torcieu, etc. Donc voilà, ça marche de pair. C'est un ensemble. Par contre, si on disait : on veut passer tout le réseau en séparatif. Alors là, ça coûterait le prix de plusieurs stations, ce serait monstrueux.

Donc à chaque fois, c'est un compromis. C'est ça qui est extrêmement intéressant dans l'assainissement, vous n'avez pas une solution unique, il y a des choix à faire. Nous avons aussi une pression de l'Etat en écologie, La police de l'eau voulait vous mettre une mise en demeure. Mais la vraie performance, ça a été de faire patienter parce qu'il voulait qu'on fasse les travaux tout de suite. Et dans l'assainissement, si l'on veut balancer du pognon par les fenêtres, on se lance sur les travaux.

Nous, on a commencé par fait une étude de modélisation sur les réseaux structurants. On n'avait pas de plans des réseaux. Il a fallu faire intervenir des géomètres pour déterminer le fil de l'eau des canalisations, etc. On a fait un modèle hydraulique qu'on a calé avec des mesures in situ, etc. Et alors, après, maintenant, on sait ce qui se passe sur les eaux, sur notre réseau, on sait la taille des bassins, par exemple, le bassin des Ravinelles : 800 m³ ce n'est pas un hasard parce qu'on savait exactement ce qu'il nous fallait. La police est relativement satisfaite, il y a un vrai climat de confiance sur tout ce que l'on est en train d'engager.

Magali Poncelet – directrice du STEASA

Vous avez parlé d'eau potable. On ne vous a pas parlé d'eau potable parce qu'on n'est pas un syndicat d'eau potable, mais le SIERA est un syndicat de qualité.

Thierry Deroubaix – président du STEASA

Je suis également le président du SIERA, j'ai voulu prendre la présidence de ces 2 syndicats pour avoir cette cohérence que vous venez de citer Monsieur. Ça c'est sûr, ça ne va pas l'un sans l'autre. Et il y a du vrai aujourd'hui, parce que c'est important d'avoir une vraie politique de l'eau.

Que fait-on de la récupération des eaux pluviales dans une maison? Aujourd'hui, je trouve ça, je donne mon avis, bien complètement crétin de pomper l'eau potable dans les nappes d'eau phréatiques qui baisse, de la chlorer, de la stocker, de la contrôler par l'ARS pour pousser des excréments. Toutes les

toilettes devraient être sur eaux pluviales. Il y a des pays où ils ont légiféré pour ça, comme la Belgique, mais ils subventionnent pour que les gens puissent le faire. Et si chacun avait des micros réservoirs qu'on pourrait à avoir, etc. Il y avait des milliers d'installations comme ça on n'aurait pas fait le bassin des Ravinelles parce qu'on fait, puis on aurait eu des réservoirs de stockage. Mais il faut avoir une vraie politique de l'eau.

Habitant

Et dans les 53 mesures que vous mentionnez ?

Thierry Deroubaix – président du STEASA

Dans les 53 mesures. Il y en a une sur tous les éleveurs etc. Il y aura des vrais financements pour que les bêtes soient alimentées par eaux pluviales.

Habitant

Un deuxième aspect stratégique. Vous allez me dire c'est super important que vous présentiez comme vous avez énormément bossé pour faire en sorte que la station ne soit pas quatre fois plus grosse que le projet que vous présentez parce que, il est clair, que l'on va refuser de se retrouver derrière. Donc, si on rejette de la merde dans les rivières et en conséquence, l'été commence, mais c'est intéressant de commencer par ça finalement, c'est rassurant.

Thierry Deroubaix – président du STEASA

C'est compliqué de faire une station, parce que cela doit être à la bonne taille, ça ne peut pas être trop petit, sinon on a des rejets dans la rivière, mais si c'est trop gros, les bactéries n'ont pas assez à manger et ça ne marche pas. Donc c'est ça qui est compliqué.

Habitant

Mon deuxième aspect stratégique : c'est un ouvrage à 30 40 ans, on est sur une dérive climatique inarrêtable, ça, c'est un acquis pour tout le monde. Donc, à 30-40 ans, comment ça se passe cette gestion de l'eau. J'imagine que vous faites ça aussi en approche stratégique et les pluies baissent, les nappes baissent. Et là pour le reste, on peut avoir des années fluctuantes avec des années avec plus ou moins d'eau. Je m'inquiète de la prise en compte de ça parce que vous, vous avez un cahier des charges que vous pouvez demander. Vous demandez à des cabinets d'architectes, des gens qui ont l'habitude de construire ce type de station, qui connaissent des fournisseurs pour fournir tout ce qui va bien. Et puis derrière, on va tenir quelque chose. Est-ce que ce sera quelque chose adaptée aux 30 ans, aux conditions environnementales qui seront potentiellement nettement différentes en pourcentage à deux chiffres de l'actuel.

Thierry Deroubaix – président du STEASA

Enfin, ça c'est une question très difficile et un moment froid, un petit peu comme une boule de cristal, l'évolution des réglementations. Je vais vous dire, un des soucis est aujourd'hui le devenir des boues, que fait-on des boues dans dix ans, 20 ans ? Et là, je suis un peu en difficulté. Pour vous dire il y a un exemple qui a provoqué une nouvelle donne, c'est le COVID. Il y avait énormément de produits dans les boues et l'autorité a demandé de la choler. Alors que l'on avait un process permettant une montée en température, il n'y avait pas besoin de choler les boues. Toutes les petites stations ont cholé leur

boue, les agriculteurs n'en veulent plus, cela change le PH de la terre, donc on est parti à envoyer tout ça en incinération par camion. Vous voyez un petit peu au niveau du développement durable, c'est compliqué. Donc, ça patine au niveau de l'Etat, on n'a pas de stratégie claire. Alors nous, on a une chance, on a un champ d'épandage, on a des agriculteurs en masse autour qui nous prennent nos boues, on en fait un compost de qualité. Pour l'instant, ça marche mais le devenir demain je ne sais pas.

Habitant

On peut le voir sur les journaux en ligne, l'eau et la température qui augmentent. Qu'est-ce que cela peut engendrer ?

Magali Poncelet – directrice du STEASA

Mais c'est une difficulté c'est sûr que dans le traitement biologique, les températures basses, en hiver, cela ralentit le traitement, il faut laisser l'eau plus longtemps dans l'ouvrage. Du coup, grâce des mesures en ligne, qui permettent d'adapter le traitement, si les températures sont plus hautes, ça va aller plus vite. Là on est vraiment dans l'exploitation même. En un mot, tous ces processus-là sont prévus pour être évolutifs aussi, par exemple par rapport aux futures normes dans l'eau. On sait très bien que dans cinq ans, dans dix ans, ils vont rajouter des normes sur tout le fonctionnement.

C'est pour ça qu'il faut laisser une marge et c'est pour ça aussi que c'est bien d'avoir de la place sur le site de la station. On sait que bientôt on aura certainement un traitement quaternaire. Donc on prévoit tout dans le projet pour qu'on puisse se raccorder et que ça puisse être évolutif. Mais on ne sait pas encore ce que l'on va nous demander.

Habitant

A priori en exploitation, On voit bien aux Ravinelles, nos maisons sont à 100 mètres de la station. Dans 30 ans, s'il y a des étés avec cinq semaines à 40 degrés. Les process en exploitation sont adaptables pour que le cahier des charges soit maintenu au niveau olfactif et bruit comme cela à priori, parce que je sais que c'est difficile comme question.

Magali Poncelet – directrice du STEASA

En effet, c'est compliqué. Pour avoir déjà eu des périodes de fortes chaleurs en station d'épuration. Mais les systèmes de désodorisations ne sont pas des procédés biologiques. Les locaux couverts permettent une régulation de la température et donc abaisse le développement d'odeur. Les locaux, quand ils sont fermés, possèdent des aérothermes qui permettent de maintenir une certaine température, ce ne sont pas des climatiseurs, on est sur de la ventilation interne. On peut aussi se servir de l'énergie de l'eau pour produire notre énergie. C'est clair. Donc on va dire qu'à l'intérieur des bâtiments, on utilise notre énergie pour maintenir une bonne température. Par contre, le traitement biologique qui est impactée par les températures extérieures devra être réguler grâce aux mesures en ligne que nous avons prévu pour bien réguler les procédés et les process et du coup les adapter par rapport aux températures et aux périodes hivernales et estivales.

Habitant

Alors vous êtes en train de garantir l'obligation de résultat ?

Thierry Deroubaix – président du STEASA

Bien sûr. C'est ce que l'on souhaite.

Habitant

Si ce n'est pas clair, comment voulez-vous que nous, riverains, nous arrivons à l'accepter.

Thierry Deroubaix – président du STEASA

Excusez-moi Monsieur, je ne comprends pas votre question. Merci de préciser votre question

Habitant

Vous êtes en train de dire que quels que soient les aléas climatiques, vous êtes en mesure de maîtriser le process dans sa globalité. Bref, tout ça pour vous dire qu'on pourra vous demander si c'est cela que vous êtes en train de nous garantir une obligation de résultat

Thierry Deroubaix – président du STEASA

Vous savez ce n'est pas de la rigolade. Vous savez : le premier qui a reçu un courrier du Préfet pour maintenir la continuité de services pendant le COVID, c'est le Président du syndicat de l'assainissement et d'eau potable. Le courrier mentionnait « merci de nous répondre comment vous allez continuer à fonctionner ? Votre personnel ? ...g » Dans les premiers à avoir des masques comme personne, c'est nous. Pour continuer à exploiter, parce que c'est une question de salubrité publique.

Magali Poncelet – directrice du STEASA

Il y a la conception de la station : des outils à disposition de l'exploitant, et il y a le futur exploitant, pour que ça marche. Et il est important que dans le cahier des charges du prestataire de services qui sera désigné pour exploiter cette station, on mette aussi un cahier des charges, pour qu'ils nous doivent des résultats et vous doivent aussi des résultats. On peut aussi rajouter des pénalités financières pour cette entreprise de manière que si elle ne respecte pas les garanties pour lesquelles elle s'est engagée, elle soit sanctionnée. Pourquoi ? Parce que c'est une mauvaise image que vous auriez du STEASA. Et ça, c'est quelque chose qui n'est pas acceptable pour nous, et pour l'environnement également.

Thierry Deroubaix – président du STEASA

Je fais également partie d'un réseau de présidents d'assainissement des eaux, pendant l'été qui était extrêmement rigoureux, on n'a eu aucune station qui n'a eu aucun dysfonctionnement en France dont j'ai entendu parler. Ce n'est pas la même chose pour l'approvisionnement de l'eau.

Annie Augier – Iddest - animatrice

Alors, y a-t-il d'autres questions, Monsieur ?

Habitant

J'ai plusieurs questions. La première, la Préfecture et les préfets, dans vos documents, j'ai lu une note sur la zone retenue, la zone C et qui sera construite en terrain inondable, première chose. Deuxième chose aussi, vous avez bien en tête que le terrain agricole de deux hectares vous l'avez déjà acheté. Ma question c'est comment avez-vous acheté ? Et avec quel miracle vous avez pu avoir l'autorisation

de construire, d'acheter ce terrain sur un terrain inondable, non constructible et de surcroît sur un terrain agricole où on sait que deux hectares c'est aussi deux hectares en fait de cultures pour servir à l'alimentation de la population. Et c'est un sujet d'actualité où les terres agricoles sont très difficiles à avoir. Comment ? Avec quel miracle vous avez eu cette terre et comment ?

Thierry Deroubaix – président du STEASA

Alors la première chose que l'on a fait : on a acheté deux hectares et maintenant vous allez voir comment on remplit deux hectares, c'est à dire que, il n'y a pas de gras dans un truc qu'on a vraiment acheté justement parce qu'aujourd'hui, vous êtes tenus aussi à demander au Maire la première optimisation des sols, tout le monde y est contraint, donc on a acheté juste ce qu'il fallait. Au début, votre question, c'est bon, nous avons également noté : inondable.

Habitant

Nous avons également une obligation d'indépendance alimentaire. Alors il y a peut-être deux hectares de terres plus disponibles, ailleurs, sans culture particulière agricole.

Thierry Deroubaix – président du STEASA

Il n'y en avait pas à proximité. Donc voilà, on a acheté ça. Et puis comme les Préfets sont très regardants, pour l'instant, on n'a pas de véto sur cette partie-là. Alors après, en zone inondable, on a choisi cet endroit. Magali vous l'a dit pour s'éloigner le plus possible des maisons. Donc on est venu sur une zone inondable où on a une lame de 20 cm sur une crue. Alors là, vous avez le droit de construire, mais avec certaines prescriptions. Et d'abord vous devez compenser la crue, c'est à dire que quand vous installez un bâtiment, vous ne faites pas grossir le risque sur le terrain d'à côté. Donc si vous prenez un trou dans votre bâtiment, on va prendre dix mètres cubes d'eau, vous devez creuser un trou à côté d'une valeur de dix mètres cubes de profondeur. Vous comprenez ce que je veux dire, ce qui fait que tout autour de la station. Si vous comprenez le plan et tout autour de notre site, l'architecte a aménagé de manière paysagère, on a des noues tout autour, nous l'avons tout autour de certaines parties, on gardera un plan d'eau pour faire une marre écologique, et cetera. Tout cela, ça c'est d'abord pour rendre à la crue. Et ça a été débattu avec les autorités.

Habitant

Je comprends très bien que oui, mais je tiens à dire que tout à l'heure j'ai très bien compris. Parce que j'ai remarqué aussi sans doute dans vos documents, c'est une note de pondération pour obtenir le résultat que vous voulez obtenir, notamment la zone C.

Magali Poncelet – directrice du STEASA

En fait, il y a pondération chaque fois il y a des multicritères. C'est pour ça qu'il y a l'urbanisme, l'environnement, la technique et c'est bien. Sur les quatre sites, les quatre zones, même sans pondération, on arrive aussi sur ce même site C.

Habitant

Alors comment se fait-il que vous ne cherchiez pas d'autres terrains loin des habitations pour éviter notamment la dépréciation de la valeur de nos maisons ? Est-ce que vous voulez nous répondre Monsieur deroubaix ?

Thierry Deroubaix – président du STEASA

On n'y arrive pas du tout. On ne peut pas se mettre ailleurs comme on vous a présenté les arguments. Voilà, je vous entends et je ne comprends pas pourquoi vous dites que votre maison va être dévalorisée. On est très éloignés. Vous me direz qu'à Château-Gaillard, dans 30 ans, il y aura des maisons qui seront bien plus proches que cela de la station.

Habitant

Est-ce que vous achèteriez une maison qui est juste à côté de cette station d'épuration ?

Thierry Deroubaix – président du STEASA

Une maison à 250 mètres, avec les techniques utilisées, cela ne me générerait pas.

Habitant

Alors, dans ce cas, nous allons construire la station dans les hauteurs de Ambérieu, à cote de chez vous, et je ne pense pas que vous seriez d'accord.

Magali Poncelet – directrice du STEASA

Justement par rapport à ça, comment voulez-vous ? Parce que justement, on est là pour discuter, pour échanger. Comment vous pensez qu'on pourrait, aujourd'hui, puisque l'on n'a pas le choix du site

Habitant

Bien sûr, vous avez le choix du site : chercher un autre site, un peu plus loin. L'Albarine, elle coule sur plusieurs kilomètres. Vous avez le choix, il n'y a pas d'habitation un peu plus loin et il y a des terrains plus élevés. Mais en plus, autre chose aussi, j'habite depuis à peu près 20 ans sur ce secteur. J'avais un chien : je le promenais régulièrement et effectivement lorsqu'il pleut, toute cette zone est inondée. Tous vos schémas sont de la théorie. Je vous dis qu'en pratique, en fait c'est impraticable.

Annie Augier – Iddest - animatrice

Autre question ?

Habitant

La question est de chercher un autre terrain qui n'est pas inondable, et est largement beaucoup plus loin des habitations.

Magali Poncelet – directrice du STEASA

J'ai bien compris, je

Habitant (nom inaudible)

Non, vous ne comprenez pas et vous ne pouvez pas comprendre. Vous ne voulez pas le comprendre, c'est trop proche. En plus, la station d'épuration, ce n'est pas ce que l'on refuse, c'est le site.

Magali Poncelet – directrice du STEASA

C'est pour ça que je pose la question : qu'est-ce qui vous fait craindre exactement par rapport

Habitant

Et si on vous disait : on construit une station d'épuration à 200 mètres de chez vous ? Monsieur Deroubaix, vous seriez d'accord ?

Thierry Deroubaix – président du STEASA

J'ai déjà répondu

Annie Augier – Iddest - animatrice

Voilà, on est en boucle, soit on avance sur les préconisations possibles, sinon on va se répéter ça en boucle.

Habitant

Et il y a une partie de la question à laquelle vous n'avez pas réagi : c'est vrai qu'en aval, hors de votre site avec des contraintes, il nous semble qu'il faut aller plus loin que ce que l'on a autour de nous, par exemple, au-delà. Alors j' imagine que ça demande de trouver d'autres canalisations et je ne sais pas. Est-ce que c'est techniquement impossible ? Est-ce que ça impacte sur les communes qui ne sont pas dans votre champ d'opération ? Et du coup ça devient un gros bazar. Et ces gens-là qu'il faut contacter, qui est-ce qui fait que vous êtes confinés sur une partie de la carte ? Qui est sur cette emprise ?

Magali Poncelet – directrice du STEASA

Je vous ai expliqué. En fait, c'est qu'on est obligés de travailler par rapport aux points de convergences des réseaux. Sinon ça veut dire refaire tous les réseaux pour faire encore des points de relèvement pour des relèvements qui font 1200 m³/ heure, ça veut dire que pour les factures d'eau de demain ce n'est pas possible de limiter le coût.

Habitant

Est-ce que ça va converger et continuer vers un aval ? Point de convergence... en termes d'écoulement, pourquoi la station, je ne comprends pas pourquoi elle doit converger ; un point de connexion intermédiaire qui permettrait la convergence plus bas vers l'Albarine, au secteur Nord. Est ce qu'il y a quelque chose qui m'échappe ?

Magali Poncelet – directrice du STEASA

Parce qu'on est en zone du PPRI, c'est dans une zone inondable plus importante. On ne peut pas aller plus loin et après on va plus bas.

Habitant

Donc plus on va plus bas plus c'est inondable.

Magali Poncelet – directrice du STEASA

Et la première chose après, c'est le coût qui est bloquant aussi très clairement, c'est le côté bloquant et ce qui n'est pas acceptable c'est le coût de la station qui sera doublé.

Annie Augier – Iddest - animatrice

Alors est ce qu'il y a d'autres prises de demandes de prise de parole ?

Habitant

Oui, le raisonnement est judicieux. Rien ne vous empêche de contrôler, de pouvoir l'acheminer sur un emplacement éloigné peut être inadapté ?

Habitant

Il y a une zone bleue qui est définie. Oui, il y a des terrains et c'est des terrains qui sont très justement plus hauts.

Magali Poncelet – directrice du STEASA

C'est la difficulté, c'est qu'on ne peut pas amener les eaux là-haut. Et puis c'est trop loin de l'Albarine. Ou peut-on rejeter les eaux ?

Habitant

Sur l'autoroute.

Magali Poncelet – directrice du STEASA

Au départ sur la carte initiale. Pour vous dire, on est obligé de se concentrer vers un point proche de l'Albarine plus un point où on veut rejoindre les réseaux.

Annie Augier – Iddest - animatrice

Alors, y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

Habitant

Vous n'avez pas déposé encore de permis de construire ? Comment ça se fait que vous avez déjà acheté la parcelle ? Si, on vous dit non. Qu'est-ce que vous faites de cette parcelle ?

Magali Poncelet – directrice du STEASA

Je ne sais pas si vous avez vu. Je n'ai pas représenté le nombre d'études faites. En fait, on est obligé de faire un nombre d'études énormes et pour faire ses études, il faut acquérir la parcelle.

Habitante

Et donc vous ne tenez pas compte de ça, parce que ça c'est des réunions de rien du tout. Donc vous pouvez. Mais nous, on n'a pas le droit d'en parler. Ça ne veut pas dire que vous avez acheté la parcelle. Vous pensez faire votre permis de construire ? Et nous on a le droit de rien dire, même si on n'est pas content, ça sera fait quand même.

Magali Poncelet – directrice du STEASA

L'objectif de cette phase de dialogue, c'est d'échanger, de voir ce que nous pouvons compléter dans notre dossier, peut-être qu'on peut faire un aménagement paysager différent, ou plus important de ce que l'on a pensé par exemple. C'est un objectif de discussion et voir comment on peut prendre en compte vos craintes par rapport à des choses qu'on n'aurait pas fait aujourd'hui. C'est le but du dialogue et de ces réunions.

Annie Augier – Iddest - animatrice

Alors une autre prise de parole ?

Habitant

Depuis quelle date le maire de Château-Gaillard est-il au courant de ce projet ?

Thierry Deroubaix – président du STEASA

Nous sommes en amont du projet. L'information qui est là, c'est une information qui était à l'initiative du STEASA. Il y aura à un moment donné un retour de la Préfecture puis une enquête publique. Oui, là, on est en amont. Donc, le choix de vous informer, il est fait. La preuve, vous êtes là. Et je vais finir parce qu'il semble que vous ayez beaucoup de questions.

Habitant

Mais je vous assure que ce n'est pas la question.

Thierry Deroubaix – président du STEASA // Jean-Pierre THIBAUT – vice-président du STEASA

Et encore, pour répondre à la question, je ne vais pas vous dire que je n'infirmes pas, c'est la grosse différence. Si on peut donner l'information. Ça fait déjà quelques années que le projet est en maturation. Alors pourquoi présenter quelque chose ? Parce que ça dessert presque 30 000 habitants, 13 000 foyers, 30 000 habitants, 13 000 foyers en jeu. On pense avoir une version qui commence à être aboutie : le terrain a été validé à l'issue de différentes réunions avec les services de l'Etat. On vous a présenté la version validée, tout ceci est récent. Qu'il y ait une obligation de reconstruire une station. Ce n'est pas quelque chose de très récent. Ça c'est vrai. Mais savoir quel type de station, quel type d'ouvrage, quelle surface est nécessaire, sur quel terrain ce sera possible, ça c'est une question qui n'a pas plus d'un an. Voilà, il n'y a rien de dissimulé. Si c'était quelque chose de dissimulé il n'y aurait pas eu de démarche d'information, ni 3 réunions d'information aujourd'hui, à l'initiative du STEASA. Tout ça, c'est important. Leg fait que c'est une démarche volontaire de la part du STEASA ce n'est pas une histoire de s'en glorifier. C'est que la démarche, elle est faite. J'ai participé à une partie des réunions de la commune. Je suis le Vice-Président du STEASA pour la finance. J'ai participé à la réunion de préparation sur les 4 terrains. J'ai d'ailleurs déclaré que nous ne signerons pas le permis de construire sur la parcelle qui était mise en numéro un par l'administration, c'est celle qui était de l'autre cote de la route. Ils peuvent vous le confirmer que si le projet est sur cette parcelle, on ne la signera pas, ou bien c'est celle qui est en face de l'autre. Je rappelle que de chez vous, à proximité de l'Albarine, il n'y a pas grand monde pour la station puisque vous êtes à l'intérieur. Nous ne sommes pas très nombreux à la voir. Je n'ai pas dit qu'il y avait personne. L'apparence de la station, c'est aussi un élément important pour la commune. Le fait qu'elle est une intégration paysagère, le fait que les nuisances sont réduites. C'est une préoccupation.

L'ancienne station, cela faisait 33 ans qu'elle était là. Puisque vous connaissez bien les Ravinelles depuis longtemps, c'est même la troisième. La précédente était sur la commune d'Ambérieu mais déjà sur le rond-point des Ravinelles et là c'est la troisième version. Et donc en fait, la deuxième est dans l'alignement de la première, il y a eu un canal qui a été fait. Il y a une liaison qui a été faite. Il faut que les exploitants acceptent les servitudes. C'est à dire qu'on ne peut pas déclarer qu'on la mette là où on veut, où ça nous arrange. Ça ne peut pas se limiter à ça. Mais nous, la commune, c'est la troisième station. Compte tenu des évolutions technologiques, compte tenu des exigences des administrations. Mais pour les administrations, écoutez, n'imaginons même pas une administration qui nous pousse de

toute façon, compte tenu du contexte au bout du compte, les exigences, un contrôle citoyen, la station sera mieux que l'actuelle.

Aujourd'hui, quand on se balade le long de la station. Vous avez une idée puisque vous connaissez quels sont les bruits, à proximité. Oui, la proximité, c'est à dire quand on se balade le dimanche, un jour de semaine, ça ne change rien. On se balade le long de la station, on entend quoi ? le ronronnement de la turbine et le dégrilleur quand il marche. Et encore de temps en temps des odeurs suivant le vent. C'est à dire que sauf à aller marcher le long de la station, quelque part, quels sont les habitants du château Gaillard qui savent que la station d'épuration est là-bas ? Ce n'est pas sûr qu'en fait, les 2500 habitants sachent la présence de la station. On ne prend pas cela à la légère. Il se trouve que comme je suis le vice-président du STEASA, je sais ce qui s'y passe. On ne la subit pas parce qu'il y a un projet, qu'on a évacué et maintenant on s'assure vraiment que ce soit intégré ou qu'il soit intégré autant pour les personnes qui sont à proximité, mais aussi pour les autres. Il y a une dimension : une dimension nature. Vous parliez par exemple parce que vous disiez par rapport à la consommation d'eau, il y a un paramètre, c'est la quantité d'eau qu'on déverse dans le milieu naturel. On va consommer moins au robinet, mais comme on va arrêter d'en rejeter dans la nature, on en traitera plus à la station. Oui, c'est un paramètre dans l'équation.

Annie Augier – Iddest - animatrice

Merci Monsieur. Vous avez une autre question ?

Habitant

Le projet a commencé en 2020 - 2021 ?

Thierry Deroubaix – président du STEASA

La première version avec le terrain telle que maintenant.

Habitant

Ah mais la date à laquelle Monsieur le Maire a été au courant je pose la question ?

Thierry Deroubaix – président du STEASA

Mais ça change quoi ?

Habitant

Ça veut dire ça change quoi puisqu'aujourd'hui on impose la chose en fait sur la manière d'informer la population qui est à proximité ?

Thierry Deroubaix – président du STEASA

On est en amont.

Habitant

La population n'est pas forcément en faveur du projet. L'étude est déjà réalisée, le terrain acheté. C'est la Préfecture, c'est ça. On peut faire un pourcentage de ce qui est pour la station d'épuration à côté ?

Annie Augier – Iddest - animatrice

Non, mais Monsieur, ce n'est pas un référendum ce soir, ça n'a absolument aucun sens. On reprend le micro pour Monsieur Deroubaix, s'il vous plaît. Monsieur, si vous avez une autre question, on vous laisse la parole. Sinon ...

Thierry Deroubaix – président du STEASA

C'est une étude qui est faite pratiquement sur un an et qui a été présentée aux services de l'Etat, une réunion qui s'appelle la Mission interservices de l'eau et de la nature et tous les services de l'Etat qui sont autour de la table et qui ont validé nos arguments. Site où il y a le panneau STEASA sur la petite route : on a appris rapidement qu'il avait une nappe en dessous à protéger ; le site B, il était de l'autre côté de la route et on a tout de suite dit non.

Habitant

On peut faire un sondage, que ça plaise ou non

Annie Augier – Iddest - animatrice

Non mais le sondage, ça n'a aucun intérêt Monsieur, ce n'est pas vous qui décidez des modalités de concertation et en l'occurrence, vous êtes 20 dans la salle. Le sondage n'aurait absolument aucun sens. Je vous invite à poser votre dernière question, puisqu'on est presque au terme de la réunion publique. Alors très bien, y a t il d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur le Maire, on va vous apporter un micro mais je crois qu'on vous a entendu tout à l'heure.

Monsieur Gilbert Bouchon, Maire de Saint Rambert

Simplement pour vous dire sur les montants des travaux. Donc il a été dit qu'il y avait un souhait pour atteindre une barre plus basse de prix sur l'avant-projet. La question est souvent de revenir à prix en baisse et de déterminer un traitement du contenu qui ferait qu'entre temps il y ait le bon calibre. Quel est l'objectif du prix ?

Annie Augier – Iddest - animatrice

Vous parlez du montant d'investissement ?

Thierry Deroubaix – président du STEASA

Le moins cher possible par rapport aux exigences en matière du site. Aujourd'hui, on a refait une étude hydraulique parce qu'on a revu des mesures et notamment par rapport à tout ce qui a été fait en termes d'infiltrations, etc. Donc on a des flux qui sont un petit peu différent. On a demandé d'optimiser la taille des bassins, évidemment, s'occuper des bassins plus petits, et ça coûte moins cher, il faut avoir cette vision-là.

Annie Augier – Iddest - animatrice

Allez, on a une dernière question après votre intervention.

Giacomo VALERIOTI Vice-Président STEASA

Moi je voulais juste préciser que je vous l'avais dit, je suis élu sur la compétence des travaux. S'il y a là l'objectif de prix, c'est toujours moins cher pour le contribuable et pour le STEASA, mais sans rogner

sur la qualité. Il n'est pas question de faire des concessions sur le bruit et les odeurs, c'est pour les habitants Monsieur : la désodorisation, l'esthétique, ce n'est pas pour se faire plaisir, c'est ainsi.

Annie Augier – Iddest - animatrice

Alors, il y a au moins une dernière question si vous pouvez faire passer le micro à la personne, qui est derrière ? Enfin, la dernière question.

Habitant

La première chose est de savoir si c'est la dernière intervention, je ne lâche pas le micro. La première chose, je pense que les inquiétudes exprimées on sait ce que c'est de mettre la main au portefeuille. On est contribuable aussi : on va bénéficier des services, on bénéficie déjà des services ; on soumet une idée plus en aval, tout de suite, il émerge techniquement, administrativement, opérationnellement, ça va être aussi extrêmement compliqué d'imaginer que la station soit localisée ailleurs. Soit, combien de temps ? Combien d'argent ? De cerveaux seraient nécessaires pour qu'une équipe regarde ce qui se passerait si on faisait la chose plus en aval. Alors j'entends qu'il y a des problèmes d'inondation. Je ne connais pas les cartes. Peut-être que si vous les montrez, évidemment, il n'y a aucune possibilité d'avoir moins de dérogations, que ce soit même en augmentant les ouvrages, mais on pourrait imaginer que si on arrive par exemple à un budget important parce qu'il y a des options de compensation de volume en zone inondable extrêmement important, qu'il y aura des canalisations très importantes. Si on arrive à des montants phénoménaux et pour voir comment ça se fait, ça peut aider à convaincre que l'emplacement que vous proposez est le meilleur dans l'intérêt général, y compris pour les gens qui sont à 200 mètres de la station. Je vous invite à aller chercher la réponse à ma question, j'entends que nous ne pourrons pas l'avoir de suite. À mon avis, c'est un peu le sens, je pense aux questions posées dans l'idée qu'il a des avant avant-projet qui remontent à 2020 2021 et on attend les documents qu'ils soient sur votre site. Et donc voilà, il y a effectivement un blocage dans le sens où l'on ne veut pas la construction soit faite sur ce site. J'ai une deuxième remarque ensuite : récemment, j'ai acheté à la distance quasi minimale à une ou deux maisons près de la station actuelle, j'ai vu la station d'épuration : je me suis baladé à côté, j'ai vu les nuisances auxquelles j'aurai à faire, mais en fait je n'ai pas acheté ou décidé de pas acheter parce que il y avait présence ou non de la station d'épuration, je ne sais pas combien on peut perdre en fonction du marché de l'immobilier parce que les nouvelles stations poussent mais si les gens qui veulent l'acheter ma maison, si je voulais vendre, s'il raisonne comme moi, il n'est pas impossible que mon bien ne perde rien. Je dis franchement, je suis assez neutre là-dessus. Moi, je me suis mis là parce qu'on est au milieu des champs, pas de voies ferrées, de gare, une ville avec une politique dynamique, l'intercommunalité qui va gérer tout. Je ne suis pas venu parce qu'il y avait la station d'épuration, même si critère important.

Donc, il y a la question du financement, du chiffrage en disant cette question. Je ne suis pas sûr que le bien soit dévalorisé, mais c'est vrai, que vous avez nécessairement pensé à cela. Et à la levée de bouclier, que l'on constate dans cette salle ce soir ; donc, et étant donné qu'il y a des craintes d'être au mieux prise en compte et je pense que, vous avez un minimum d'empathie, mais on a vraiment une inquiétude qui demande à être prise en charge. Donc le cahier des charges en phase de travaux, en phase d'exploitation extrêmement clair, l'énoncé du projet c'est extrêmement clair, sur le résultat, les pénalités financières à la clé aussi bien pour le maître d'œuvre, les gens qui vont bosser et ensuite l'exploitant et vous parlez de délégation : comment cela se passe, parce que ça compte, voilà les

prestataires : va-t-on avoir un format totalement privatisé ou pas ? Comment on peut contraindre de façon relativement certaine à ce qu'en phase opérationnelle, que l'on n'entende pas une mouche volée.

Thierry Deroubaix – président du STEASA

Je commence par la troisième. C'est notre boulot de faire des cahiers des charges. Magali vous l'a bien expliqué et aussi de par son expérience professionnelle. J'ai moi-même géré des très gros contrats avec des grosses entreprises : on s'est mettre des choses dans le cahier des charges et des pénalités qui permettent de dissuader de faire n'importe quoi. C'est un groupe de confiance, C'est automatique, cela évite de faire un recours juridique, bien sûr, vis à vis de la contrainte sur le prestataire, il n'y est pas d'inquiétude, on va y veiller sérieusement. Par rapport à la première question, aujourd'hui, il est clair s'il faut relever des eaux une deuxième fois : même pas la peine de penser : parce que, pour relever 3000 m³, vous n'imaginez pas la station de pompage, je ne sais pas le chiffrer mais c'est monstrueux. Et puis bon, les canalisations qui desservent la station. Quand on installe des canalisations comme ça, c'est du lourd. Et puis si on s'éloigne de l'Albarine, c'est dans les deux sens, c'est à dire une qui amène le fluide et une qui l'amène vers la rivière, donc ce n'était pas si simple que ça ; malgré tout, on avait quand même choisi ce site au mieux ceci, et c'est là, ce qu'on appelle la « femme morte » qui était le plus éloigné vers le haut. Là, il y avait un supplément sur les canalisations, bien sûr, on avait chiffré dans les avantages et les inconvénients et on a été stoppé par la découverte d'une nappe phréatique de réserve qu'on ne connaissait pas au départ

Annie Augier – Iddest - animatrice

Sur des questions qui sont qui nécessitent des compléments, on pourra revenir.

(Propos inaudibles)

Thierry Deroubaix – président du STEASA

Alors il faut regarder la carte. Alors, s'il y a des gens vraiment qui s'inquiètent, moi je veux bien faire venir notre maître d'œuvre et spécialistes, pour expliquer le choix et revenir sur ce qui est présenté à l'état, pour dire comment on a été amené à choisir ce site, moi je veux bien faire une réunion au STEASA : on vous accueille, on va rentrer dans le débat public. C'est ce qu'on a évoqué la semaine dernière. C'est que cette suite de concertations puisse aller alors un peu sur l'évolution

(Propos inaudibles)

Annie Augier – Iddest - animatrice

Monsieur, on va d'abord traiter les questions dans l'ordre.

Thierry Deroubaix – président du STEASA

Par rapport à la notion de dévaluation de la maison. Personnellement, je préférerais être à 200 m d'un site moderne qui ne sent pas et dont l'intégration paysagère dans ce domaine a discuté également avec vous, qu'à 300 m d'une vieille station.

Vous avez vu les vues : on est quand même sur des choses qui ne montent pas trop haut : le bâtiment ne fait que 9 m de haut, on n'a pas voulu trop en hauteur, le tout avec un travail paysager pour masquer les bâtiments donc c'est quand même plutôt pas mal par rapport à l'ancien où il n'y a rien là, juste une

haie. Voilà, donc c'est pour ça que dans le cahier des charges, il y avait la partie paysagère. Et la commune de Château-Gaillard a également été très attentive à ce sujet.

Annie Augier – Iddest – animatrice

Donc on retient en tous les cas le principe qui est proposé ce soir de pouvoir poursuivre cet échange autour de possibles aménagements, notamment en lien avec les riverains qui pourraient être proposés dans les locaux du STEASA dans les semaines qui viennent.

Je rappelle que notre dialogue territorial se poursuit avec des expositions en mairie. Vous l'avez sans doute vu dans les différentes communes jusqu'au 29 mai, les maires ont d'ailleurs joué le jeu de cette information. La preuve, c'est que, à l'ensemble de nos trois réunions, une participation est évidemment remarquée, que ces expositions permettent également de pouvoir, grâce au registre qui les accompagne, noter vos différentes questions ou vos différents avis.

L'ensemble de ces éléments va être compilé à l'issue de cette phase de dialogue territorial le 29 mai et, nous tirerons évidemment un bilan à la fois qualitatif et quantitatif de ces échanges à la fois quantitative, c'est à dire le nombre de contributions et le nombre de questions, le nombre de personnes venues à nos différentes réunions. Et puis, en matière qualitative, et bien on verra quels sont les principaux sujets qui sont revenus le plus fréquemment et on verra évidemment comment apporter ces différents éléments de réponse pour les questions qui n'ont pas été forcément encore traitées parce que trop complexes pour parvenir à les traiter dans le cadre de cette concertation.

Le mot de la fin vous revient, Monsieur le Président, en remerciant en tous les cas Monsieur le Maire de nous avoir accueillis dans cette salle.

Thierry Deroubaix – président du STEASA

Merci Gilbert. Je remercie tout le monde d'être venus. Et puis, il y a une partie de bonnes questions. Voilà, on est là pour avancer ensemble. Je comprends les oppositions et on essaie de faire un maximum de choses sur ce site pour qu'il soit accepté. Et j'ai entendu que nous étions en désaccord. Et ce que je vous propose est qu'on prenne un petit verre de l'amitié tous ensemble ?

Annie Augier – Iddest – animatrice

Très bien, merci de votre attention... Mais alors attendez, on ne vous entendra pas. Vous avez compris le principe ? Ce n'est pas faute de l'avoir répété.

(Propos inaudibles)

Thierry Deroubaix – président du STEASA

Ou alors on va injecter, c'est de l'infiltration. Ça va se faire en période sèche et en période on va dire où l'Albarine s'écoule, là, on va rejeter directement dans l'Albarine. Néanmoins, il y a des contraintes également sur les bassins.

Magali Poncelet – directrice du STEASA

En fait, on est obligé de rejeter dans l'Albarine en priorité, et lorsque l'Albarine est à sec, on a interdiction de rejeter dedans parce que les gens ne doivent pas être en contact avec de l'eau souillée potentiellement donc à ce moment-là, on est obligé d'infiltrer, donc on n'injecte pas, non c'est un abus

de langage de dire injecter, on infiltre pour cela rejoigne une nappe d'accompagnement de l'Albarine, on n'injecte pas comme cela peut se faire dans certains pays comme l'Espagne...

Annie Augier – Iddest – animatrice

Je vous propose que les éventuelles discussions puissent potentiellement se poursuivre autour du verre qui vous est servi à la sortie de cette salle. Merci à vous d'avoir été présents ce soir.

Fin de la retranscription.